

TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
LES PAYS LES MOINS AVANCES

Bruxelles, 14-20 Mai 2001

Mémoire présenté

par

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

NOTE

The views expressed in this document are those of the Government concerned. The document is reproduced in the form and language in which it has been received. The designations employed and the presentation of the material do not imply expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations concerning the legal status of any country, territory, city or area, or its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries.

**TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES PAYS LES MOINS AVANCES**

Bruxelles, 14-20 Mai 2001

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

**PROGRAMME D' ACTIONS NATIONAL
POUR LE DEVELOPPEMENT
2001 - 2010**

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
TITRE I : BILAN DECENNAL DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT (1991-2000)	7
CHAPITRE I : Evolution du contexte politique national et régional	7
CHAPITRE II : Diagnostic de la situation macro-économique	8
II.1. Evolution de la situation de 1991 à 1995	9
II.2. Les mesures d'ajustement et leur impact sur la stabilisation budgétaire (1996-99)	10
II.3. Les facteurs-freins à l'exécution du programme d'ajustement	11
CHAPITRE III : Evaluation des politiques sectorielles adoptées dans le cadre de la Loi d'orientation économique et sociale 1991-2000 et du Plan d'Actions quinquennal 1991-1995	12
III.1 Le Développement du secteur privé et la promotion de Djibouti comme Cité maritime, commerciale et financière internationale	12
III.2 La valorisation des Ressources humaines	15
III.3 La promotion de la Femme et de la Jeunesse	21
III.4 Amélioration de l'Environnement et de l'Habitat	23
III.5 Développement des infrastructures économiques du secteur des Transports et des Télécommunications	25
III.6 Redéploiement des activités tertiaires	27
III.7 Développement du secteur primaire	30
III.8 Développement des ressources énergétiques et minières	33
CHAPITRE IV : Profil de la Pauvreté à Djibouti	34
CHAPITRE V : Les contraintes du développement du Pays durant les années 90	36
TITRE II : LE PROGRAMME D' ACTIONS 2001 – 2010	38
CHAPITRE I : Les Défis et les priorités du Gouvernement pour la Décennie 2001-2010	38
I.1 La modernisation de l'Etat et la promotion de la bonne Gouvernance	39
I.3 La Lutte contre la Pauvreté et l'amélioration des services sociaux de base	40
I.2 La consolidation des réformes macro-économiques et le développement des secteurs économiques de croissance	41
CHAPITRE II : Les Programmes de développement	42
II.1 Programme de réformes institutionnelles et de Bonne Gouvernance	42
II.2 Programme de valorisation des ressources humaines et amélioration des conditions de vie	47
II.3 Programme de stabilisation budgétaire et de croissance économique	56
CHAPITRE III : Mobilisation des ressources	63
III.1 Financement du programme	63
III.2 Mécanismes de coordination et d'évaluation du Programme	64
<u>ANNEXES</u>	

INTRODUCTION

Le présent Programme d'Actions National pour le Développement (2001-2010) est élaboré dans le cadre de la IIIème Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés (P.M.A.) qui aura lieu à Bruxelles, du 14 au 21 mai 2001. Marquée sous le sceau de la lutte contre la pauvreté, cette Conférence sera l'occasion de faire entendre à la communauté internationale l'évolution des conditions humaines, économiques et sociales des populations de ces pays et d'engager un véritable partenariat de développement.

Avant de présenter les stratégies pour les dix prochaines années que le Gouvernement de la république de Djibouti compte mettre en place, le rapport dresse un bilan de la décennie passée et démontre à travers ce bilan que les facteurs externes sont aussi importants que les causes endogènes dans l'évaluation des difficultés de développement rencontrées par notre Pays.

APPROCHE METHODOLOGIQUE

La décision de l'Assemblée Générale des Nations-Unies de convoquer une IIIème Conférence sur les Pays les moins Avancés a un triple objectif :

- évaluer les résultats du programme d'actions des années 90 au niveau des PMA ;
- examiner la mise en œuvre de mesures internationales d'appui dans les domaines de l'APD, la dette, les investissements ;
- examiner la possibilité de formuler et d'adopter des politiques et mesures appropriées en vue du développement durable des PMA et de leur intégration progressive à l'économie mondiale.

Le Programme d'Actions décennal qui sera le cadre stratégique de référence pour le développement du Pays définit une vision d'avenir commune, conçoit une stratégie visant à réaliser cette vision, propose les mesures et actions à prendre pour atteindre les objectifs visés en tenant compte des obstacles éventuels et déterminer les ressources nécessaires en distinguant celles qui relèvent des capacités du pays et celles pour lesquelles une assistance extérieure est nécessaire.

Toutefois, plusieurs agences recommandent aux autorités du pays d'élaborer un document du même type axé autour des objectifs de la croissance économique durable et de la lutte contre la pauvreté. Il s'agit principalement du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) impulsé par la Banque Mondiale et le FMI dans le cadre de la FRPC (Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance) et du Document Stratégique par Pays (DSP) proposé par les Accords de Cotonou dans le cadre du 9^e FED.

Le DSRP a pour but de présenter un profil de la pauvreté dans le pays sur la base des études existantes ou programmées et de proposer un cadre macro-économique et une matrice de mesures pour amorcer une croissance économique durable permettant de réduire progressivement la pauvreté. Dans sa préparation, le DSRP devra se baser sur une approche participative associant aussi bien les décideurs, la société civile que les partenaires au développement. Au niveau du calendrier, le DSRP intérimaire devra être soumis au conseil d'administration du FMI et de la Banque Mondiale et le délai programmé pour la soumission du document final s'étendra jusqu'à la fin de l'année 2001.

Le DSP proposé dans le cadre du 9^e FED ne diffère pas sensiblement du DSRP dans ses objectifs (faciliter la croissance et réduire la pauvreté) et l'approche participative. Cependant, celui-ci met beaucoup plus l'accent sur la coopération avec l'Union Européenne (passée et présente), la stratégie de coopération communautaire, les secteurs bénéficiaires et les mécanismes de coordination avec les autres donateurs. Ce document servira de cadre cohérent pour la coordination des activités des donateurs et permettra à la Communauté d'élaborer un programme indicatif transparent.

Par contre, si le Programme d'Actions 2001-2010 ne prétend à aucune originalité en termes d'objectifs (réduction de la pauvreté) et de politique participative, le champ d'investigation qu'il doit couvrir est beaucoup plus important (bilan et programmation sur une période étalée sur 10 ans) et est surtout tenu par une contrainte de temps car il devra être soumis officiellement à la CNUCED en vue de la présentation à la Conférence sur les PMA qui se tiendra en Mai 2001.

Il est évident que les trois documents ne manqueront pas d'être complémentaires de par les informations qui y seront contenues et devront refléter la stratégie commune de Djibouti pour atteindre les objectifs sus-mentionnés. Il n'y aura pas de stratégies par bailleurs mais plutôt une politique de développement commune à laquelle tous les acteurs internes et extérieurs pourront s'y référer.

L'élaboration du Programme d'Actions a été étroitement coordonnée avec l'élaboration en cours du document intérimaire du DSRP qui devra être soumis aux institutions de Bretton Woods, ainsi qu'avec le projet de Loi d'Orientation Economique et Sociale 2001-2010 en voie de finalisation.

Dans l'élaboration de ce Programme d'Actions pour Djibouti, la problématique a été bien ciblée et discutée afin de ne pas se tromper d'objectifs et de stratégies. La problématique qui a servi de trame de réflexion au présent travail tourne autour de la question suivante : **comment instaurer une croissance économique durable et équitablement répartie, créatrice d'emplois, et permettant donc de lutter efficacement contre la pauvreté ?**

Même si son élaboration ne doit pas se limiter à un simple exercice de reconduction des politiques précédentes, le Programme d'Actions n'aura cependant pas la prétention de concevoir et repenser une nouvelle stratégie de développement à moyen et long terme. Ce travail vise, sur la base de l'analyse des orientations de la décennie passée, à présenter à partir de l'existant une photographie de la vision, des objectifs et stratégies de développement du Gouvernement pour la prochaine décennie.

Le Rapport est composé de deux parties :

- la première partie traite du bilan de la décennie écoulée en se basant sur les objectifs et stratégies prévues dans la Loi d'orientation 1991-2000 et le Plan quinquennal 1991-1995 en prenant en considération les facteurs de blocage (contraintes) dans le développement du Pays ;
- la seconde porte sur le Programme d'Actions 2001-2010 en mettant l'accent sur les objectifs prioritaires, les stratégies et les actions prévues et les ressources nécessaires.

La démarche participative prend toute son importance dans l'élaboration du présent Programme d'Actions. C'est dans cette optique que le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification Chargé de la Privatisation, point focal pour la préparation de la Conférence de Bruxelles, a mis en place un Comité Technique chargé de l'élaboration du Programme d'Actions National avec l'appui financier et technique de l'Union Européenne et du PNUD. Le Comité est composé de différents représentants de l'administration, de la Chambre de Commerce (CICID) et des partenaires au développement (Union Européenne, Agence Française de Développement, PNUD, UNICEF, FNUAP, Mission résidente FMI).

Tout au long des travaux, se sont tenues de nombreuses réunions de travail et la réflexion ainsi que la rédaction du Rapport provisoire ont été enrichies par les contributions sectorielles des membres du Comité. Le Rapport provisoire a ensuite fait l'objet d'une large discussion et d'amendements lors d'un Atelier où ont pris part les représentants de l'administration, de l'Assemblée Nationale, du secteur privé, des bailleurs de fonds et des ONG. Dans sa mouture finale, le Programme d'Actions National 2001-2010 a été validé par les décideurs politiques.

CADRE GENERAL

A l'instar des années 80, la croissance économique n'a pas été au rendez-vous dans la décennie 1991-2000. Si les faibles résultats de la décennie 80 en matière de croissance et de développement pouvaient être mis sur le compte des aléas de la conjoncture économique et de l'inexpérience du Pays (Djibouti est indépendante depuis le 27 juin 1977), la période 1991-2000 a, par contre, démontré la vulnérabilité et la faiblesse structurelle de l'économie djiboutienne.

Ainsi, à la fin de la guerre civile en Ethiopie en Mai 1991 et au chaos somalien qui a suivi le départ du Président SYAD BARRE, tous deux entraînant un afflux de réfugiés sur le territoire djiboutien et un ralentissement du commerce régional dont Djibouti était la plaque tournante, est venu s'ajouter le conflit interne du Nord (1991-1994) dont les conséquences sur le plan économique, humain, social et des infrastructures sont profondes.

Empêtrée dans une crise financière et budgétaire profonde accélérée par les hostilités, l'économie djiboutienne a subi de sérieux revers dans les années 90 et les secteurs forts que sont les transports, le commerce et les télécommunications, à leur tour affectés, ont vu leur contribution au PIB fortement diminuer. L'aide extérieure, pourvoyeuse d'une grande partie des ressources de l'Etat, a également considérablement diminué.

Pour rétablir l'équilibre macro-économique, le Gouvernement de Djibouti a conclu en avril 1996 avec le Fonds Monétaire International (FMI) un programme Stand-by. Outre l'aspect stabilisation budgétaire, le programme préconisait certaines réformes structurelles comme la réforme fiscale, la restructuration et le désengagement de l'Etat des entreprises publiques (liquidation de 3 Sociétés d'Etat, privatisation d'une pharmacie et d'un hôtel).

Au terme du Stand-by qui s'est achevé au bout de 36 mois, les autorités nationales ont négocié en octobre 1999 un programme FASR qui prévoit la poursuite des réformes macro-économiques et structurelles pour la période 1999-2002.

Au nombre de ces réformes, on peut citer la révision du code des investissements et code du travail, la mise en place d'une cour des comptes, la réforme du système de retraites, la réforme de la fonction publique, la privatisation des entreprises publiques, l'initiation de projets sociaux pilotes dans le cadre de la lutte contre la pauvreté (ADETIP, Fonds Social, Réinsertion des anciens Combattants).

Même si le programme de réformes s'inscrit dans un contexte politique et économique relativement encourageant (élection d'un nouveau président de la république en avril 1999, reprise des activités portuaires avec le détournement du trafic éthiopien par le port de Djibouti suite au conflit frontalier avec l'Erythrée), la poursuite et la viabilité des réformes est également conditionnée par l'appui des partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux et la stabilité dans les pays de la région.

TITRE I : BILAN DECENNAL DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT (1991-2000)

CHAPITRE I : Evolution du contexte politique national et régional

Ancien territoire français d'une superficie de 23 000 km² situé à l'entrée de la Mer Rouge, la république de Djibouti bénéficie d'une position géographique enviable qui la met au carrefour du trafic commercial et maritime international mais elle est en même temps victime de sa localisation dans une Corne de l'Afrique régulièrement secouée par des conflits armés civils et frontaliers.

Depuis son indépendance le 27 juin 1977, Djibouti a vécu au rythme des conflits de la sous-région, la sécheresse, la famine et leur corollaires, l'afflux de réfugiés et le déplacement massif des populations sinistrées vers le territoire national. Jouissant d'une stabilité exceptionnelle, le Pays a du néanmoins subir directement et indirectement les contrecoups de ces drames et calamités qui ont sérieusement perturbé son développement économique et social.

En effet, Djibouti n'a cessé d'accueillir un nombre important de réfugiés éthiopiens et somaliens (environ 120 000) ayant fui les combats dans leurs pays et vivant pour certains dans les camps à l'extérieur de la ville et la grande majorité dans la capitale, Djibouti-ville. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), relayé par l'Office National d'Assistance aux Réfugiés et Sinistrés (ONARS), prend en charge, certes, les réfugiés et populations sinistrées installés dans les camps des districts de l'intérieur mais une frange importante de cette population est localisée en milieu urbain (estimée à environ 100 000 personnes). Le poids de cette charge se ressent au niveau de l'état des infrastructures sanitaires (70% des patients viennent des pays limitrophes), de l'environnement urbain, de la sécurité et de l'impact sur la stabilité sociale. Nous ne soulignerons jamais assez que les conflits régionaux entraînant l'afflux et la concentration massive de réfugiés sur le territoire ont constitué, et constituent encore, des contraintes sérieuses pour le développement économique et social de Djibouti.

Bien qu'ayant eu un effet de soulagement pour les activités du Port de Djibouti, les récents affrontements armés entre l'Ethiopie et l'Erythrée en 1998-1999 avec ses conséquences sur le plan économique et social ont démontré encore une fois que la vulnérabilité de Djibouti aux chocs externes compromettrait toute perspective de développement dans une zone géographique toujours instable.

Toutefois, dans une Corne de l'Afrique instable, la revitalisation de l'IGAD¹ avec le sommet des Chefs d'Etat en 1996 à Djibouti a permis aux Etats de la sous-région de se doter d'un instrument de coopération et de règlement des différends. En dépit de ses faibles moyens, l'IGAD n'a pas ménagé ses efforts pour intervenir dans le règlement du conflit interne au Soudan et le retour de la paix en Somalie dans le cadre de l'initiative de paix proposé par Djibouti en septembre 1999.

¹ Sont membres de l'IGAD (Inter-Governmental Authority for Development) Djibouti, l'Ethiopie, l'Erythrée, le Kenya, l'Ouganda, la Somalie et le Soudan.

Sur le plan national, conséquence de l'éclatement des troubles au nord du territoire en 1991, la république de Djibouti s'est engagé dans un processus de démocratisation marqué par l'adoption d'une constitution en septembre 1992 autorisant un multipartisme limité à quatre partis, la création d'un conseil constitutionnel et l'organisation des premières élections pluralistes (législatives en 1992, présidentielles en 1993). Le conflit interne a néanmoins été un facteur de déstabilisation dans le processus de développement du pays : dégâts matériels et humains très importants, déplacement de populations fuyant les zones de guerre, détérioration de la situation budgétaire avec le gonflement des dépenses militaires.

En décembre 1994, furent signés les accords de paix avec la rébellion du FRUD² qui se sont traduits par l'entrée des responsables du mouvement dans le gouvernement et la légalisation du FRUD comme parti politique. Dans un souci de consolider la paix, les autorités politiques ont entrepris avec l'appui de la France et de l'Union Européenne un programme de démobilisation des forces de police et militaires, un programme de réhabilitation des zones touchées par les combats financé par le PNUD et la réinsertion des démobilisés avec le financement d'un crédit IDA.

Depuis la fin des hostilités, le processus de consolidation démocratique s'est poursuivi sans relâche avec le déroulement dans la transparence des élections présidentielles pluralistes d'avril 1999 qui ont vu un nouveau Président accéder à la magistrature suprême, Monsieur ISMAIL OMAR GUELLEH. Signe prometteur : le Président élu s'est engagé à marquer son mandat sous le sceau de la bonne gouvernance, de la lutte contre la pauvreté et de la promotion de la Femme.

Nous prendrons pour exemple illustratif de cette nouvelle volonté politique les accords en février 2000 avec la branche armée du FRUD de Ahmed DINI qui tendent vers une consolidation définitive de la paix sur l'ensemble du territoire, le lancement de la Chambre des Comptes chargée du contrôle des comptes publics, la création de la fonction de Médiateur de la république, l'initiation d'une politique de décentralisation avec la création des conseils régionaux et la création d'un ministère en charge de la promotion de la Femme.

CHAPITRE II : Diagnostic de la situation macro-économique

Micro-Etat avec une population estimée à environ 620 000 habitants³, la république de Djibouti fait partie, de par le faible niveau de vie et d'autres caractéristiques inhérentes au sous-développement, du groupe des Pays les Moins Avancés (PMA).

Avec la croissance démographique amplifiée par un afflux massif de réfugiés économiques et politiques venant des Etats de la Corne (Ethiopie, Somalie) et l'exode rural vers la capitale de populations nomades fuyant les troubles dans le nord du territoire et la sécheresse, la baisse du pouvoir d'achat et la dégradation des infrastructures économiques et sociales se sont encore accentuées. La crise est essentiellement urbaine puisque plus de 75% de la population est concentrée dans la capitale, Djibouti.

² Le Front pour la Restauration de l'Unité et de la Démocratie (FRUD) est le principal mouvement armé qui a déclenché les affrontements contre les forces gouvernementales en novembre 1991.

³ Le premier recensement général de la population non renouvelé à ce jour date de 1982 et les résultats n'ont jamais été publiés.

Faute de ressources naturelles, le secteur primaire et secondaire n'occupent pas une place prépondérante dans l'économie du pays (respectivement 5% et 15% du Produit Intérieur Brut). La production nationale est assurée à hauteur de 80% par le secteur tertiaire, particulièrement le secteur des transports, des télécommunications, le secteur bancaire, l'administration et le commerce. Djibouti bénéficie, par ailleurs, d'un système de change fixe pour sa monnaie, le Franc Djibouti, adossée au dollar américain.

Durant les années 90, l'évolution de la situation économique et financière du Pays a connu 2 phases importantes scindées entre la période 1991-1995 correspondant à la phase pré-ajustement structurel et la période sous ajustement (1996-1999).

II.1 Evolution de la situation économique de 1991 à 1995

Compte tenu de la structure du PIB et du régime monétaire, la croissance de Djibouti dépend en fait des facteurs externes, notamment de la demande régionale des services et de l'aide étrangère. Il s'en est suivi par conséquent qu'avec la diminution de la demande de services du Port dans la première moitié de la décennie passée ainsi que de l'aide extérieure, le PIB nominal n'a pratiquement pas augmenté depuis 1991 (tableau en annexe). Entre 1991 et 1995, le PIB nominal s'est accru en moyenne de 2,1% par an, taux nettement inférieur au taux d'accroissement démographique (de l'ordre de 2,8%) et au taux d'inflation.

Cette stagnation s'est traduite par une diminution du solde de la balance des paiements, le déficit de la balance commerciale représentant 47% du PIB en 1991 et ce déficit est de moins en moins compensé par rapport à autrefois par l'excédent de la balance des services et les transferts de l'aide extérieure. Ainsi, depuis 1991, le solde de la balance des opérations courantes a continué à se détériorer avec comme résultat une accumulation des arriérés extérieurs et une diminution des réserves officielles (le ratio de couverture des importations est passé de 6,3 mois à moins de 5 mois).

De même, le budget de l'Etat est structurellement déficitaire et le déficit est généralement comblé par des apports étrangers, essentiellement des dons. En 1991, le déficit budgétaire représentait 17% du PIB. Avec l'éclatement du conflit dans le nord à la fin de l'année 1991, la situation s'est considérablement détériorée : le triplement des effectifs des forces armées et de la sécurité entraînant une explosion des dépenses salariales de l'Etat (plus de 30% d'augmentation entre 1991 et 1992), déficit du budget de l'ordre de 27% du PIB, cumul d'arriérés auprès des entreprises publiques et des fournisseurs privés. Parallèlement, les contributions extérieures constitués pour une bonne partie par les dons de la France et les financements sur projets ont diminué de manière considérable (de plus de 50% entre 1991 et 1995).

Contraint par la particularité de son régime monétaire, l'Etat n'avait donc plus d'autres alternatives que de recourir à l'emprunt forcé auprès des entreprises publiques mettant ces dernières dans une situation financière critique et de cumuler des arriérés (auprès des fournisseurs, puis à partir de 1995 auprès des salariés de l'administration). Le tableau ci-dessous démontre clairement la détérioration de la situation financière de l'Etat et il est clair que le conflit de 1991 n'a fait qu'accélérer le déclenchement d'une crise qui, de par la structure du budget de l'Etat, était inévitable.

Position budgétaire consolidée⁴
(en millions de francs de Djibouti)

	1991	1992	1993	1994	1995
Recettes	20 898	22 463	23 751	25 591	24 970
<i>dont impôts</i>	<i>19 583</i>	<i>21 193</i>	<i>22 461</i>	<i>24 320</i>	<i>23 550</i>
Dépenses courantes	25 741	34 783	35 116	32 409	29 918
<i>dont :</i>					
<i>Salaires / traitements</i>	<i>15 273</i>	<i>19 838</i>	<i>20 135</i>	<i>20 997</i>	<i>20 600</i>
Dépenses d'invest.	7 474	7 797	6 866	4 808	5 375
Déficit	-12 318	-20 117	-18 231	-11 626	-10 323
Arriérés	-2 785	286	3 131	1 984	2 482
Financement interne	3 776	8 021	4 899	3 204	1 383
Financement externe	11 326	11 809	10 201	6 438	6 458
<i>Dons</i>	<i>9 891</i>	<i>10 366</i>	<i>7 382</i>	<i>4 314</i>	<i>4 867</i>

II.2 Les mesures d'ajustement et leur impacts sur la stabilisation budgétaire (1996-1999)

La situation budgétaire devenue intenable en 1995, le Gouvernement s'est résolu à entamer des discussions avec le FMI pour la conclusion d'un accord de confirmation (stand-by) entré en vigueur en avril 1996. Le programme est fondé sur une réduction du déficit budgétaire à travers une restriction des dépenses publiques, et principalement de la masse salariale réduite de 15,3% en valeur nominale par rapport à son niveau de 1995. Par ailleurs, le programme confère un pouvoir important de contrôle des dépenses au ministère des finances car une absence quasi-totale de contrôle interne caractérisait l'engagement et le règlement des dépenses publiques.

A travers ce programme, le Gouvernement a mis en place une stratégie à moyen terme prévoyant, outre l'assainissement des finances publiques à travers la démobilisation des effectifs militaires, la restructuration des entreprises publiques, la promotion du secteur privé et la libéralisation économique et des réformes structurelles. Le programme Stand-by a duré jusqu'en mars 1999.

Afin de mobiliser des ressources additionnelles nécessaires à l'exécution du programme conclu avec les institutions de Bretton Woods, le Gouvernement a organisé avec l'appui du PNUD une Table Ronde des bailleurs de fonds à Genève, le 27-28 mai 1997. Le programme présenté comprenait 3 volets : la stabilisation et l'assainissement des finances publiques ; la réforme des structures de production économiques et le renforcement de l'appareil de l'Etat ; la consolidation de la paix et la stabilisation sociale. Les besoins de financement étaient évalués à 15,5 Milliards FD (87 Millions \$) répartis à raison de 72% pour la stabilisation financière, 7% pour la réforme des structures économiques et 21% pour la consolidation de la paix. Les engagements financiers des bailleurs de fonds ont été de l'ordre de 45 Millions \$.

⁴ Source : direction des Finances (Ministère des Finances)

En un peu plus de trois années de programme d'ajustement, les résultats sont significatifs : le déficit budgétaire a été considérablement réduit, atteignant 2,1% du PIB en 1999 (contre 17% en 1991 et 5% en 1995) ; la balance des paiements dopée par le boom des activités portuaires à partir de 1998 a pour la première fois dégagé un solde positif ; l'inflation s'est stabilisé à un niveau raisonnable (environ 2% contre 5% entre 1993 et 1995) ; le service de la dette extérieure par rapport aux exportations état de 7% et le ratio endettement/PIB, de l'ordre de 59% ; augmentation du PIB de 1,5% ce qui laisse augurer une reprise de la croissance ; démobilisation de près de 5000 combattants. Toutefois, par manque de financement extérieur substantiel, les arriérés intérieurs se sont accrûs de manière inquiétante.

En octobre 1999, les autorités ont négocié avec le FMI un accord pour la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé (FASR) pour une période de 3 ans (2000-2002). La FASR prévoit la poursuite des efforts d'assainissement des finances publiques tout en privilégiant les secteurs sociaux (éducation, santé), la libéralisation de l'économie (privatisation des entreprises publiques, développement du secteur privé à travers la révision du code des investissements, du code du travail), la réforme de la fonction publique, la réforme fiscale. Le programme table sur un taux de croissance annuelle de l'ordre de 6% en 2002, un déficit budgétaire ne dépassant pas 2,5% et un taux d'inflation aux alentours de 2%.

II.3 Les facteurs-freins à l'exécution du programme d'ajustement

Outre la volonté politique, la mise en oeuvre des réformes envisagées requiert également la mobilisation de moyens importants et la coordination des actions des différents acteurs et partenaires.

Le suivi de la mise en oeuvre des réformes implique que l'on dispose d'informations de base sur l'évolution de l'économie et sur l'impact des mesures prises et celles à prendre. Or, à Djibouti, en raison de la faiblesse du système d'informations économiques et statistiques de base il est difficile d'envisager un pilotage efficace de l'économie nationale. Les données sur la comptabilité nationale sont approximatives : les estimations du PIB réalisées par les missions du FMI sont très approximatives, le premier indice des prix à la consommation véritablement national date de mai 1999⁵.

L'organisation de diverses enquêtes de base est donc nécessaire et permettra des fondations solides pour la construction des comptes et la connaissance d'un secteur économique donné (l'informel, par exemple). A ce jour, l'Enquête sur les ménages réalisée en 1996-97 (EDAM-IS) sert de référence pour tout usage de statistiques et d'indicateurs de base mais il est certain que la réactualisation des données à travers un renouvellement de ces enquêtes s'avère nécessaire.

Un des principaux freins à l'exécution du programme de stabilisation macro-économique est l'insuffisance des contributions financières des partenaires extérieurs aussi bien bilatéraux que multilatéraux. En l'absence de financement extérieur consistant et dans un contexte de diminution de recettes fiscales, l'Etat n'a eu d'autres alternatives que de cumuler des arriérés internes : fin 1999, les arriérés sont estimés à 131 Millions \$ (23,5% du PIB) répartis en arriérés de salaires, arriérés auprès des fournisseurs privés, d'entreprises publiques et vis à vis des caisses de retraite.

⁵ L'Indice des prix utilisé auparavant était basé sur les prix à la consommation en milieu expatrié.

Par ailleurs, un programme de réformes économiques et sociales aussi vaste suppose des mécanismes de coordination et de suivi des différentes réformes sectorielles car la crédibilité du processus de réforme est liée à la possibilité de vérifier que les mesures prévues ont été effectivement prises et que les bailleurs de fonds ont bien apporté l'appui prévu. Le renforcement des capacités de gestion de l'administration économique, peu dotée en ressources humaines qualifiées, constitue comme une des conditions incontournables pour l'exécution du programme. A cet effet, le Ministère de l'Economie et des Finances qui a en charge le pilotage du programme bénéficie déjà de l'assistance technique de la coopération française, de l'Union Européenne et d'un crédit IDA (Projet PATARE) pour l'appui à la conception, la mise en oeuvre et le suivi des réformes mais il est difficile de se prononcer sur l'efficacité de cette assistance.

CHAPITRE III : Evaluation des politiques sectorielles adoptées dans le cadre de la Loi d'orientation économique et sociale 1991-2000 et du Plan d'Actions quinquennal 1991-1995

Conscient, au regard de la faiblesse des secteurs agricole et industriel, que l'objectif de développement viable pour Djibouti était sa transformation en place commerciale et financière régionale et internationale, les autorités politiques s'étaient fixées, en 1991, comme stratégie globale de développement la valorisation des ressources humaines et la promotion du secteur privé. Cette stratégie s'est retrouvée au niveau des politiques sectorielles adoptées dans le cadre de la Loi d'orientation économique et sociale 1991-2000.

III.1 Développement du secteur privé et la promotion de Djibouti comme Cité maritime, commerciale et financière internationale

Dans la Loi d'orientation économique 1991-2000, le Gouvernement de Djibouti avait placé la promotion du secteur privé au centre de sa stratégie de développement destinée à atteindre les objectifs de la valorisation des ressources humaines et de l'amélioration des équilibres macro-économiques.

A l'indépendance en 1977, Djibouti, contrairement à certains des Pays des Moins Avancés (PMA), a hérité d'une économie structurellement extravertie, dépendante des fluctuations de la demande de services extérieure. L'économie est lourdement tributaire du secteur des services qui comptent pour 80% du Produit National Brut (PNB) et 80% des emplois. Pauvre en ressources naturelles, le Pays est doté d'un secteur primaire (agriculture, élevage, pêche) et industriel peu développé, représentant respectivement 5% et 15% de la production nationale.

Bien que mal connu, faute de recensement systématique, le secteur privé à Djibouti est caractérisé par la coexistence d'un secteur privé informel s'adressant à une clientèle à faible pouvoir d'achat et par un secteur structuré fondé sur un réseau performant de services et d'infrastructures. Les activités de service sont liées au rôle de Djibouti en tant que centre régional de commerce et de services grâce à un régime économique libéral, une monnaie librement convertible, à son Port doté d'équipements modernes et d'une zone franche portuaire, un système bancaire moderne, la performance des installations de télécommunications et, à un degré moindre, son aéroport international et le chemin de fer vers Addis-Abeba.

Vitrine économique du Pays, le système bancaire djiboutien comprend :

- la Banque Nationale (BND) qui assure la fonction de Banque Centrale ;
- trois banques commerciales intervenant essentiellement dans le financement des activités commerciales⁶ ;
- et la Banque de Développement de Djibouti qui finance l'habitat et le secteur privé, aujourd'hui en cours de liquidation.

Jouissant du système de currency board, les statuts de la BND prévoient les fonctions et les attributions d'une banque centrale avec émission monétaire, la supervision et le contrôle des banques et établissements financiers.

Les ressources des banques commerciales proviennent essentiellement des comptes à vue et des comptes à termes des clients (dont plus de la moitié s'effectuent en devises). Les dépôts clientèle s'élevaient en 1999 à 46,5 milliards de Francs Djibouti alors que les prêts à la clientèle ne représentaient que 27 milliards de Francs Djibouti. En raison des contraintes liées à leurs statuts, les banques commerciales affichent une certaine prudence dans le financement des projets d'investissement privés. Durant la décennie écoulée, le secteur bancaire a été fragilisé par la fermeture de quatre banques commerciales pour des raisons liées soit aux difficultés rencontrées par le principal actionnaire, soit à l'application d'une politique de crédit défaillante.

Créée pour combler ces lacunes, la Banque de Développement de Djibouti (BDD) a dévié de ses objectifs et s'est contentée de financer des projets immobiliers. Suite à de sérieuses difficultés de trésorerie, la BDD a été mise en liquidation dans le courant de l'année 2000.

Le secteur des assurances, pour sa part, est peu développé : 3 sociétés (2 françaises et une éthiopienne) opèrent actuellement sur le marché djiboutien après le retrait de trois autres. Profitant d'un vide juridique, ces sociétés assuraient jusque-là la fonction de commissionnaires en assurances si bien que le nouveau texte de loi adopté en 2000 aura pour objectif de réglementer un secteur dont les potentialités pour le développement économique du Pays ne sont pas encore exploitées.

Djibouti n'a, pour le moment, pas pu influencer de façon significative sur la structure économique existante, ni opérer une diversification de ses activités. La volonté politique de développer le Pays sur le plan régional a été freinée par la dégradation de la situation politique et socio-économique des pays de la sous-région, notamment l'Éthiopie et la Somalie qui constituent l'arrière pays naturel de l'économie djiboutienne.

Considérées comme une avancée importante, des réformes institutionnelles et juridiques favorables au développement du secteur privé ont été adoptées dans les années 90 même s'il subsiste encore des contraintes de tout ordre (institutionnel, réglementaire, social et juridique).

Parmi les mesures favorables à la création et au développement d'entreprises privées, il faut souligner :

⁶ Il s'agit de la Banque pour le Commerce et l'Industrie (filiale de BNP Intercontinental) ; la Banque Indosuez (filiale du Groupe Crédit Agricole) ; la Commercial Bank of Ethiopia. Les bureaux de change de la place opèrent en dehors de tout contrôle des pouvoirs publics.

- La réforme de la loi sur les sociétés commerciales adoptée en octobre 1994 prévoyant la diminution du montant minima de capital exigé pour les S.A. et les S.A.R.L., l'institution de l'Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL) et la création d'un Centre de Formalités des Entreprises destiné à jouer le rôle de guichet unique.
- La réforme du Code des Investissements (1994) portant sur l'élargissement de l'accès aux avantages du code, l'extension de certains avantages fiscaux et l'assouplissement des procédures d'agrément.
- La création du statut de l'Entreprise Franche (1994) permettant à toute entreprise exportatrice établie sur le territoire national de bénéficier d'exonérations fiscales stimulantes (exonération pour une durée égale ou supérieure à 10 ans). L'objectif est d'encourager la délocalisation d'unités de production créatrices d'emplois.
- La loi créant la Zone Franche Industrielle (1994).
- La loi de Privatisation des entreprises publiques (1997) autorisant le désengagement de l'Etat de certaines activités ne répondant à aucune mission de service public. Sur la base de ce texte, le Gouvernement a procédé à la privatisation du Sheraton Hôtel (1997), de la Pharmacie de l'Indépendance (1999), à la liquidation de 3 Sociétés d'Etat (1999) et dernièrement la mise en concession privée du Port autonome (2000).
- Le texte de loi (1997) permettant un assouplissement des procédures administratives de recrutement et de licenciement des employés dans le secteur privé.

Les freins au développement du secteur privé

Malgré le caractère libéral du système économique djiboutien, le développement du secteur privé est entravé par un certain nombre de contraintes auxquelles les autorités devront y remédier dans le cadre du futur Programme d'Actions National :

- Hérité en grande partie de la colonisation, le cadre juridique et institutionnel en vigueur ne répond plus aux besoins de l'évolution économique (textes réglementaires régissant les activités commerciales, code des impôts, code du travail et convention collective) et l'arsenal législatif mis en place dans les années 90 pour encourager les investissements privés (lois sur la zone franche industrielle, Entreprise Franche, SAZF) n'a pas démontré son efficacité, faute de cohérence entre les textes. Au niveau institutionnel, le chevauchement d'attributions et le défaut de coordination entre les départements en charge des investissements privés, l'absence de structure de promotion et d'appui au secteur privé (ni guichet unique, ni cellule d'appui au montage des dossiers) constituent également un frein.
- La faible valorisation des ressources humaines causée par un système éducatif non axé sur l'enseignement professionnel et technique et un dispositif de formation professionnelle défailant, provoquant ainsi une pénurie de compétences techniques.
- Les difficultés de mobilisation des ressources intérieures car l'épargne privée est très faible et l'accès au crédit bancaire est limité par la politique de prudence prônée par les banques de la place qui, il faut le rappeler, sont des banques commerciales.

- Les carences de l'appareil judiciaire (lenteur des procédures dans le traitement des dossiers, l'incohérence des décisions de justice et les difficultés de leur application), incapable de mettre les investisseurs et les opérateurs en confiance et d'accélérer le règlement impartial de leurs litiges.
- Le coût des facteurs de production (énergie, charges salariales, transport).
- L'étroitesse du marché national et la vulnérabilité aux fluctuations économiques du marché régional qui constitue le principal débouché commercial du Pays.

III.2 La valorisation des Ressources humaines

Pour un pays totalement démuné en ressources naturelles, comme Djibouti, il s'avère fondamental d'axer la stratégie de développement à moyen et long terme sur l'investissement humain. Fort de ce constat, les autorités djiboutiennes avaient inscrit la valorisation du capital humain au rang des grandes priorités dans le cadre de la loi d'orientation économique et sociale 1991-2000. Mais il est toutefois permis de s'interroger sur les résultats obtenus dans le domaine de l'éducation, la santé, l'emploi, la promotion de la femme djiboutienne et la jeunesse.

III.2.1 L'Éducation

Il est de plus en plus admis que miser sur l'éducation en termes de développement est déterminant au regard de l'influence notoire de ce secteur sur des variables telles que l'emploi, le revenu, la santé ou la démographie. Conscient de ce challenge, le Gouvernement n'a pas hésité à investir tous ses efforts dans le capital humain, seule richesse d'avenir du pays, avec des résultats pas toujours à la hauteur des espoirs.

Comme nombre d'Etats africains sortis de la domination coloniale française, le système éducatif djiboutien reste marqué du sceau de l'influence française, aussi bien au niveau du contenu que du contenant. Cette influence se ressent sur l'inadéquation du système avec la réalité socio-économique du pays et sur son coût, particulièrement élevé, intégralement pris en charge par l'Etat.

Le système d'enseignement est composé du premier degré constitué d'un cycle de six années d'études, du second degré réparti en deux cycles regroupant les formations générales et les formations techniques professionnelles et de l'enseignement supérieur restant encore au stade embryonnaire. La grande majorité des structures d'enseignement relèvent du secteur public bien que le secteur privé homologué n'a cessé de se développer ces dernières années.

Les réformes contenues dans le Plan (1991-1995) prévoyaient une augmentation du taux de scolarisation grâce à un élargissement des capacités d'accueil, une amélioration du contenu pédagogique des enseignements à travers une adéquation du programme avec la réalité du Pays et le relèvement du niveau de qualification des enseignants, la participation du secteur privé à l'effort d'éducation.

Malgré les efforts des autorités, en une décennie, les effectifs d'élèves de l'enseignement primaire ont enregistré un accroissement de seulement 19,4% et la proportion de filles n'a véritablement pas évolué. Le taux brut de scolarisation est passé de 38% en 1990/1991 à 40% en 1999/2000 et la part que représente le milieu

rural (17,3% en 1997-98 dont 8,3% pour les filles)⁷ est préoccupant. Les effets causés par le conflit interne et le retard des pouvoirs publics dans la remise en place progressive des offres d'éducation expliquent principalement la médiocrité des indicateurs mentionnés.

Au niveau du secondaire, le taux de scolarisation avoisine les 11% dans le premier cycle et 3% dans le second et les disparités sexuelles reste accentuées. De même, le caractère sélectif du système éducatif djiboutien est corroboré par les déperditions de plus de 58,1% des élèves entre le primaire et le collège et 51,3% entre celui-ci et le lycée. En dépit de la volonté maintes fois réitérée des autorités politiques de privilégier l'accès généralisé à l'éducation, force donc est de constater que les résultats sont loin d'être atteints.

Un indicateur de base permettant de juger l'efficacité de la politique de valorisation du capital humain est le taux d'analphabétisme. Or, d'après les résultats de l'enquête EDAM (1996), le taux serait de l'ordre de 42,7% avec une répartition de 26,1% pour les hommes et 56,9% pour les femmes. Au même titre que pour les autres indicateurs fournis par l'EDAM, ces taux ne prennent pas en compte la population nomade et les sans domiciles fixes, ce qui laisse supposer que les chiffres seraient beaucoup plus alarmants.

Ces maigres performances renvoient à la question lancinante des moyens dont dispose le département de l'éducation nationale. Ainsi, de 1991 à 1995, les dépenses d'éducation sont passées, en part du budget ordinaire total de 9.9% à 11.1%. Mais cette augmentation traduit plus un relèvement des traitements et salaires et des bourses qu'un accroissement des dépenses en matériels. Si l'on prend en compte l'inflation et le taux de croissance démographique, les dépenses en matériels ont diminué en termes réels et cette situation se répercute sur la qualité des services de l'éducation car c'est la disponibilité en matériels qui importe le plus dans ce secteur.

Cette politique donnant la priorité au paiement des traitements des fonctionnaires a eu pour effet de concentrer l'essentiel des compressions sur les charges de fonctionnement non salariales du secteur éducatif et donc de limiter considérablement la contribution des dépenses d'éducation à l'accroissement du capital humain.

Les discussions du gouvernement avec le Fonds Monétaire International qui ont abouti sur un programme Stand-by en avril 1996 ont permis de changer la donne. Le programme est axé autour de la réduction du déficit budgétaire et ce résultat ne pouvait être obtenu que par une compression de la masse salariale représentant 75% des dépenses totales, pour ne prendre que l'exemple du secteur de l'éducation. Ainsi, durant la période 1996-1999 alors que les dépenses salariales ont diminué d'à peine 4% en valeur absolue (le recrutement des enseignants est maintenu), les dépenses en matériels ont enregistré un accroissement notable de 145%.

Au niveau des investissements publics, le secteur de l'éducation a bénéficié durant la décennie écoulée d'un financement de l'ordre de 9 500 Millions FD (environ 53 Millions \$ US) ventilé comme suit : 1200 Millions FD pris en charge par le Budget de l'Etat ; 3400 Millions FD sous forme de dons (notamment le Japon pour la construction du CES de Balbala et le PNUD pour la construction d'écoles primaires) et 4900 Millions FD sur crédit (la BAD pour la construction d'un Lycée Industriel et Commercial

⁷ Source : Schéma directeur et Plan d'actions 2001-2005, Ministère de l'Education Nationale.

et l'IDA pour la construction de groupes scolaires et la mise en place d'un programme Education - Emploi)⁸. En matière d'assistance technique, bien qu'en diminution progressive, la Coopération Française reste toujours le premier pourvoyeur.

Beaucoup reste à faire et c'est soucieux de relever ces défis que le Ministère de l'Education a organisé en décembre 1999 des Etats Généraux qui ont regroupé l'ensemble de la société civile et débattu du devenir du système éducatif djiboutien. Ces travaux ont débouché sur l'adoption d'un schéma directeur et d'un plan d'actions pour la période 2001-2005 qui ont été soumis à la Table ronde des bailleurs de fonds sur l'Education à Djibouti, en octobre 2000.

III.2.2 La Santé

L'évaluation du système de santé est très révélateur de l'efficacité de la stratégie de lutte contre la pauvreté car une mauvaise santé cause la baisse de la productivité et donc des revenus et elle est surtout provoquée par les mauvaises conditions de logement et d'alimentation se répercutant ainsi sur l'incidence des maladies.

Conformément à la loi d'orientation économique et sociale 1991-2000, la politique nationale de santé est basée sur les soins de santé primaire et est axée autour de la valorisation des ressources humaines, le développement d'une politique de prévention, la restructuration organique et fonctionnelle du système national de santé, la participation progressive de la population aux coûts des services de santé, la promotion de la médecine privée et la planification familiale.

Pour traduire dans les faits cette politique, le Ministère de la Santé a adopté un plan directeur National pour la période 1991-1999 et la Banque mondiale a apporté son appui pour la réalisation d'une étude sur le système de santé djiboutien.

Les services de santé publique sont assurés par un hôpital de référence, 3 hôpitaux spécialisés (maternité, pédiatrie et de lutte contre la tuberculose), 18 dispensaires ruraux et 8 dispensaires urbains. Les capacités de ces centres hospitaliers sont de 1184 lits sur tout le territoire. Les services de soins des employés du secteur privé et des agents conventionnés de l'Etat sont assurés par deux dispensaires de l'O.P.S.⁹, organisme relevant du Ministère de l'Emploi. Les cabinets médicaux et cliniques privés sont peu développés mais il ne serait pas faux de prédire que leur nombre ira en s'accroissant car la demande, découragée par la qualité des services de soins dans le secteur public, devient forte.

L'administration des soins est gratuite à Djibouti et est accessible à tous si bien que les malades viennent des pays de la région pour se faire soigner dans les hôpitaux et dispensaires de la capitale, et plus souvent pour des maladies de longue durée dont les soins sont plus onéreux. Ainsi, plus de 60% des patients hospitalisés¹⁰ sont des étrangers venant des pays limitrophes (Ethiopie, Somalie) et les conséquences en sont que le budget de l'Etat déjà sérieusement affecté par les mesures de restriction ne peut plus subvenir convenablement aux besoins du secteur de la santé (entretien et réhabilitation des infrastructures sanitaires, achat de médicaments, valorisation des ressources humaines).

⁸ Source : Programme d'Investissements Publics, Direction de l'Economie.

⁹ L'O.P.S. (Organisme de Protection Sociale) est l'organisme qui gère les régimes de retraite, les prestations familiales et dispense des services de soins aux employés du secteur privé ainsi qu'aux conventionnés de l'Etat.

¹⁰ Rapport de l'Enquête sur les ménages (EDAM) – 1996.

La disponibilité des médicaments constitue actuellement le principal problème auquel est confronté ce secteur. L'approvisionnement en médicaments se faisait souvent sous forme de dons extérieurs mais avec le tarissement de l'aide extérieure et le budget de l'Etat qui ne permet pas de subvenir aux besoins les plus élémentaires, la disponibilité des médicaments n'est pas régulièrement assurée (entre 1991 et 1995, les dépenses publiques en médicaments ont été réduites de plus de 75%). Les patients ayant les moyens s'adressent aux pharmacies privées et pour la frange de la population la plus démunie, c'est le recours à la thérapie traditionnelle.

Malgré les efforts des autorités de faciliter l'accès pour tous aux soins de santé, les indicateurs de l'état de santé de la population ne sont guère positifs : taux de mortalité maternelle de 740 pour 100 000 naissances, taux de mortalité infantile de 114 pour 1000 naissances vivantes, le taux de couverture vaccinale qui avait chuté à 30% à cause de la guerre civile reprend très lentement (excepté pour le vaccin antitétanique dont le taux oscille entre 80% et 90%), l'espérance de vie à la naissance est de 49 ans.

Symptomatique des manques de moyens dans le secteur de la santé, la situation sanitaire et au niveau des pathologies dominantes se dégrade. Dans les maladies diarrhéiques, le choléra que l'on croyait appartenir à d'autres temps a refait son apparition à Djibouti durant les 10 dernières années (1993-94 et 1997-98). La malnutrition, surtout chez les enfants, est importante : près de 25% des enfants. Le paludisme, quant à lui, ne cesse de faire des ravages au sein de la population : plus de 4 000 cas enregistrés chaque année. La tuberculose n'est pas en reste avec les 3500 cas enregistrés annuellement, essentiellement des étrangers, mais avec la progression du virus VIH la tendance est à la hausse.

Bien que l'on ne dispose pas de données statistiques fiables en la matière, le nombre de personnes contaminées par le virus du SIDA atteindrait les 9800 d'après les chiffres officiels. Il ne s'agirait que des personnes qui se sont présentées mais il ne serait pas étonnant que les chiffres soient beaucoup plus alarmants si l'on prend en compte la population flottante, les sans-domiciles fixes, les enfants de la rue, les réfugiés. Le taux de prévalence du virus serait de 11.7% (soit une personne sur 10) avec un taux plus important chez les malades atteints de la tuberculose (14.9%). La répartition selon le sexe est de 61.2% d'hommes et 38.8% de femmes. Les populations à risques sont les prostituées, les personnes contaminées par les maladies sexuellement transmissibles (MST), les femmes enceintes et les donneurs de sang. Les tranches d'âge touchés sont principalement les 20-39 ans, c'est à dire la catégorie la plus active sur le plan économique.

Cette situation dramatique va lourdement hypothéquer le développement économique et social de notre pays si rien n'est fait pour enrayer la progression de cette pandémie. A ce jour, le bilan que l'on peut dresser sur la politique de l'Etat face au danger du SIDA est négatif malgré les contributions extérieures (aucun mécanisme institutionnel qui soit à la hauteur de la gravité de la menace, déficit de communication, campagnes de sensibilisation inefficaces). Les actions à prendre devraient porter sur la sensibilisation des populations les plus exposées aux risques de contamination (les jeunes, les populations flottantes) et la prévention à travers la méthode IEC (Information-Education-Communication). Le rôle des pouvoirs politiques, de la société civile et des partenaires extérieurs est fondamental pour faire de la sensibilisation et de la mobilisation de la population la principale arme de bataille dans la lutte contre la pandémie du SIDA.

La faiblesse de tous ces indicateurs est bien entendu principalement liée aux problèmes de moyens du budget de l'Etat et à la politique d'allocation de ses maigres ressources. A l'instar de l'Education, la Santé est un secteur dépensier mais il est bien admis que les crédits attribués sont en-deçà des besoins et souvent mal répartis. Entre 1991 et 1995, les dépenses ordinaires du ministère ont diminué de 7% et la part allouée aux salaires représentait 80% de ces dépenses. Les conséquences se sont répercutées sur l'état des infrastructures sanitaires et la disponibilité des médicaments.

Néanmoins, le secteur de la santé a énormément bénéficié du financement extérieur aussi bien des agences des Nations Unies (OMS, UNICEF) que des partenaires bilatéraux (France, Chine, Italie, Egypte, Espagne) et principalement sous forme de dons, à l'exception du prêt espagnol destiné à la réhabilitation de l'hôpital Peltier. Les contributions extérieures ont servi à la réhabilitation, l'extension de plusieurs structures de soins de santé de base dans la capitale et dans l'intérieur du pays, des structures hospitalières, à l'acquisition d'équipements et mobiliers. Le ministère de la santé a également bénéficié de l'assistance extérieure pour l'approvisionnement en médicaments (notamment la France et l'Italie) et pour la formation continue du personnel (sage-femmes, infirmiers, laborantins).

Au niveau de la réglementation, les autorités djiboutiennes ont adopté un certain nombre de textes : allaitement maternel, Conseil National sur le SIDA, réforme du système de santé, mise en place d'un organigramme, réforme hospitalière, politique pharmaceutique, décret sur les médicaments.

Les contraintes principales dans le secteur de la santé sont aussi bien d'ordre externe (les charges que font peser les réfugiés et les indigents de la région sur les installations sanitaires du pays, la diminution de l'aide extérieure notamment en médicaments) qu'interne (restrictions budgétaires, l'irréalisme d'une pratique autorisant la gratuité totale des soins héritée de la politique coloniale, centralisation du système).

III.2.3 L'Emploi et la Formation Professionnelle

En 1991, les pouvoirs publics étaient conscients que la logique de l'emploi répondait plus à la logique du marché qu'à celle du service public et c'est en ce sens que la stratégie adoptée préconisait des actions à travers le système éducatif pour améliorer le contenu des programmes et accroître les capacités d'accueil des établissements scolaires ; et à travers l'organisation d'une formation professionnelle mieux adaptée aux besoins des employeurs. Il était ainsi prévu la création d'un organe chargé de définir la politique de l'Etat en matière de formation professionnelle et de l'ajuster à l'évolution de la conjoncture économique nationale.

A défaut de statistiques fiables basées sur des enquêtes sérieuses, il est très difficile d'analyser avec précision la situation de l'emploi à Djibouti et c'est pourquoi la prudence est requise dans le maniement des indicateurs relatifs à ce secteur.

Ainsi, selon les chiffres de 1994 fournis par le BIT, la population d'âge actif (15/59 ans) est de 296 700 personnes dont :

actifs :	137 100
occupés :	77 000
inactifs :	159 600

Sur les 77 000 actifs occupés, environ 89% opèrent dans le secteur tertiaire dont près du quart sont des commerçants. La capitale, Djibouti-ville, occupe à elle seule la grande majorité des actifs occupés.

Si l'on se réfère à la dernière enquête sur la Pauvreté (EDAM) réalisée en 1997 avec l'appui de la Banque Mondiale, 55% des indigents proviennent de ménages dont aucun membre n'a un emploi et le chômage toucherait près de 45% de la population (55% chez les femmes). Les jeunes, ainsi que les couches vulnérables de la population, seraient les plus affectés par le chômage (respectivement 80% et 60%). Pour échapper à l'engrenage de la misère et dans un souci de survie, les femmes dont le mari est sans emploi se lancent dans diverses activités à caractère informel (petits commerces, broderies, couture...).

Tableau : répartition de la population active occupée¹¹

	Nombre d'Entreprises	Nombre de Salariés	Nombre d'Emplois
Entreprises Formelles	1 768	16 062	17 830
Entreprises Informelles	11 930	22 620	34 550
Personnels Domestiques		14 300	14.300
TOTAL	13 698	63 682	77 380

Comme le confirme le tableau ci-dessous, le secteur informel crée beaucoup plus d'emplois que le secteur structuré et constitue donc une source de revenus pour nombre de ménages confrontés au problème douloureux du chômage. Même si l'importance du poids économique du secteur structuré moderne, de par les ressources qu'il génère, est bien reconnu, ce secteur ne démontre pas les mêmes potentialités en termes de création d'emplois. Les 13 698 entreprises (dont 87% relevant de l'informel) opèrent dans le secteur tertiaire avec une prédominance particulière dans le commerce, les transports et réparations, le bâtiment et l'hôtellerie.

Contrairement à ce que l'on serait tenté de penser, la question du chômage à Djibouti est complexe et renvoie à plusieurs problématiques de développement qui constituent les défis du nouveau siècle. En effet, le Pays connaît un chômage conjoncturel lié aux tendances de l'évolution de la situation économique dont les facteurs-causes peuvent être aussi bien d'ordre endogène qu'exogène (marasme économique, baisse des activités...) mais la proportion qu'il représente n'est pas très importante. Par contre, le chômage structurel qui constitue le gros du lot est en corrélation étroite avec l'exiguïté du marché de l'emploi et ses distorsions, l'incohérence des textes réglementaires, avec le caractère élitiste et l'inadéquation du système éducatif par rapport aux besoins de l'offre, l'absence d'une véritable politique de formation professionnelle, les effets de la croissance démographique et le rajeunissement de la population.

Confirmée par de nombreuses études¹² et des réunions avec les opérateurs privés de la place, la réglementation existante en matière d'emploi est considérée comme le

¹¹ « Proposition pour une politique de l'emploi à Djibouti », étude réalisée par l'OIT en 1994.

principal obstacle à la création d'emplois. Il s'agit notamment du code de travail d'outre-mer datant de 1952, de la convention collective et des différents textes législatifs qui réglementent le recrutement et le licenciement, favorisent la lourdeur bureaucratique de l'administration du travail (le Service National de l'Emploi, l'Inspection du Travail) démunie de moyens humains et matériels.

L'autre handicap, et non des moindres, est que les pouvoirs publics ne se sont jamais réellement dotés d'une politique de formation professionnelle pouvant servir d'instrument régulateur du marché de l'emploi. Le Centre de Formation Professionnelle Adulte (CFPA), conçu pour former et perfectionner les adultes actifs, se complait à assumer la fonction de supplétif du système éducatif en place en assurant la formation initiale des jeunes exclus du cursus scolaire normal qui viendront grossir le rang des chômeurs.

Dans un souci de libéraliser le marché de l'emploi et conformément aux recommandations des institutions de Bretton Woods, le Gouvernement a entrepris un certain nombre de mesures de réforme des textes en vigueur. Le texte de loi adopté en 1997 porte ainsi sur l'allègement des procédures administratives de recrutement et de licenciement, la transformation du Service de l'Emploi confiné à une fonction purement statistique (au lieu d'être un bureau de placement), la suppression du salaire minimum. Par ailleurs, le nouveau code de travail finalisé est dans sa phase d'adoption par les autorités et le Conseil National Emploi-Formation créé en 1986 sera réactivé.

Sur le plan opérationnel et dans le cadre de la lutte contre la Pauvreté, le Gouvernement a initié des projets pilotes ayant pour objectifs la création d'emplois et de revenus à travers la réalisation des travaux à haute intensité de main d'œuvre (Projet de Développement Social des Travaux d'Intérêt Public-ADETIP), un programme de réinsertion des démobilisés (Projet PRAC – crédit IDA), le financement de micro-projets (le Fonds Social de Développement – crédit BAD) et la réhabilitation des zones dévastées par le conflit de 1991 (Projet Réhabilitation financé par le PNUD). Il est encore trop tôt pour se prononcer sur l'efficacité de ces instruments qui, à eux seuls, semblent insuffisants pour créer des emplois car conditionnés par un certain nombre de facteurs (cadre macro-économique assaini, réforme du cadre réglementaire, renforcement des capacités à travers les ONG) mais leurs approches d'intervention sur le terrain (basée sur la collaboration avec les populations bénéficiaires et les ONG) pourraient servir d'exemple.

III.3 La promotion de la Femme et de la Jeunesse

III.3.1 La promotion de la Femme

Depuis l'indépendance, la condition de la femme à Djibouti s'est sensiblement améliorée en dépit des influences coutumières et traditionnelles qui constituent les principaux obstacles à la promotion de la femme dans la société djiboutienne. Sur le plan international, la république de Djibouti a activement participé à l'ensemble des conférences internationales qui ont concerné directement ou indirectement les questions ayant trait à la femme et aux questions du genre et ses objectifs (Jomptien-90, Le Caire-94, Copenhague-95, Beijing-95, Istanbul-96).

¹² Voir le rapport Price Waterhouse sur la Promotion du Secteur Privé réalisé dans le cadre du Projet Secteur Privé financé par le PNUD, 1993).

Bien que les mécanismes institutionnels nationaux chargés de promouvoir la condition de la femme n'aient pas été immédiatement créés, des actions concrètes ont été entreprises en faveur de l'intégration de la femme djiboutienne dans le processus de développement, conformément aux différentes plates formes d'actions adoptés lors de ces conférences. D'ailleurs, dès les années 80, l'Union Nationale des Femmes Djiboutiennes (UNFD) s'est manifestée sur le terrain à travers ses interventions dans les domaines de l'éducation et l'alphabétisation, le renforcement des soins de santé primaire, l'équilibre familial, la lutte contre les pratiques traditionnelles telles que les mutilations génitales féminines, le soutien à la création d'activités génératrices de revenus et de défense des droits légaux de la femme. Depuis 1990, encouragées par la nouvelle loi sur les associations, de nombreuses ONG nationales s'activent, dans les domaines relatifs à la promotion sociale et économique de la femme et de la famille.

Au niveau du Gouvernement, des mesures constituant une avancée remarquable vers une intégration de la femme dans la stratégie de développement du Pays ont été prises :

- la création d'un Ministère délégué à la Promotion de la Femme depuis le 12 mai 1999, et la promotion de femmes à des hauts postes de responsabilité ;
- la ratification de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme ;
- la proposition d'un certain nombre de projets de textes législatifs et réglementaires relatifs aux droits de la femme et de la famille ;
- l'élaboration de la politique nationale d'équilibre familial (1995) ;
- la loi de juillet 1999 portant sur la santé reproductive et la planification familiale.

Toutefois, les contraintes relevées dans la politique de promotion de la femme djiboutienne sont l'absence de cadre d'application pour les lois en faveur des femmes, l'analphabétisme et l'ignorance des femmes quant à leurs droits, la pauvreté persistante parmi les femmes, le poids des traditions et la pression sociale concernant le rôle productif et reproductif de la femme dans la société.

III.3.2 La Jeunesse

A l'instar de la plupart des pays PMA confrontée à une forte croissance démographique, la structure pyramidale de la population djiboutienne confère une large place aux jeunes (15-30 ans) qui représentent près de 60% de l'ensemble de la population. Certes, la jeunesse est l'avenir du pays mais elle constitue également le défi principal que les autorités seront amenées à relever dans les prochaines années.

Les indicateurs de base visant les jeunes sont parlants : plus de 60% de chômeurs, taux brut de scolarisation dans le secondaire de 12%, près de 55% de déperdition du système scolaire. Conséquence d'une telle situation sociale préoccupante : le désœuvrement ambiant qui frappe les jeunes, l'intensification de l'usage du Khat¹³ et de la drogue, la délinquance juvénile et le banditisme, la prostitution.

Malgré la prise de conscience du poids que représente la valorisation de la jeunesse dans la politique de développement économique et social du pays, il n'est pas exagéré d'admettre qu'il n'y a pas eu une politique cohérente et réfléchie en direction

¹³ Plante euphorisante poussant en Ethiopie et qui est consommée quotidiennement par une grande majorité de djiboutiens.

des jeunes. Le Ministère de la Jeunesse structurellement paralysé par le manque de moyens humains et budgétaires n'a pas réussi à satisfaire les nombreux besoins sans cesse croissants de la jeunesse djiboutienne et susciter l'espoir attendu. Les Maisons des Jeunes, aujourd'hui rebaptisées Centres de Développement Communautaire, se trouvant dans un état de délabrement avancé, n'ont pas su être, pour leur part, le lieu d'épanouissement culturel et sportif espéré.

Quant au sport, il n'a pas joué le rôle de vecteur d'intégration des jeunes dans la mesure où les fédérations sur lesquelles reposent les organisations sportives n'ont pas rempli efficacement les missions qui leur étaient dévolues et la majorité des jeunes pratique les disciplines sportives en dehors de ces structures officielles.

C'est fort de ce constat que le nouveau Président de la république avait axé son programme électoral, en avril 1999, sur les jeunes et leur place dans la société de demain. Impulsé par cette nouvelle dynamique, le ministère de la jeunesse a lancé des actions de sensibilisation des mouvements associatifs des jeunes, la réhabilitation des centres de développement communautaire avec l'appui des bailleurs de fonds, notamment la coopération française, la Banque Africaine (Fonds Social) et la Banque mondiale (ADETIP).

III.4 Amélioration de l'Environnement et de l'Habitat

Un des indicateurs les plus efficaces pour évaluer l'efficacité des actions prises pour lutter contre la pauvreté ce sont les politiques et mesures entreprises dans le domaine de l'urbanisme et de l'habitat, ainsi que de l'environnement. En effet, le bien-être des populations se mesure à travers les conditions de logement, l'état d'insalubrité et de pollution de l'environnement immédiat.

III.4.1 Politique de l'Urbanisme et de l'Habitat

A Djibouti, plus que dans tout autre pays du continent, la quasi totalité des activités économiques et des services administratifs est concentrée dans la capitale. Cette forte concentration de la population urbaine conjuguée au manque d'altitude du relief des anciens quartiers entraînent des problèmes d'urbanisation non maîtrisée avec des occupations et constructions illégales ainsi que des difficultés d'assainissement des quartiers populaires.

Durant la décennie 1990-2000 et conformément aux orientations stratégiques du Gouvernement, une part importante du programme d'investissements publics a bénéficié au secteur de l'urbanisme et de l'habitat. Le montant de l'investissement réalisé pour la période classe ainsi ce secteur après l'éducation et les infrastructures routières, mais avant la santé.

Le développement urbain de l'agglomération de Djibouti s'est basé sur le PDUD¹⁴ (la mise en œuvre de ce projet urbain découlant du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de 1985) et sur d'autres projets urbains qui ont essentiellement porté sur la production de lotissements destinés à toutes les couches sociales ainsi que la construction de nouveaux logements.

¹⁴ Le Projet de Développement Urbain de Djibouti, réparti en 2 phases (PDUD I et II) est un projet cofinancé par la Banque mondiale (IDA), l'Union européenne et l'Agence française de développement (AFD).

Dans le cadre de ces projets, ont été réalisés des opérations de réhabilitation des quartiers anciens, l'amélioration et le renforcement des réseaux de drainage des eaux pluviales dans les quartiers populaires où résident les couches vulnérables de la population, le réaligement des voies ainsi que le désenclavement des quartiers. De même, les études de réactualisation du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de l'Agglomération de Djibouti et des villes secondaires (Obock, Tadjourah, Ali-Sabieh et Dikhil) ont pu être achevées.

Un point intéressant à souligner est la complémentarité des différents projets visant à améliorer les conditions de vie et qui ont bénéficié d'une bonne coordination des bailleurs de fonds participant à ces projets.

En matière d'habitat, le Gouvernement a engagé des opérations de production de parcelles et de construction d'un lot de logements principalement destinés aux fonctionnaires (263 logements de la Cité Makka Al Moukarama ; 55 logements pour la location-vente à des fonctionnaires de la Cité Hayableh II) et aux populations à bas revenus (92 logements d'habitat social de la Cité du Luxembourg) ; 770 logements à Barwako pour des ménages à revenus modestes financés par le Fonds d'Equipement des Nations-Unies.

L'élaboration des projets urbains pose le problème du financement et c'est ainsi qu'un certain nombre de projets n'ont pu se réaliser ou s'achever dans la décennie 1991-2000 faute de ressources suffisantes. Ces réalisations sont importantes mais elles sont loin de satisfaire les besoins sans cesse croissants de la population urbaine. Par ailleurs, la politique nationale d'habitat dans sa volonté de se conformer aux recommandations de la Conférence d'Istanbul est sérieusement confrontée aux problèmes de cherté du prix des terrains et des logements (les matériaux de construction étant importés de l'extérieur) et d'absence de politique de financement permettant l'accès au crédit à des ménages à bas revenus.

III.4.2 Politique de l'environnement

Bien que, quelques années après, le bilan ait été jugé quelque peu décevant¹⁵, la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) de 1992 aura marqué un tournant significatif dans la prise en compte, à l'échelle mondiale, de la protection de l'environnement en tant que paramètre essentiel du développement économique et social. Celui-ci doit être désormais « durable », s'il ne veut hypothéquer les chances de prospérité de populations entières, notamment dans les pays les plus démunis tels que la République de Djibouti.

Conscient de l'intérêt vital de cette nouvelle stratégie de développement, le Gouvernement djiboutien a tenu à participer activement à la tenue de la CNUED, à travers la préparation du premier Rapport National sur l'Environnement (1991) par le Comité National pour l'Environnement créé à cette occasion. Les recommandations qu'il contient en matière de gestion rationnelle de l'environnement ont été reprises par le second Plan quinquennal (1991-1995), prolongement de la Loi d'orientation économique et sociale (1991-2000) qui promeut, entre autres, les objectifs de lutte contre la pauvreté et de protection de l'environnement au rang des priorités nationales.

¹⁵ Conférence Post-Rio de juin 1997.

Malgré les réformes et mesures sectorielles prévues, il faudra attendre 1996 et l'atténuation des retombées du conflit armé interne ayant sérieusement affaibli l'économie du pays, pour que Djibouti s'engage dans un véritable processus de planification environnementale. En effet, cette année-là, a été créé la Direction de l'Environnement¹⁶, suivie du lancement du projet Capacité 21¹⁷ visant le renforcement des capacités nationales de gestion de l'environnement et la promotion d'une approche communautaire participative pour la préparation et la mise en œuvre du Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE).

Le PANE souligne les contraintes majeures auxquelles est confronté Djibouti : aridité du climat, rareté de ressource en eau, concentration de la population dans la capitale, pauvreté, absence d'instruments indispensables en vue d'une gestion intégrée de l'environnement. Cependant, le Pays dispose d'importants atouts : un port d'une envergure régionale, un potentiel des ressources marines, des sites naturels de grande valeur touristique, possibilité de développement des énergies renouvelables (énergie solaire, éolienne et géothermique).

Avec l'approbation du PANE, un pas important sera franchi en direction de la protection de l'environnement et, indirectement, de la lutte contre la pauvreté et par conséquent en direction d'un développement durable pour le pays et sa population. La politique du Gouvernement met l'accent sur le lien étroit qui existe entre la pauvreté et la dégradation de l'environnement. Toutefois, afin de pérenniser les actions engagées, il convient de concrétiser la volonté animant le PANE grâce à la réalisation de projets porteurs qui peuvent être aussi bien des micro-projets que des ouvrages de plus grande envergure, incluant dans leur totalité une approche participative de la communauté.

III.5 Développement des infrastructures économiques du secteur des Transports et des Télécommunications

Bénéficiant d'une position géographique assez stratégique et adossée à des pays voisins potentiellement importants (Ethiopie, Somalie), la chaîne des transports et le secteur des télécommunications représentent pour Djibouti les secteurs-clés économiques lui permettant de valoriser sa place économique au niveau sous-régional et régional.

III.5.1 La chaîne des transports

Favorisé par un commerce régional dynamique, les activités de la chaîne des transports, particulièrement le Port (PAID), ont constitué des facteurs de croissance ces dernières années : elles représentent 75% du PIB et drainent l'essentiel des rentrées en devises. La décision des autorités éthiopiennes, prise en 1998 à la suite du déclenchement des hostilités avec le voisin érythréen, de faire transiter la totalité de ses importations et exportations par Djibouti a énormément contribué au boom de ce secteur.

¹⁶ Anciennement dénommée Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (Loi 112/AN/96/3^e L du 3 septembre 1996).

¹⁷ « Projet financé à hauteur de 442 000 USD par le PNUD.

Cônvaincu de la contribution déterminante du secteur des transports dans la croissance économique du pays, les autorités politiques ont engagé des réformes dans un souci de rendre ce secteur plus efficace et compétitif. Les réformes ont essentiellement porté sur le recentrage du rôle et des responsabilités des différents acteurs avec une participation plus active des opérateurs privés et la réadaptation du cadre institutionnel.

Le Port, soumis à une forte concurrence régionale, ne s'est pas contenté d'une position d'attentisme. Ainsi, des réformes ont été initiées pour améliorer la gestion du PAID et attirer le trafic de transit par une réduction des coûts tarifaires. Ces actions couplées avec l'accroissement du trafic de transit éthiopien et l'ouverture du corridor routier ont entraîné une augmentation des recettes portuaires. En 1999, le Port a procédé à d'importants investissements matériels (acquisition de portiques, construction d'un terre-plein, projet de développement d'un port sec) lui permettant d'augmenter ses capacités d'exploitation et de rivaliser avec les ports concurrents de la région (Assab, Aden).

De même, la reprise des activités portuaires a encouragé le développement des auxiliaires du transport maritime (manutentionnaires, transitaires, agences maritimes) et des sociétés djiboutiennes et éthiopiennes opèrent leurs activités à Djibouti dans un cadre réglementaire assez libéral même si la réciprocité du côté éthiopien, en matière d'établissement de sociétés et de procédures de règlement des transitaires djiboutiens, n'est pas toujours assurée.

Poursuivant sa politique de réforme des entreprises publiques enclenchée avec la loi de mars 1998, le Gouvernement a conclu le 1^{er} juin 2000 avec le Port de Dubaï un accord de concession pour une durée de 20 ans. Même s'il semble prématuré de s'y prononcer, la privatisation de la gestion du Port qui s'inscrit dans le cadre de la politique de désengagement de l'Etat ne manquera pas d'avoir des retombées positives sur la situation financière de l'entreprise.

Par contre, l'Aéroport International de Djibouti ne bénéficie pas du même regain d'activités et l'évolution du trafic passagers et fret est orientée à la baisse. En dehors des liaisons aériennes avec Paris, le trafic international djiboutien est essentiellement sous-régional (Ethiopie, Somalie, Yémen, Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis). Reflétant la chute des activités aéroportuaires et un taux d'endettement relativement important, la situation financière de l'établissement est préoccupante. Au niveau institutionnel, les contraintes ont trait à l'inadéquation des réglementations en vigueur avec l'évolution du transport aérien (code de l'aviation civile non révisé depuis 1977, texte réglementant les agences aériennes) et à la lourdeur bureaucratique dans la gestion de l'Aéroport.

Profitant de la reprise des activités portuaires, le transport routier a connu un essor remarquable du trafic. De 20-30 camions en 1996, le trafic quotidien est passé à 100 en 1997 pour osciller autour de 300 en 1999 avec une prépondérance quasi-totale des transporteurs éthiopiens. Le transport routier est utilisé pour acheminer les produits alimentaires, les engrais et les hydrocarbures. Au niveau institutionnel, la gestion du réseau routier a été transférée au ministère de l'équipement et des transports depuis Mai 1999. Toutefois, la dégradation continue de l'état des routes tout le long du corridor a conduit à la mise en place, en 1999, d'un Fonds d'entretien routier alimenté par les transporteurs et destiné à financer les travaux d'entretien des routes nationales reliant Djibouti à son voisin éthiopien.

Maillon faible de la chaîne, le Chemin de Fer Djibouto-Ethiopien (CDE) n'a pas bénéficié des retombées du développement du transport portuaire et continue à souffrir de la vétusté des infrastructures et matériels roulants ainsi que d'un cadre institutionnel (gestion binationale de l'entreprise) peu propice à un accroissement du trafic. Si un programme d'urgence de rénovation du matériel roulant a pu être financé par l'Union Européenne, la poursuite du programme de réhabilitation du chemin de fer par les bailleurs de fonds est conditionnée par la mise en œuvre d'une politique de réforme institutionnelle du CDE (mise en concession) nécessitant au préalable un accord entre les deux Etats.

III.5.2 Le secteur des télécommunications

Principal objectif de développement du Pays, les télécommunications constituent le fleuron de l'industrie de services djiboutienne. Peu dotée en moyens au lendemain de l'indépendance avec un nombre d'abonnés approchant les 2000, le réseau des télécommunications a bénéficié d'un plan de développement pluriannuel pour rattraper le retard en matière d'équipements. Les investissements réalisés dans la commutation ont permis une extension des capacités du réseau de 2000 à 5000, puis à 10 000 lignes. Depuis 1985, Djibouti a également le privilège d'accéder aux grands systèmes de câbles sous-marins transcontinentaux (SEA-ME-WE).

A la fin de la décennie, l'Office des Postes et Télécommunications (OPT) a investi dans de nouveaux produits : la téléphonie mobile, internet. Avec la loi de mars 1998, le Gouvernement a lancé une vaste réforme institutionnelle et réglementaire qui constituera une étape préalable avant la privatisation de l'entreprise :

- séparation des activités postales et de télécommunications : création de la Poste et de Djibouti Telecom.
- liquidation de la Société des Télécommunications Internationales de Djibouti (STID) et rachat par Djibouti Telecom de l'ensemble des actifs, devenant ainsi le seul opérateur des télécommunications sur le territoire national.

III.6 Redéploiement des activités tertiaires

Comme Djibouti dispose de très peu de ressources naturelles, il n'est guère étonnant que le secteur des services occupe une place prééminente dans son économie (80% du PIB contre 5% pour le secteur primaire et 15% pour le secondaire). Cependant, les activités du secteur tertiaire sont très sensibles à l'évolution de l'environnement régional et international et les autorités djiboutiennes doivent redoubler de perspicacité et de pragmatisme pour appliquer les politiques sectorielles cohérentes et en ajustement avec le monde extérieur.

III.6.1 Le Commerce

Au niveau de l'environnement juridique, Djibouti jouit d'un système commercial ouvert et d'un système de change libre : importations libres sans contingentement, pas d'encadrement de crédit, pas de contrôle des changes, ni de restrictions de transferts de capitaux, libre convertibilité du Franc djiboutien.

Les échanges commerciaux de Djibouti sont caractérisés par une balance commerciale structurellement fortement déficitaire : entre 1991 et 1999, le montant du déficit a oscillé entre 30 et 39 Milliards FD (environ 168-219 Millions \$US). Les principaux postes d'importation sont les produits alimentaires, les machines et appareils électriques, les textiles, les cuirs et chaussures et les hydrocarbures. Quant aux exportations, elles visent principalement les animaux vivants et le sel.

Si la France est le premier partenaire commercial bilatéral, l'Union Européenne s'arroge une place de choix au niveau multilatéral. Sur le plan régional, les importations en provenance de la ZEP d'autrefois (la COMESA aujourd'hui) ne représentent qu'à peine 10% et sur les pays membres, l'Ethiopie est le principal fournisseur (notamment pour les fruits oléagineux, les produits alimentaires, le khat), alors que la Somalie absorbe plus de 70% de la valeur des exportations.

Certes, le Ministère est responsable de la politique commerciale mais il n'empêche que nombre d'organismes publics, semi-publics ou privés interviennent dans les opérations de commerce extérieur, à savoir le port, l'aéroport, les chemins de fer (CDE), les banques, les assurances, les transitaires, les télécommunications, la Chambre de Commerce (CICID) et les représentations diplomatiques à l'étranger.

Parmi ces organismes, il faut noter le rôle actif joué par la CICID dans l'appui au développement du commerce extérieur et dans la fonction d'interface entre l'Etat et le secteur privé. Ainsi, la Chambre de Commerce de Djibouti bénéficie d'un vaste réseau de relations avec ses pairs dans la région et un peu partout dans le monde, elle fournit des informations à l'étranger sur les notoriétés des entreprises de la place, les opportunités d'affaires à l'importation comme à l'exportation ; elle délivre également des certificats d'origine pour les marchandises à l'export et des certificats d'authenticité pour les factures de produits de réexportation. Toutefois, la CICID est limitée dans ses activités par l'insuffisance de son budget de fonctionnement alimenté principalement par les centimes additionnels du Trésor.

En raison de l'étroitesse du marché national, la vocation de Djibouti est de consolider sa position commerciale sur le plan régional. Conscient de cela, les autorités nationales ont conclu un certain nombre d'accords commerciaux bilatéraux (Ethiopie, Erythrée, Soudan, Somalie, Burundi, Tanzanie, Ouganda, Kenya), régionaux (la Zone d'Echanges Préférentiels transformée en COMESA) et internationaux (Djibouti est membre de l'OMC).

Membre fondateur de la ZEP, la république de Djibouti a ratifié après longue réflexion le traité de la COMESA en février 2000. En effet, les difficultés avaient trait à la mise en conformité des dispositions fiscales du Pays avec celles du Traité. Dans le cadre de la suppression des barrières douanières au 31 octobre 2000, le Gouvernement a procédé à un réaménagement de la fiscalité indirecte lançant ainsi les germes de la future TVA.

A l'heure actuelle, il est malheureusement difficile d'évaluer l'impact de tous ces engagements commerciaux régionaux et internationaux, faute de mécanisme institutionnel de suivi rigoureux (les informations sont éparpillées entre la CICID, la direction des statistiques et le Ministère du Commerce) et d'études prospectives. Dans le cadre de l'intégration régionale avec le marché COMESA, une cellule de suivi devrait être mise en place afin d'étudier les incidences sur l'économie du pays.

En matière de politique commerciale, des contraintes existent auxquelles il n'a pas encore été remédié : la plupart des textes régissant le commerce date de l'époque coloniale et ne sont pas adaptés à l'évolution économique du pays ; il n'existe toujours pas de code de commerce ; le ministère de tutelle souffre cruellement du manque de ressources humaines qualifiées dans le domaine commercial pour remplir sa mission ; déficit d'informations commerciales et de politique de promotion commerciale.

III.6.2 L'Industrie et l'Artisanat

Pour des raisons liées au coût des facteurs de production (énergie, main d'œuvre), à la dimension réduite du marché local et l'inexistence de ressources naturelles, le secteur industriel est toujours resté au stade embryonnaire. Outre l'énergie, l'essentiel des activités du secteur est fourni par la branche des bâtiments et travaux publics. Les rares tentatives expérimentées par l'Etat (fabrication d'aliments de bétail, usine d'eau minérale, laiterie) ne se sont pas avérées fructueuses et le secteur privé ne s'est pas vraiment bousculé pour investir dans les unités de production. Il est à noter toutefois le développement depuis 1996 d'entreprises d'extraction du sel du Lac Assal tournée vers l'exportation sur le marché éthiopien, génératrice de devises et d'emplois (près de 2000 emplois créés).

Au niveau institutionnel, la Cellule de promotion industrielle mise en place, avec l'assistance de l'ONUDI, pour encourager l'installation d'unités industrielles et orienter les promoteurs n'a guère donné de résultats prometteurs et l'arsenal législatif créé à des fins d'incitation (Zone Franche industrielle, Entreprise Franche, Société anonyme de zone franche) a plus été source de confusion.

Au regard de ces résultats et aussi longtemps que les prospections minières du sous-sol resteront vaines, il faut se rendre à l'évidence que l'industrialisation telle qu'elle est conçue ne constituera pas une source de croissance et de développement de l'économie djiboutienne. Les expériences ici et là ont démontré que le développement du secteur industriel ne peut se réaliser que soit dans les pays dotés de ressources naturelles importantes, soit dans les pays présentant des avantages comparatifs (cadre institutionnel propice, main d'œuvre bon marché et qualifiée, potentiel d'infrastructures modernes) pour attirer les firmes délocalisées. Djibouti ne remplit complètement pour le moment aucune de ces conditions.

Par contre, dans une économie minée par le sous-emploi comme la notre le secteur artisanal est le mieux indiqué pour être le créneau porteur et l'instrument d'absorption du chômage. Dans le cadre d'un appui de l'Union Européenne (1992-1995), des actions avaient été réalisées pour créer les conditions du développement de ce secteur : recensement des entreprises artisanales, appui au montage des projets et formation technique des promoteurs, octroi de crédits (40 artisans ont pu en bénéficier). Handicapé par des contraintes d'ordre institutionnel, le projet n'a pu se poursuivre mais il est évident que le gouvernement aurait beaucoup à gagner à remettre sur les rails une politique de promotion de l'artisanat.

III.6.3 Le Tourisme

Malgré la faible superficie du territoire, les ressources et potentialités du tourisme à Djibouti sont globalement prometteuses. Ainsi, les richesses géologiques sont considérées comme parmi les plus diverses et originales du monde en raison de leur localisation dans la tectonique des plaques, de même que les paysages minéraux tels

que les cheminées du Lac Abbé et la plaine de sel du Lac Assal située à 155 mètres au-dessus du niveau de la mer, la forêt du Day est attractive pour sa faune et flore de montagne, les îles Musha et Maskali pour leurs mangroves, les îles du Ghoubet et des Sept Frères pour les récifs coralliens. La population djiboutienne étant peu tournée vers la mer en raison de ses origines nomades, les réserves halieutiques et le littoral sont relativement bien conservés.

Principal maillon de la chaîne du tourisme, les infrastructures portuaires, aéroportuaires, routières et ferroviaires sont dans un état relativement satisfaisant pour les deux premiers alors que le réseau routier et le chemin de fer liant Djibouti à l'Éthiopie sont dans une situation de dégradation progressive. Depuis ces dernières années, le nombre d'établissements hôteliers privés s'est accru, tendant ainsi vers un accroissement (certes insuffisant) des capacités d'accueil.

L'approche globale du développement touristique définie dans le Plan Stratégique de développement du tourisme approuvé par les autorités répond aux objectifs de la protection de l'environnement, la lutte contre la pauvreté et la création d'emplois, le renforcement des capacités de gestion du tourisme et la participation des femmes ainsi que les couches sociales les plus défavorisées au développement économique. La recherche d'un partenariat entre le secteur public et privé a été le principe de base qui a servi de guide à l'élaboration du Plan Stratégique. Prenant en compte les richesses marines du pays, la politique touristique privilégie un développement durable du tourisme dans le cadre d'une vision de Djibouti ouverte sur la mer.

Toutefois, les freins à cette politique ne manquent pas : la cherté du niveau de vie en général et des coûts de transport aérien pour la desserte de Djibouti, le manque de dynamisme et d'innovation du secteur privé, les carences législatives en matière de protection de l'environnement, l'absence d'une politique de marketing touristique et d'établissements hôteliers de grand standing.

III.7 Développement du Secteur Primaire

La période 1991-2000 a été marquée par la symbiose Environnement et Développement aux fins d'une exploitation durable des ressources naturelles. Cette approche s'est traduite par la mise en place de trois options stratégiques basées sur la maîtrise de l'eau, la réduction de la dépendance alimentaire et la protection de l'environnement.

III.7.1 L'Eau

Le climat aride rend l'approvisionnement en eau particulièrement difficile. Celle-ci est assurée à plus de 95% par les eaux souterraines. Près de 14 millions de m³ d'eau sont exploités dans les villes dont 85% en ville de Djibouti. Le milieu rural nécessite autour de 6 à 7 millions de m³ et l'agriculture couvrirait plus de 70%. Aussi, les eaux souterraines sont soumises à de fortes pressions ce qui amène leur surexploitation et la dégradation de la qualité de l'eau. L'aquifère de la nappe de Djibouti nécessite des actions urgentes pour sa gestion et sa protection. En zone rurale, l'alimentation en eau est largement insuffisante en quantité et en qualité (sel).

Au titre des réalisations durant la période, il faut noter l'élaboration du Code de l'Eau, la réhabilitation et le renforcement des adductions d'eau et des points d'eau afin de répondre aux besoins immédiats des populations rurales.

III.7.2 La Pêche

La côte djiboutienne longue de 372 kms renferme des richesses halieutiques importantes et renouvelables mais fragiles (milieu corallien). Le secteur de la pêche comprend une flottille de 300 embarcations et cette activité emploie environ 1000 personnes qui pratiquent une pêche artisanale et des techniques de pêche non destructeurs pour l'environnement (lignes à main, filets maillants). La consommation de poisson est faible (environ 1,5 kg/habitant/an) alors que les potentialités du secteur de la pêche sont énormes. Toutes espèces confondues, le potentiel exploitable de poissons est estimée à 47 000 tonnes avec 30 000 tonnes pour les espèces pélagiques et 15 000 tonnes pour les espèces démersales.

Outre la faiblesse du marché local, d'autres contraintes empêchent l'intégration du secteur de la pêche dans l'économie nationale à savoir :

- le faible niveau d'exportation dû à la mauvaise organisation de la filière ;
- les insuffisances de l'autorité compétente en matière de mise en œuvre des normes alimentaires requise pour l'exportation du poisson ;
- le nombre limité de pêcheurs professionnels, le sous-équipement des pêcheurs et leur mauvaise organisation ;
- l'insuffisance des infrastructures de distribution, de conservation et de commercialisation du poisson ;
- l'absence de crédits à taux préférentiel qui encourageraient les initiatives privées dans le secteur de la pêche.

Malgré certaines actions stimulantes (création d'un Port de Pêche concédé à un opérateur privé, extension des étals de vente de poisson au marché central et don d'embarcations aux pêcheurs), le secteur de la pêche est loin d'atteindre son niveau de développement optimal. Sur le plan de l'environnement juridique, il est à noter également la finalisation du Code des Pêches prenant en compte les dispositions de la Convention des Nations-Unies sur le droit de la mer.

III.7.3 L'Agriculture

Depuis l'Indépendance, les efforts entrepris par l'Etat pour favoriser l'accroissement de la production agricole ont permis l'émergence d'un système de type oasien où l'irrigation est dominée par le système de submersion (bassin) et d'infiltration (raie). Les autres systèmes n'ont pas donné des résultats encourageants, notamment pour des raisons de toxicité saline.

La superficie agricole cultivable potentielle est estimée à 10 000 ha mais la superficie actuellement utilisée est d'environ 1000 hectares (1530 exploitants). La faiblesse des rendements est due à la récente installation des jardins ajoutée au manque d'expérience et de tradition agricole des ruraux, à la pauvreté des sols, à la salinité de l'eau, aux défauts d'aménagement des jardins (nivellement et réseaux d'irrigation mal conçus), à l'absence de brise-vent et d'ombrage et enfin à la non-adaptation des techniques culturales pratiquées. En l'absence de traditions agricoles, l'économie rurale reposait largement sur le pastoralisme qui a subi une évolution régressive avec une fragilisation du milieu naturel et des sociétés pastorales traditionnelles.

Cette période a également vu la réalisation des aménagements hydroagricoles (28 ha du site Bonta - As-Eyla), la rénovation de la palmeraie d'Ambouli, l'introduction de l'apiculture et enfin le reboisement de 20 à 30 ha dans la zone de la plaine côtière de Djibouti. Cette dernière réalisation a été effectuée dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources axées sur la lutte contre la désertification et qui a également permis de donner une étude détaillée de la végétation et du sol de la région.

III.7.4 L'Élevage

L'élevage reste l'activité prédominante du monde rural et est pratiquée sous la forme extensive et traditionnelle et sous la forme sédentaire ou semi-sédentaire autour des centres urbains et des villages. L'élevage extensif se pratique surtout sur les parcours collectifs du nord et du sud du pays et constitue un moyen de capitalisation pour les éleveurs. La vente du bétail se fait en fonction des besoins de liquidités et non pas en fonction du stade de croissance et de développement des animaux. Il n'y a pas d'exploitation commerciale des troupeaux.

Le conflit de 1991 dans le nord du pays a perturbé la plupart des réalisations prévues durant la décennie écoulée et qui devraient être exécutées dans le cadre des différents projets. Cependant, certaines actions probantes ont pu être réalisées telles que l'élaboration d'un document sur les plantes vasculaires du pays ; la formation d'une vingtaine d'auxiliaires d'élevage ; la création d'un laboratoire de diagnostic de maladies animales ; la mise en place des textes réglementant l'inspection sanitaire ; des campagnes de lutte contre la peste bovine.

Parmi les contraintes de la politique de développement du secteur primaire, il faut souligner :

- les difficultés d'exécution des projets de développement rural du fait du conflit interne de 1991. Les financements sur le budget national (contrepartie nationale) ainsi que les financements extérieurs ont été nettement diminués ou gelés, voire supprimés, pour la réalisation de projets dans le secteur primaire ;
- la conception et la formulation de projets ne répondant pas aux besoins prioritaires et insuffisamment suivis dans leur exécution du fait notamment de l'insuffisance de ressources humaines qualifiées au niveau national ;
- le manque ou le peu de participation des bénéficiaires lors de l'élaboration et de l'exécution des projets de développement rural avec pour conséquence le manque de motivation des populations concernées, condition nécessaire pour assurer la pérennité des équipements et des infrastructures réalisés dans le cadre des projets ;
- l'inadéquation de l'affectation des moyens humains et matériels aux besoins prioritaires de développement ;
- l'insuffisance d'indicateurs de mesure et de suivi de l'évolution du secteur primaire ainsi que l'absence d'analyse du secteur en question ;
- le manque de suivi et d'évaluation rigoureux des projets.

III.8 Le développement des ressources énergétiques et minières

Dès les premières années d'indépendance, la république de Djibouti avait fait de la réduction de la dépendance énergétique une priorité de son programme de développement. Des investissements pour explorer les potentialités des ressources géothermiques du Pays avaient été réalisés dans les années 80 mais sans résultats probants.

L'électricité produite à Djibouti est de source thermique et le souci de maintenir les mêmes objectifs de recherche d'une plus grande autonomie de fonctionnement de l'économie nationale vis à vis des importations des produits pétroliers reste constant. Cette autonomie devra bien entendu se répercuter sur les tarifs pratiqués par l'Electricité de Djibouti (EDD) considérés à juste titre comme un frein au développement, et plus particulièrement au développement des investissements privés dans les branches de l'industrie et des services.

La diversification des sources d'approvisionnement avec le projet de raffinerie de Djibouti-Doraleh, l'introduction de technologies plus économes et l'amélioration des réseaux de distribution de l'EDD constituaient les objectifs stratégiques de la politique adoptée dans le cadre de la loi d'orientation économique 1991-2000.

Le déclenchement du conflit en 1991 a interrompu le démarrage du projet de raffinerie et mis à contribution la trésorerie de l'EDD qui s'est trouvée confrontée dans la seconde moitié des années 90 à de sérieux problèmes : difficultés de trésorerie, chute de la production (de 225 608 Mwh en 1995 à 192 226 Mwh en 1999, soit une baisse d'environ 40%), le taux de rendement est passé de 94% à 73,6% pour la même période et la consommation aussi bien des ménages que du secteur industriel a connu les mêmes tendances, respectivement -20% et -44%.

Les pannes répétées des machines non renouvelées et l'incendie de la centrale de Boulaos en 1998 ont sérieusement affecté la vie quotidienne des foyers djiboutiens et le développement économique du Pays. La situation s'est nettement améliorée avec la réalisation de nouveaux investissements financés à hauteur de 51% par l'EDD et à 46% par des prêts (Koweït et le Fonds Arabe de Développement Economique et Social). Au niveau institutionnel, la loi de mars 1998 a transformé l'Etablissement public en société anonyme de droit privé constituant un prélude à sa privatisation.

Au niveau des ressources minières, des études préliminaires avaient confirmé l'existence de matériaux de construction (perlite, argile et pierres de taille) mais durant la décennie aucune prospection n'a été entreprise pour réactualiser et revaloriser le gisement de perlite d'Eguer'Alaïta, l'implantation de la cimenterie à Ali Sabieh et les carrières de pierre de taille pour la construction en zone rurale. Toutefois, un code minier attractif réglementant les activités minières sur le plan juridique et fiscal a été adopté en 1994.

Pour le sous-sol, bien que les premières tentatives d'exploration n'aient pas abouti, l'énergie géothermique semble prometteuse et une étude de réactualisation et de faisabilité est en cours avec une société américaine. L'exploitation de cette source d'énergie pourrait être une alternative sérieuse à l'électricité thermique et une solution aux problèmes de coût élevé de l'énergie qui constituent un frein au développement économique du Pays.

CHAPITRE IV : Profil de la Pauvreté à Djibouti

Le profil de la pauvreté à Djibouti repose sur l'*Enquête djiboutienne auprès des ménages (EDAM -1)* exécutée en 1996 par la Direction Nationale de la Statistique (DINAS). Cette enquête quantitative a été complétée par une Evaluation participative de la pauvreté (EPP) afin d'enrichir et approfondir la compréhension des problèmes et des priorités des pauvres. Cette dernière étude visait trois groupes non couverts par l'EDAM-IS : les personnes sans domicile fixe, les réfugiés et les nomades.

Ces évaluations ont identifié comme groupes vulnérables :

- les ménages monoparentaux féminins ;
- les réfugiés et les nomades ;
- les indigents des bidonvilles ;
- les sans-abris et les enfants des rues ;
- les handicapés et les démobilisés.

Pour comprendre la pauvreté, on a cherché de connaître ce qu'en pensent réellement les pauvres et on ne saurait élaborer de politique ni la mettre en œuvre sans avoir fait cette démarche au préalable.

Caractéristiques et causes de la pauvreté dans les bidonvilles urbains, 1996

Caractéristiques	Causes
Avoir moins que les autres	Crise économique
Dépendre des autres	Chômage
Insécurité et incertitude	Retards de versement de salaire
Isolement, manque de solidarité	Khat
Chômage	Absence ou insuffisance d'instruction scolaire
Absence de revenus	Handicap physique
Absence ou mauvaise qualité du logement	Guerre, sécheresse

Source : E.P.P. 1996

La pauvreté est perçue comme étant causée par les individus et par la société. Parmi les facteurs influant sur la pauvreté, on retrouve souvent la guerre, la sécheresse, mais aussi le manque d'instruction scolaire, le retard de paiement des salaires, le chômage, la politique économique du gouvernement, la mauvaise santé physique ou mentale et le manque d'emplois.

Le seuil de pauvreté extrême est fixé à 100 229 Francs Djibouti (566 dollars) par an et par adulte/équivalent. Ce chiffre correspond au coût d'un panier alimentaire de base permettant d'assurer la ration énergétique recommandée de 2 100 calories par jour et par individu. En dessous de ce niveau, la survie du ménage risque d'être compromise; ses membres ne peuvent disposer d'une quantité de calories suffisante même s'ils ne dépensent rien d'autre.

Le seuil de pauvreté relative, qui est plus élevé, est fixé à 216 450 Francs Djibouti (1223 dollars américains) par an et par adulte/équivalent. Pour arriver à ce chiffre, il a été ajouté au seuil d'indigence un montant consacré à des dépenses non alimentaires. Tous les ménages dont les dépenses par an et par adulte/équivalent sont inférieures à 216 450 FD constituent le groupe des pauvres. Ce dernier comprend, par définition, celui des indigents.

Ainsi, selon les estimations de la Banque mondiale, 45% des djiboutiens sédentaires vivent dans des ménages classés comme étant pauvres et 10% dans des ménages indigents. En tenant compte des nomades et des personnes sans domicile fixe, les simulations indiquent que 60% de la population vit dans la pauvreté et environ 20% dans l'indigence. En somme, près de la moitié de la population djiboutienne vit en dessous du seuil de pauvreté monétaire.

Compte tenu de l'aspect multidimensionnel du phénomène, force est de constater que la pauvreté n'est pas que monétaire. En effet, bien que l'approche par les moyens monétaires mette en valeur une dimension importante de la pauvreté, elle donne une vision incomplète des phénomènes multiples susceptibles de briser des vies humaines.

Telle personne peut jouir d'une bonne santé et vivre relativement longtemps mais analphabète et ainsi privée d'accès à la connaissance, de contacts et de rapports humains ; telle autre peut savoir lire et écrire, avoir reçu une bonne éducation mais être vouée à décéder prématurément en raison de conditions épidémiologiques ou de prédispositions physiques ; telle autre encore, peut se trouver privée d'un précieux pouvoir décisionnel dans les événements affectant son existence. Dans chacun de ces cas, le niveau de revenu ou de dépenses seul ne saurait donner une image juste de la misère.

Pour tenir compte de ces aspects non monétaires de la pauvreté, selon le Rapport mondial de Développement Humain durable de 1999, l'indicateur composite de la pauvreté humaine (IPH)¹⁸ à Djibouti est de l'ordre de 40,8%. En d'autres termes, 40,8% des djiboutiens, soit plus du tiers de la population, souffre de pauvreté humaine. Ainsi, la République de Djibouti se situe au 69^e rang sur les 92 pays en développement classés par le Rapport et dans la sous-région, le Pays se trouve derrière le Kenya (28,2%) et le Soudan (36,8%) qui occupent respectivement les 49^e et 61^e rang et devant l'Ethiopie (55,8%) qui est au 89^e rang. La valeur élevée de l'IDH à Djibouti s'explique par la brièveté de la vie (l'espérance de vie ne dépasse guère 50 ans). De plus, le pourcentage d'individus risquant de mourir avant l'âge de 40 ans est 33,3% du fait en partie du niveau élevé de mortalité infantile et de mortalité maternelle. Elle s'explique également par le taux d'analphabétisme élevé des adultes et par les difficultés d'accès aux services de santé.

En conclusion, la pauvreté relève de multiples causes qui peuvent varier, dans le même pays, selon les régions ou selon l'époque mais qui sont nécessairement liées à tous les facteurs qui empêchent les dépenses d'augmenter. A Djibouti, la probabilité de pauvreté est associée au lieu de résidence, à la taille du ménage, au niveau d'instruction et au sexe du chef de famille et à la consommation du Khat. Les ménages qui ont un niveau d'instruction insuffisant, qui vivent en milieu rural, dont le chef est une femme et qui ont beaucoup d'enfants sont davantage susceptibles d'être pauvres. Enfin et surtout, le chômage est l'une des causes principales de la pauvreté.

¹⁸ L'indicateur composite de la pauvreté humaine (IPH) s'attache aux déficits rencontrés dans trois domaines essentiels de l'existence humaine : la durée de vie, l'instruction et les conditions de vie (PNUD).

Chapitre V : Les contraintes au développement du Pays durant les années 90

Il ressort des évaluations sectorielles que de nombreuses contraintes ont entravé l'exécution de la politique de développement économique et social du Gouvernement durant la décennie écoulée. Certes, toutes les contraintes ne se retrouvent pas de manière uniforme dans chaque politique sectorielle et le degré d'importance d'une contrainte varie également d'un secteur à l'autre. Toutefois, nous avons identifié un certain nombre de contraintes-clés ayant freiné la stratégie de développement globale du Gouvernement. Les contraintes sont à la fois d'ordre externe et interne.

V.1 Les contraintes externes

- Les conflits régionaux et leurs conséquences (afflux de réfugiés, dégradation des infrastructures économiques et sanitaires, insécurité urbaine, prostitution) perturbent l'exécution des programmes de développement et les impacts sont plus importants pour une économie, comme celle de Djibouti, résolument extravertie et vulnérable aux fluctuations économiques régionales.
- La diminution de l'Aide Publique au Développement : comme de nombreux PMA, la république de Djibouti est tributaire de l'aide extérieure pour financer ses programmes de développement et, depuis le début de la décennie 1991-2000, cette dernière n'a cessé de diminuer progressivement. Ainsi, entre 1997 et 1999, le financement extérieur a chuté de plus de 60%.

V.2 Les contraintes internes

- Le conflit interne qui a duré de 1991 à 1994 a véritablement perturbé l'exécution des projets de développement dans les années 90.
- Le cadre macro-économique marqué par une accumulation d'arriérés internes de l'Etat a constitué et constitue toujours un frein à une politique de croissance économique. La dette intérieure estimée à 131 Millions \$ (23,5% du PIB) est répartie en arriérés de salaires, arriérés auprès des fournisseurs privés, d'entreprises publiques et vis à vis des caisses de retraite.
- L'inadéquation du cadre juridique a été considéré dans les évaluations des politiques sectorielles comme un des obstacles majeurs au développement (et plus particulièrement du secteur privé), notamment en matière d'emploi, de politique commerciale et d'investissement.
- Le manque de coordination au sein des institutions gouvernementales et également entre les bailleurs de fonds pénalisent l'application d'une politique de développement cohérente.
- La faiblesse des capacités de formulation et de gestion de politique économique et budgétaire qui s'explique principalement par un système de production et de collecte d'informations statistiques défaillant, l'absence de mécanisme opérationnel de coordination et de suivi de projets d'investissement et le manque d'approche participative dans le processus d'élaboration des politiques de développement.

- La faible valorisation des ressources humaines, fruit d'un système éducatif inadapté par rapport aux objectifs de développement du Pays.
- La fragilité de l'appareil institutionnel et les faibles capacités d'absorption en matière de ressources extérieures.
- Le coût des facteurs de production (énergie, main d'œuvre...) et l'étroitesse du marché national défavorable à l'économie d'échelle.
- La faible mobilisation de l'épargne privée et les difficultés d'accès au crédit handicapent le développement du secteur privé.
- La vulnérabilité par rapport aux calamités naturelles (inondation, sécheresse, épidémies). Pour mémoire, les dégâts matériels causés par les inondations de 1994 ont été estimés à environ 73 Millions \$US.

TITRE II : LE PROGRAMME D' ACTIONS 2001–2010

CHAPITRE I : Les défis et les objectifs prioritaires de développement économique et social pour la décennie 2001-2010

Dans un monde en pleine mutation marqué par la globalisation économique, le 21^{ème} siècle lance des défis de taille aux PMA qui se trouvent dans une situation de marginalisation dans l'économie mondiale. Croulant sous le fardeau de la dette extérieure, engagés pour leur grande majorité dans des programmes de stabilisation macro-économique avec les institutions de Bretton Woods, les PMA sont confrontés à la progression incontrôlée de la pauvreté, la perte de leur parts de marché dans le commerce mondial, le tarissement de l'aide publique au développement et les conséquences dramatiques des calamités naturelles (séisme, sécheresse, inondations, famine) et de la pandémie du SIDA.

Le bilan dressé sur la décennie 1991-2000 pour la république de Djibouti reflète ce même constat d'échec par rapport à la stratégie de développement mise en place par les autorités politiques. Les objectifs consistant à faire de Djibouti une place commerciale et financière régionale sont loin d'être atteints en dépit des atouts, et non des moindres, dont pouvait se targuer le Pays : système économique libéral, monnaie stable, réseau bancaire performant, infrastructures économiques en excellent état (port, aéroport, télécommunications), stabilité sociale.

Ainsi, la pauvreté s'est propagée au sein de la population à une vitesse galopante (plus de 50% de la population selon la dernière enquête de 1997), le taux de chômage oscille aux alentours de 50-60%, les indicateurs de santé dénotent une détérioration de la situation sanitaire du pays avec une attention particulière sur les ravages causés par le virus du SIDA et la politique de valorisation des ressources humaines (éducation, emploi-formation) n'a pas donné les résultats escomptés. Les différentes mesures prises pour encourager les investissements privés (code des investissements, zone franche, révision de la loi sur les sociétés commerciales) n'ont pas engendré un essor du secteur privé. Certes, les conflits régionaux ainsi que les hostilités qui ont éclaté dans le nord du territoire en 1991 ont eu des conséquences préjudiciables sur les programmes de développement économique et social mais les évaluations sectorielles effectuées dans la première partie de ce Rapport démontrent que les contraintes d'ordre structurel n'ont pas moins été déterminantes.

A l'aube de cette nouvelle décennie et fort de ce diagnostic alarmant, les objectifs prioritaires que se sont fixés les autorités djiboutiennes consistent à accélérer la croissance économique et réduire la pauvreté. Les deux objectifs sont complémentaires et interdépendants : une politique de croissance économique qui ne viserait pas à combattre la pauvreté (à travers une meilleure répartition des revenus, l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, le renforcement des capacités institutionnelles et le développement des infrastructures sociales) ne peut être viable et avoir des impacts positifs sur le développement économique et social du Pays ; de même, il ne pourrait y avoir de stratégie efficace de lutte contre la pauvreté sans un cadre macro-économique assaini et un programme de croissance économique durable.

Ce sont les défis que Djibouti devra relever à l'horizon 2010 et il est certain que le chemin à emprunter sera long et difficile. Toutefois, il faudrait tirer les leçons des échecs et difficultés rencontrés dans les années 90 pour fixer de manière réaliste les objectifs prioritaires et les stratégies de développement adéquates.

Pour amorcer une croissance économique durable et réduire la pauvreté, et sur la base du constat établi, le Gouvernement de Djibouti s'est fixé trois objectifs prioritaires de développement pour la décennie 2001-2010 :

- la modernisation de l'Etat et la promotion de la bonne gouvernance ;
- la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des services sociaux de base ;
- la consolidation des réformes macro-économiques et le développement des secteurs économiques de croissance.

I.1 La modernisation de l'Etat et la bonne Gouvernance

L'évaluation de la stratégie de développement pour la décennie 1991-2000 a permis de démontrer que la fragilité et l'inefficacité de l'Etat et de ses institutions constituaient un frein à la croissance économique et au développement social. Les contraintes d'ordre institutionnel sont un des facteurs explicatifs dans l'échec de la stratégie de développement des années 90. Or, le renforcement des capacités de l'appareil public a un impact considérable sur les réformes et la poursuite de la stratégie de développement.

Le monde change et, avec lui, notre conception du rôle de l'Etat dans le développement économique et social. Les questions fondamentales qui taraudent les esprits sont : qu'est-ce que l'Etat doit, peut et ne peut pas faire et quelle est la meilleure façon de procéder ?

Au regard des moyens limités de l'Etat, la stratégie consiste à adapter le rôle de l'Etat à sa capacité d'action. L'Etat a tout intérêt économiquement et financièrement à circonscrire ses actions à ce qui peut paraître essentiel et se désengager des activités qui pourraient être réalisées efficacement par d'autres agents économiques. La privatisation des entreprises publiques engagée par le Gouvernement dans le cadre du programme de réformes économiques témoigne de cette nouvelle politique.

Le renforcement de l'appareil étatique doit également s'opérer par une réforme de l'administration publique de manière à rapprocher l'administration de ses administrés, à rationaliser sa gestion, accroître la qualité des services rendus et renforcer ses capacités de gestion. Un diagnostic complet de l'administration djiboutienne a été réalisé en 1999 et ces travaux fort enrichissants ont permis de concevoir des propositions de réforme de l'administration publique.

Un des instruments politiques le plus approprié pour atteindre cet objectif passe inévitablement par la décentralisation qui est en mesure de permettre une politique de proximité avec les populations locales et un développement régional équilibré. Contrairement à ce que l'on serait tenté de croire, la décentralisation ne symbolise pas la faiblesse de l'Etat ; elle est plutôt l'indicateur même de la performance des institutions étatiques qui, dans un souci d'efficacité de leurs actions, se déchargent d'une partie de leurs prérogatives au profit des collectivités locales. La république de Djibouti, consciente des enjeux, a mis au rang de ses priorités la politique de décentralisation et créé un Ministère en charge de la question.

Toutes ces politiques de réforme ne seront viables et couronnées de succès que si elles s'inscrivent dans un contexte de bonne gouvernance. Outre ses connotations politiques, la bonne gouvernance se définit comme la manière de gérer la chose publique selon les critères de la rationalité, la transparence et l'obligation de rendre compte à la population et à ses représentants.

Pour cela, il est fondamental de renforcer les fondations de l'Etat par la mise en place d'un Etat de droit basé sur une justice indépendante et fonctionnelle et sur un respect des libertés fondamentales. Les Etats généraux de la justice tenus en novembre 2000 constituent à cet effet une étape importante dans l'amorce d'une réforme profonde du système judiciaire. De même, la mise en place de la Chambre des Comptes et de Discipline Budgétaire qui remplira les fonctions d'une véritable Cour des Comptes relève de la volonté du nouveau Président de la république de mettre en place une juridiction indépendante de contrôle de la gestion des ressources de l'Etat. Par ailleurs, la création de la fonction de Médiateur de la république en mai 1999 est une innovation allant dans le sens d'un renforcement de la bonne gouvernance à travers un rapprochement entre l'administration et les administrés.

La bonne gouvernance implique également la participation de la société civile (secteur privé, associations, syndicats, ONG) en tant qu'acteur au processus de développement économique et social. Les expériences tirées du passé ont montré que les programmes et projets de développement conçus et appliqués en l'absence des populations concernées avaient tous échoué. La conception, l'élaboration et l'exécution ainsi que le suivi des projets de développement doivent suivre une approche participative. A Djibouti, cette démarche est de plus en plus encouragée par les partenaires au développement qui financent davantage les projets conçus et mis en œuvre en association avec les bénéficiaires et les ONG. Cependant, la faiblesse des capacités d'organisation et de gestion des mouvements associatifs à Djibouti, souvent insuffisamment préparés face à leurs nouvelles responsabilités, constitue un des freins à cette nouvelle politique de développement participative.

I.2 La Lutte contre la Pauvreté et l'amélioration des services sociaux de base

Sur la base de l'Enquête EDAM-IS de 1997, on estime que plus de la moitié de la population vit dans une situation de pauvreté. Compte tenu de la répartition actuelle du bien-être, il faudrait que le PIB par habitant de Djibouti progresse rapidement et constamment pour que la pauvreté soit efficacement réduite d'ici 2015. Sur la base d'une incidence de pauvreté située à 45% et dans l'hypothèse d'un taux de croissance économique de 4.5% accompagné d'un taux d'accroissement démographique de 3% et d'un maintien de la répartition des dépenses, on estime que 38% de la population continuera à vivre dans la pauvreté en l'an 2005 et 20% à l'horizon 2010-2015. Il en ressort que, pour réduire la pauvreté, il sera important à la fois de promouvoir la croissance économique et de réduire le taux d'accroissement démographique.

Mal servie par la nature, la république de Djibouti n'a de richesse exploitable que ses hommes et femmes qui l'habitent. Investir efficacement et de manière rationnelle dans le capital humain et les services sociaux de base, tel est le challenge auquel seront confrontés les autorités djiboutiennes pour les années à venir.

Le bilan de la décennie écoulée a montré qu'il ne suffit pas seulement d'injecter des financements dans l'éducation et la santé pour rehausser les indicateurs de base et faire bénéficier la population de services de soins de qualité et les enfants d'un système d'enseignement valorisant. Quelle est l'utilité d'investir dans la construction et la réhabilitation d'infrastructures sanitaires si les patients n'y trouvent pas les médicaments essentiels et si aucune sensibilisation n'est faite sur les dangers du virus du SIDA qui décapite à une allure déconcertante les forces vives du pays ?

La tenue des états généraux de l'éducation en 2000 et la mise en œuvre progressive de ses recommandations (ouverture d'un pôle universitaire, allègement des conditions d'inscription scolaire, participation des parents à la gestion des établissements) ouvrent aujourd'hui de nouvelles perspectives pour l'enseignement de demain. L'organisation prochaine d'une table ronde sur la santé est également un indicateur de la volonté des autorités de se concerter sur les solutions à apporter aux maux dont souffre le système de santé djiboutien.

L'autre aspect du développement social est la question vitale de l'Eau et de l'Environnement à Djibouti. Avec la pression démographique et l'extension de la ville, le problème de l'approvisionnement en eau se posera avec acuité dans un très proche avenir. La question sera de savoir comment remédier à cette pénurie qui va en s'aggravant : trouver d'autres sources nouvelles ou/et optimiser la source existante ? Avec l'adoption du PANE et du schéma directeur de l'urbanisme, la préservation d'un environnement viable s'inscrit dans les stratégies de lutte contre la pauvreté dans la mesure où la qualité de l'environnement détermine les conditions de vie de l'individu.

De la capacité de l'Etat à résoudre le problème de l'habitat (un toit pour tous), d'urbanisation et d'assainissement des quartiers populaires, à préserver l'environnement et à faciliter l'accès de la population à l'eau potable dépendra l'efficacité de la politique de lutte contre la pauvreté qu'il aura mis en place.

1.3 La consolidation des réformes macro-économiques et le développement des secteurs économiques de croissance

Une croissance économique durable et dont les fruits bénéficieraient à une frange importante de la population constitue le principal instrument de réduction de la pauvreté. Mais au préalable, il ne pourra y avoir de croissance durable sans un cadre macro-économique assaini et viable et un environnement économique compétitif. En dépit de ses contraintes, le programme de stabilisation budgétaire constitue donc une étape incontournable.

Les efforts fournis par les autorités djiboutiennes, avec l'assistance du FMI et de la Banque mondiale, ne sont pas négligeables et le retour, même précaire, à l'équilibre budgétaire constaté ces deux dernières années témoigne de l'efficacité des mesures d'ajustement prises. Des efforts que le Gouvernement devra poursuivre rigoureusement pour créer les conditions d'une croissance économique durable.

Le moteur de la croissance est incontestablement le secteur privé car l'Etat, principal agent économique, a montré ses limites à créer des revenus. L'objectif sera donc de créer un environnement juridique, institutionnel, macro-économique et social favorable au développement du secteur privé. Il est clair que les solutions fondamentales et durables passent par la diversification des activités économiques, notamment dans les secteurs de croissance potentiels.

CHAPITRE II : Les Programmes de développement prioritaires

II.1 Programme de Réformes Institutionnelles et de bonne Gouvernance

Après l'indépendance, on a assisté à un accroissement rapide et imposant de la taille et du rôle de l'Etat qui s'est embarqué dans un vaste programme d'investissements publics financés sur ressources extérieures et est ainsi devenu le principal agent économique et employeur du pays. L'objectif était de faire de l'Etat le véritable instrument du développement économique et social tout en reconnaissant, il faut le souligner, le dynamisme et les potentialités du secteur privé djiboutien.

Si l'Etat a eu le mérite de jeter les bases économiques du développement en investissant dans les secteurs-clés (éducation, santé, infrastructures économiques), il n'a toutefois pas fait preuve de performance dans sa gestion de développement du pays. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement s'est engagé depuis 1996 dans un vaste programme d'ajustement macro-économique et structurel visant, d'une part, à alléger considérablement le poids de l'Etat dans l'économie à travers une compression des dépenses publiques et un désengagement de celui-ci de certains secteurs d'activité et, de l'autre, à mettre en place les réformes structurelles nécessaires pour créer un environnement économique propice au développement du secteur privé et améliorer la compétitivité de la place de Djibouti.

En fait, à travers les mesures de stabilisation budgétaire, le programme entraîne dans son sillage la transformation de la fonction de l'Etat gestionnaire en une fonction régulatrice de l'Etat. Le rôle de l'Etat sera d'être un régulateur des activités économiques où le secteur privé en sera la force motrice et un garant de l'équilibre social indispensable à une croissance économique durable. La restructuration de l'appareil de l'Etat pour faire face à ses nouvelles responsabilités passe inévitablement par la modernisation de l'administration publique, la mise en place de collectivités décentralisées, la réforme du système judiciaire et la promotion de la société civile.

II.1.1 La modernisation de l'administration publique

En 1999, dans le cadre du projet d'appui aux réformes institutionnelles initié par la Banque mondiale, un diagnostic d'ensemble sur l'administration publique djiboutienne a été réalisé, suivi d'un programme de réformes cohérent assorti d'un plan d'action. Les travaux ont été effectués sur la base d'une démarche participative associant les acteurs de différents niveaux de l'administration, les usagers et la société civile dans son ensemble.

Il ressort de ce diagnostic que l'administration djiboutienne souffre de multiples maux : manque de coordination, responsabilités mal définies, effectifs pléthoriques, gestion des ressources humaines défectueuse ne reposant pas sur les critères du mérite, interférence politique dans la gestion administrative, non-respect des textes et des procédures, absence de rigueur et de contrôle dans la gestion des ressources financières, mauvaise circulation de l'information. Sur la base de ce constat, les propositions de réforme visent à doter l'Etat d'un système de gestion administrative moderne avec des mécanismes de suivi et de contrôle, ces réformes devant se dérouler dans un contexte où les critères de bonne gouvernance seront privilégiés.

- ◆ *Au niveau de la gestion des ressources humaines*, les réformes consistent à doter l'administration de saines politiques et de système de gestion efficaces contribuant à privilégier le principe du mérite. Ces politiques passent par l'élaboration et la mise en place d'un système de gestion du rendement au travail et de rémunération du personnel de l'Etat, d'un système de dotation des emplois et de sélection du personnel, d'un fichier d'identification unique du personnel de la fonction publique, d'un plan de formation des cadres de l'administration et le renforcement de l'Institut National de l'Administration Nationale (INAP) pour la formation des gestionnaires aux différents défis qui découleront des changements planifiés.
- ◆ En ce qui concerne *la gestion des ressources financières*, le programme de réforme comporte des mesures visant à renforcer la transparence et la rigueur dans la gestion des deniers publics à travers le renforcement de la Chambre des Comptes et de Discipline budgétaire, organe indépendant de vérification, et la mise en place effective de mécanismes de contrôle dans l'exécution budgétaire.
- ◆ Les propositions de réforme prévoient davantage de rigueur dans *la gestion des ressources matérielles de l'Etat* par l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de gestion concernant la gestion des biens mobiliers et immobiliers de l'Etat, d'une politique de l'État concernant les achats gouvernementaux, notamment en ce qui concerne les marchés publics, les consommations d'eau, d'énergie et de téléphone de l'administration.
- ◆ *Au niveau de la gestion des ressources informationnelles*, le programme de réforme préconise l'élaboration de la politique de communication gouvernementale afin de favoriser la diffusion et la circulation de l'information gouvernementale, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication qui permettra de faire diffuser de façon régulière les informations concernant la réforme, de mobiliser et de favoriser l'engagement de tous les personnels de l'État dans la mise en œuvre de la réforme.

Une réforme aussi importante nécessite un appui en assistance technique pour accompagner le processus de la conception à la mise en œuvre des mesures de réforme mais également un soutien financier extérieur pour la mise en application des mesures comportant des incidences budgétaires (départ à la retraite, retraite anticipée, départs volontaires).

II.1.2 La Décentralisation

Depuis mai 1999, un ministère délégué en charge de la décentralisation a été créé et des conseils régionaux ont été mis en place dans les districts de l'intérieur (Ali Sabieh, Dikhil, Tadjourah, Obock). Les objectifs stratégiques fixés par cette politique de décentralisation consistent à renforcer la bonne gouvernance et rendre plus efficaces les actions de l'Etat en rapprochant l'administration de l'administré, promouvoir la démocratie locale, promouvoir la participation des opérateurs économiques dans le développement des collectivités et permettre la participation de la Société civile à la gestion de la chose publique, instaurer une gouvernance concertée et participative.

Les actions programmées sont les suivantes :

- Doter les collectivités locales d'une administration permanente et efficace.

- Développer l'information en vue d'une meilleure communication entre les communes et les citoyens.
- Développer les ressources économiques et financières locales.
- Développer à tous les niveaux une politique de partenariat entre les collectivités locales et les opérateurs économiques.
- Entreprendre diverses actions initiatrices d'activités économiques à l'échelle locale.
- Mise en place d'un programme national de renforcement du processus de décentralisation pour coordonner les actions gouvernementales en matière de décentralisation.
- Renforcer les capacités du Ministère en charge de la décentralisation en ressources humaines et en cadre juridique et institutionnel.

II.1.3 Le développement du système judiciaire

L'inefficacité de l'appareil judiciaire a constitué une entrave au développement économique et social dans les années 90. Conscient de cette situation préjudiciable à un climat d'affaires devant mettre en confiance les opérateurs économiques privés, le Gouvernement a organisé les Etats Généraux de la justice en novembre 2000 pour débattre des problèmes et perspectives de développement de ce secteur. Ces assises ont donné lieu à des propositions de réforme de la justice dont les objectifs stratégiques sont le renforcement de l'Etat de droit, le rapprochement entre la justice et les justiciables, la promotion de l'équité, la transparence et l'efficacité dans les décisions de justice.

Les actions prévues :

Au niveau institutionnel

- ◆ un renforcement de la législation et de la codification (adoption du statut de la magistrature, code de la famille, code de procédure civile) ;
- ◆ la réorganisation judiciaire sur la base de l'unicité des droits, du statut du magistrat unique et de la décentralisation ;
- ◆ la création d'un organe autonome chargé de la promotion des droits de l'homme ;
- ◆ la création d'un tribunal de commerce pour traiter des litiges commerciaux.

Au niveau des moyens

- ◆ un renforcement des ressources humaines par le recrutement et la formation de magistrats.
- ◆ la construction de nouveaux locaux pour séparer l'administration judiciaire des tribunaux.

Le coût total de ce programme décennal est évalué à **15 720 966 \$US**.

Bien qu'indépendant du système judiciaire, les autorités politiques ont mis l'accent sur la nécessité de renforcer de manière effective (en moyens humains et matériels) la Chambre des Comptes créée en 1997 afin qu'elle puisse procéder au contrôle de la gestion des fonds publics. En effet, un programme d'assainissement des finances publiques n'a de fiabilité et de crédibilité que s'il existe un appareil juridictionnel indépendant de contrôle de la régularité de la gestion et des comptes du secteur public et para-public. En raison de son caractère nouveau, cette institution requerra une assistance technique (expertises, renforcement des capacités) pour remplir en toute indépendance et avec efficacité sa mission.

II.1.4 La promotion des mouvements associatifs et de la Société civile

La société civile à Djibouti n'a pas une longue tradition de participation aux enjeux du développement mais force est de constater que depuis quelques années, le nombre d'associations s'est fortement accru et les derniers recensements faisaient état de plus de 200 mouvements associatifs. Certes, dans le lot très peu sont actives sur le terrain et les difficultés rencontrées par ces ONG ont essentiellement trait à leurs faibles capacités de gestion, au déficit organisationnel et à l'absence de collaboration et d'appui efficace des pouvoirs publics.

Les projets sociaux financés par les partenaires au développement (FSD, ADETIP, PRAC) comportent des composantes conçues pour encourager une telle participation mais l'Etat devra, pour sa part, créer les conditions favorisant le renforcement institutionnel de ces ONG et leur érection en véritable acteurs du développement du pays.

COÛT ESTIMATIF DU PROGRAMME 1

Le coût du programme des réformes institutionnelles et de bonne gouvernance est de l'ordre de 36 Millions \$US et une grande partie du financement (environ 35%) devrait, gage de la bonne volonté du Gouvernement, être dégagé sur les ressources de l'Etat. Le financement à rechercher serait de 16 Millions \$ et se traduirait sous forme de renforcement des capacités.

<i>(en Millions \$US)</i>					
Mesures, programme ou projet	2001-2005	2006-2010	Coût total	Financement promis (*)	Financement recherché
Réforme / Renforcement de l'appareil judiciaire	9 700	6 000	15 700	10 000 <i>(6 000)</i>	5 700
Mise en place Chambre des Comptes	1 250	1 500	2 750	1 700 <i>(800)</i>	1 050
Programme de Décentralisation	5 600	5 000	10 600	5 600 <i>(4 000)</i>	5 000
Réforme Administration publique	4 000	3 000	7 000	2 000 <i>(2 000)</i>	5 000
TOTAL	20 550	15 500	36 050	19 300 <i>(12 800)</i>	16 750

(*) Les montants entre parenthèses correspondent aux promesses de contribution de l'Etat.

II.2 PROGRAMME DE VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES ET D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE

La lutte contre la pauvreté continue de poser un défi de taille à Djibouti et les indicateurs sociaux sont là pour démontrer la dégradation continue de l'état de bien-être social de la population. Pour relever le défi durant la décennie 2001-2010, le gouvernement de Djibouti a mis au rang de ses priorités la valorisation des ressources humaines à travers un meilleur accès de la population aux services sociaux de base (éducation, santé, accès à l'eau potable et au logement) et l'amélioration des conditions de vie de la population par la promotion de l'emploi et des activités génératrices de revenus.

II.2.1 L'Education

Les états généraux de l'éducation ont abouti sur l'élaboration d'un schéma directeur et d'un plan d'actions pour la période 2001-2005. Les objectifs stratégiques de ces réformes consistent à assurer la promotion des ressources humaines par l'éducation afin de créer les conditions permettant aux djiboutiens de jouer pleinement et effectivement leur rôle dans le processus de développement socio-économique du pays.

Les réformes proposées visent :

- le renforcement de l'accès à l'enseignement primaire et la réduction des disparités entre les sexes.
- l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire et secondaire.
- la mise en place d'une structure d'enseignement supérieur propre au Pays.
- le renforcement de la qualité de l'enseignement supérieur.
- l'amélioration de l'accès à l'alphabétisation.
- la mise en place des mécanismes et procédures de planification, de gestion, d'évaluation et de pilotage.
- la mise à jour des manuels et des programmes d'enseignement.
- Le développement d'un partenariat dynamique au sein du secteur de l'éducation.

Les objectifs quantifiés à atteindre : un taux de scolarisation brut de 75% en 2005, de réduire le taux d'analphabétisme de 50% d'ici 2015 à raison de 17% tous les 5 ans. Le coût total du programme présenté à la table ronde sectorielle en octobre 2000 est de **124 Millions \$US**.

II.2.2 La Santé

Les objectifs stratégiques sont l'amélioration de la couverture sanitaire de la population, le renforcement et la réorganisation du Ministère de la Santé, l'amélioration de la qualité des services offerts à la population en formant les personnels de santé, la participation du secteur privé au développement des activités de santé. Les objectifs quantifiés : réduire le taux de mortalité infantile de 114 à 70 pour mille naissances, diminuer le taux de mortalité infanto-juvénile (192‰ à 100‰) et abaisser le taux de mortalité maternelle de 740 à 200‰.

Les actions prévues :

- Le renforcement et l'amélioration des capacités des structures sanitaires de base des 5 Districts.

- L'acquisition d'équipements pour les structures sanitaires de base afin de les rendre fonctionnelles.
 - Le renforcement et l'amélioration des capacités des établissements sanitaires de référence de Djibouti-ville.
 - Le renforcement et la réorganisation du Ministère de la Santé en mettant en place le BEPS (Bureau d'Etude et de la Planification Sanitaire).
 - Le renforcement de l'exécution des programmes de santé nationaux prioritaires
 - La mise en place de campagnes d'Information, d'Education et de Communication pour la santé, et plus particulièrement sur le virus du SIDA.
 - La mise en œuvre d'un programme de formations universitaires pour les médecins, dentistes et pharmaciens.
 - Le renforcement des capacités du CFPS pour la formation initiale et continue du personnel paramédical diplômé.
 - Le renforcement des capacités de maintenance des formations sanitaires.
- Le coût total du programme décennal est estimé à **22,4 Millions \$**.

II.2.3 La promotion de la Femme et de la Jeunesse

L'élaboration de la Stratégie d'Intégration de la Femme Djiboutienne dans le développement a été faite sur la base d'une démarche participative associant les ministères, la société civile, le secteur privé avec l'appui technique du PNUD. L'objectif est d'œuvrer à la réduction des inégalités sociales et à la promotion de la place et du statut de la femme dans la société djiboutienne pour une participation égale à la réalisation des objectifs du Développement Humain et Durable sur les plans politique et juridique, économique, institutionnel et social.

Les objectifs stratégiques du programme visent à :

- consolider le processus de démocratisation de la société djiboutienne en cours par une participation citoyenne égale et équitable des femmes dans la sphère publique et privée.
- garantir la participation pleine des femmes à l'éducation et promotion du droit à l'éducation dans la société djiboutienne par la contribution à la réduction des écarts et des inégalités entre les filles et les garçons et la lutte contre l'analphabétisme.
- créer les conditions nécessaires à la satisfaction des besoins pratiques et stratégiques des femmes et des hommes et à l'exercice de leurs droits humains en matière de santé reproductive et de santé communautaire.
- lutter contre la pauvreté par la création des opportunités nécessaires et l'élimination des discriminations en matière d'emploi et d'accès aux ressources.

Parmi les actions envisagées par le ministère de la promotion de la femme, il faut retenir :

- la lutte contre les différentes formes de discrimination à l'égard de la petite fille et de la femme ;
- l'institutionnalisation de la lutte contre les pratiques néfastes à la santé des femmes et de la communauté, y compris les différentes formes de violence dont les mutilations génitales féminines ;
- la mise en place de mécanismes et de mesures spécifiques pour contribuer à la lutte contre la pauvreté des femmes et favoriser un accès équitable à l'emploi et à la formation professionnelle pour les femmes.

Le coût du programme pour la période 2001-2005 est de **5 858 000 \$US**.

LA JEUNESSE

La jeunesse constitue un des prochains défis que les autorités de Djibouti auront à relever car les indicateurs sociaux témoignent de l'urgence des actions à prendre face au rajeunissement de la population lié au rythme de la croissance démographique. Conscient du danger, le Gouvernement a élaboré une stratégie dont l'objectif principal est de favoriser le développement, la responsabilisation de la jeunesse ainsi que son intégration dans tous les secteurs de la société.

Les objectifs stratégiques visent à :

- lutter contre la délinquance juvénile et la drogue à travers des mesures préventives et des programmes d'éducation, d'emploi et de loisirs pour les jeunes, des programmes de traitement et de réinsertion des jeunes délinquants et toxicomanes ;
- faciliter l'accès des jeunes aux soins de santé par la mise en place de programmes intégrés d'IEC (Information-Education-Communication) en matière de santé publique (MST, SIDA, paludisme, malnutrition) ;
- sensibiliser les jeunes sur la protection de l'environnement par l'introduction de la formation à l'environnement dans les programmes de jeunes ;
- promouvoir la culture auprès des jeunes en encourageant la créativité des jeunes dans le domaine culturel ;
- privilégier l'éducation des jeunes par le développement du péri-scolaire, le renforcement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

La mise en œuvre de ce programme requiert des moyens importants :

- *au niveau institutionnel*, un renforcement du ministère et des structures de jeunesse, la mise en place des organes interministériels.
- *sur le plan budgétaire*, des ressources pour la formation des cadres et le renforcement des moyens de fonctionnement.

II.2.4 La promotion de l'emploi et des activités génératrices de revenus

Il a été mis en évidence lors de l'évaluation participative de la pauvreté comment le phénomène de la pauvreté à Djibouti était imputable au manque d'emplois et que les salaires étaient la principale source de revenus. La main d'œuvre étant abondante et le taux d'activité assez faible (le chômage représente environ 45% de la population), il est donc évident que la politique de lutte contre la pauvreté passe par la promotion de l'emploi et des activités génératrices de revenus afin de réduire de moitié le taux de chômage d'ici 2010.

POLITIQUE DE L'EMPLOI

Partant du constat que le cadre institutionnel et juridique régissant le marché du travail constituait une contrainte à la création d'emplois, la stratégie du gouvernement pour la prochaine décennie repose sur 3 axes principaux :

- le renforcement du système d'information statistique relatif au marché de l'emploi à travers la création d'un Observatoire de l'Emploi chargé de la centralisation des informations et statistiques sur le marché du travail, la réalisation des études et enquêtes (en collaboration avec les services statistiques) sur le marché de l'emploi en mettant particulièrement l'accent sur le secteur informel, l'emploi des femmes.
- la mise en place d'une politique de l'emploi cohérente et efficiente caractérisée par l'assouplissement de la réglementation du marché de l'emploi, l'adoption d'un nouveau code du travail adapté aux besoins du marché et la poursuite de l'expérimentation des projets pilotes (PDSTIP géré par l'ADETIP, FSD, PRAC) en matière d'activités créatrices d'emplois et de revenus.
- la revitalisation de la politique de formation professionnelle par la réactivation du Conseil National Emploi-Formation qui serait le cadre de prise de décision et de concertation en matière de formation professionnelle et la réforme du dispositif de formation existant (structure, modalités de financement, adéquation du programme avec les besoins du marché).

DEVELOPPMENT DES ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS

L'agriculture et l'élevage

La lutte contre la pauvreté passe également par l'amélioration du bien-être nutritionnel. Cette approche devra se focaliser sur le développement des secteurs de l'agriculture et de l'élevage lesquels visent avant tout l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations rurales pour freiner l'exode rural. Ces objectifs ne seront atteints que par la mise en place d'une nouvelle stratégie :

- pour l'agriculture, axée sur l'introduction des espèces appropriées au contexte local, des techniques d'exhaure et des systèmes d'irrigation à faible coût et enfin de l'agriculture oasisienne et le palmier dattier. Les objectifs quantifiés à atteindre à l'horizon 2010 : 2000 ha de surfaces irriguées (contre 1000 ha actuellement) et une production de fruits et légumes qui passerait de 4 000 à 10 000 tonnes.
- pour l'élevage, axée sur la sécurisation de la santé animale, sur la diversification des activités de l'élevage (aviculture, apiculture et cuniculiculture) en vue de réduire la charge sur les parcours et enfin une meilleure intégration de la production animale à la production végétale partout où les conditions le permettent. Objectif à atteindre en 2010 : 400 fermes d'élevage.

Cette nouvelle Stratégie est assortie d'un certain nombre d'actions et de mesures contenues dans divers Programmes transversaux entre autres le Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA, coût : 3 385 000 \$) ; le Programme Pan-africain de Contrôle des Epizooties (PACE, coût : 755 000 \$) et le Programme de Lutte contre la désertification (PAN, coût : 1 837 000 \$).

La Pêche

Malgré des potentialités considérables (40 000 tonnes), l'exploitation des ressources halieutiques durant les années 90 a été très insuffisante (entre 800 et 1000 tonnes). Les objectifs de développement consistent à une augmentation et une diversification des ressources marines par la mise en place d'un programme de gestion durable ; la

promotion des moyens de conservation à faible coût ; une amélioration des circuits de distribution et de commercialisation du poisson ; la mise aux normes sanitaires internationales des infrastructures de pêche ; la promotion de la consommation du poisson auprès de la population et l'encouragement des investissements dans le secteur de la pêche. Objectifs quantifiés pour 2010 : 2000 tonnes de poissons pêchés et passer de 200 à 400 embarcations de pêche.

Le Tourisme

Le tourisme est un secteur qui pourrait accélérer le développement économique et social de Djibouti à condition toutefois que la politique de développement du tourisme s'inscrive dans une démarche globale à long terme et qu'elle soit en cohérence avec les potentialités du pays, ainsi qu'avec les moyens disponibles par les différents acteurs du secteur (public, investisseurs privés nationaux et étrangers).

L'approche globale de développement touristique que s'est fixé le Gouvernement¹⁹ pour la décennie à venir s'inscrit dans une optique de protection et d'amélioration de l'environnement, garantie du développement durable. L'intérêt de cette approche est le renforcement de la démarche participative des populations locales et les objectifs poursuivis reposent sur :

- la protection et la valorisation de l'environnement naturel et culturel à travers la création et la commercialisation de produits à haute valeur environnementale permettant de positionner Djibouti comme une destination de tourisme écologique ;
- la lutte contre la pauvreté et la création d'emplois par le financement de projets cohérents qui contribueront à créer des emplois nouveaux dont les populations locales (en particulier, les jeunes) seront les principales bénéficiaires et à favoriser l'artisanat local ;
- le renforcement de la capacité de gestion du tourisme par les nationaux par le biais de la formation ciblée des promoteurs djiboutiens et la promotion des investissements locaux dans le secteur touristique ;
- la participation des femmes et des groupes sociaux les plus défavorisés au développement économique à travers des projets aussi bien en zone rurale qu'urbaine (agriculture, artisanat).

Les objectifs quantifiés à atteindre : 10 000 emplois créés d'ici 2005 (dont 4 000 directement impliqués dans le secteur touristique) et augmenter la part de la valeur ajoutée du tourisme dans le PIB de 1% à 4% pour la même période.

Les entreprises artisanales

Délaissées dans le passé, le secteur artisanal mérite, de par ses potentialités en termes de production de revenus et de création d'emplois, une attention particulière. Les objectifs stratégiques consistent à développer le tissu des micro-entreprises de production créatrices d'emplois, à encourager par des mesures réglementaires l'intégration progressive des entreprises artisanales dans le secteur formel.

Les mesures envisagées sont les suivantes :

- ◆ Adoption d'un statut de l'entreprise artisanale (projet élaboré en 1994).
- ◆ Mise en place de lignes de crédit et d'un fonds de garantie pour les artisans.

¹⁹ Plan Stratégique de Développement du Tourisme pour la période 2001-2005 adopté par le gouvernement en janvier 2000.

- ◆ Création d'une structure d'encadrement des artisans (formation technique, montage des dossiers de financement)
- ◆ Adoption d'une politique fiscale prévoyant des mesures incitatives.

II.2.5 Habitat et Urbanisme

Logement

Malgré les efforts entrepris par les autorités du pays, la situation du logement à Djibouti reste toujours précaire. Or, un des principaux leviers sur lequel doit agir l'Etat pour améliorer les conditions de vie de la population djiboutienne, et notamment des couches les plus vulnérables, est la politique d'habitat qu'il s'est fixé et dont les objectifs stratégiques consistent à favoriser l'accession à la propriété de tous les ménages dans des terrains viabilisés et la sécurité foncière en passant du statut d'occupation provisoire au statut d'occupation définitif, développer les outils de financement de l'habitat.

Actions envisagées :

- ◆ la poursuite de l'offre foncière par la production de parcelles suffisamment équipées et adaptées aux revenus des populations ciblées ;
- ◆ la mise en œuvre d'une politique urbaine axée sur l'amélioration des infrastructures et des logements orientée particulièrement vers les bas et moyens revenus ;
- ◆ l'encouragement des pratiques d'autoconstruction ou d'autopromotion par les propriétaires des parcelles en adaptant les procédures administratives, en apportant une assistance technique par la sensibilisation ou la formation, à la maîtrise d'œuvre assurée par des tâcherons et/ou de petites entreprises souvent informelles ;
- ◆ le développement de la production de logements à caractères évolutifs et à des coûts de logements accessibles ;
- ◆ la mise en œuvre des moyens pouvant conduire à la maîtrise des coûts de construction et d'une politique de financement des coûts.

En matière d'Assainissement, les actions à prendre :

- poursuivre les travaux relatifs à la réhabilitation des vieux quartiers en matière de drainage primaire des eaux pluviales de la capitale et des villes secondaires pour limiter les risques d'inondation et les maladies à incidence hydrique grâce à la disparition des eaux stagnantes ;
- rechercher les moyens de renforcer la collecte, l'évacuation et le traitement des eaux usées pour supprimer les rejets en mer et améliorer l'hygiène environnementale des quartiers bas de la capitale ;
- mettre en application un cadre institutionnel et fiscal du secteur de l'Assainissement, de la voirie et de la viabilisation (des nouvelles parcelles et des anciens quartiers non viabilisés) dans l'optique d'améliorer le cadre de vie urbain.

Le coût du programme pour la décennie est de **82 Millions \$US**.

Développement urbain

L'objectif stratégique est d'assurer une meilleure maîtrise du développement urbain par :

- ◆ la poursuite des actions de planification et d'amélioration du dispositif de mise en œuvre des plans d'urbanisme ;
- ◆ le maintien d'un investissement public élevé pour les infrastructures primaires en zones urbaines et les équipements de superstructure ;
- ◆ la mise en place d'une gestion rigoureuse du fonctionnement et de l'entretien des infrastructures urbaines ;
- ◆ l'actualisation et simplification des textes législatifs et réglementaires d'urbanisme dans l'optique d'une élaboration d'un Code de l'Urbanisme et de la Construction ;
- ◆ l'établissement d'une meilleure coordination entre les différents acteurs institutionnalisés dans la gestion urbaine et l'application des lois et règlements ;
- ◆ Réactivation du Fonds de développement urbain.

Le coût du programme d'urbanisme est évalué à **40 Millions \$US**.

II.2.6 L'Environnement et l'Eau

Protection de l'environnement

L'essentiel de la stratégie en matière d'environnement est contenu dans le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE). Les objectifs du Plan d'Action National recouvrent essentiellement :

- l'atténuation des contraintes physiques naturelles issues de la faiblesse des ressources en eau, sols et végétation grâce à une gestion durable de ces ressources naturelles.
- l'interruption du cercle vicieux pauvreté-nuisances environnementales en insistant sur la participation active de la population.
- l'intégration de la stratégie de la protection de l'environnement aux plans et aux programmes sectoriels.
- la participation de la population à la préservation de l'environnement.
- la prévention des risques et des catastrophes naturelles (protection contre les inondations, le tremblement de terre, la sécheresse) à travers la mise en place d'un système de gestion des catastrophes.

Afin de concrétiser les objectifs du PANE, il est prévu notamment de réaliser les actions suivantes :

- La mise en place d'un système d'information environnemental.
- L'élaboration d'un code de l'environnement.
- La création d'un Fonds National pour l'Environnement.
- Le développement de l'éducation environnementale et de la sensibilisation.
- L'amélioration du cadre de vie urbain.
- La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.
- Le renforcement de la lutte contre la désertification.
- L'atténuation de l'impact des changements climatiques.
- La gestion rationnelle des ressources marines.

Le coût de ce programme de protection de l'environnement pour toute la décennie est estimé à **5,9 Millions \$**.

Aménagement du territoire

L'objectif est de confirmer et promouvoir le rôle de pôle régional de développement de la ville de Djibouti, diminuer la coupure brutale entre la ville capitale et le reste du territoire afin de construire un pays à la structure moins déséquilibrée.

Les actions prévues :

- Mise en conformité des actions des programmes de développement vis à vis du Schéma Directeur National d'Aménagement du Territoire et des plans d'Aménagement et de Développement régionaux.
- Coordination des actions de l'Etat dans l'espace.
- Initier des projets de développement intégrés dans les régions de l'intérieur.
- Participer à l'élaboration des projets de développement dans les espaces régionaux.
- Susciter aux échelles de base une prise de conscience pour le développement local conduisant à la formulation d'un projet de développement.

Le coût de ce programme de renforcement de l'Aménagement du Territoire est estimé à **500 000 \$**.

L'Eau

A Djibouti, la question de l'eau se pose aujourd'hui avec acuité et la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable constitue un défi majeur pour la prochaine décennie. Le Schéma directeur de l'Eau a permis d'évaluer les besoins pour 2010, les ressources nécessaires pour améliorer la capacité de production actuelle.

Les objectifs de développement consistent à la reconnaissance et la mise en valeur des ressources en eau souterraines et des eaux de surface, l'évaluation des potentialités en eau et des technologies appropriées à leur exploitation, l'exploitation, la gestion et la protection des eaux souterraines et des eaux de surface. Au niveau institutionnel, la privatisation de l'ONED (Office National des Eaux de Djibouti) et la participation d'investisseurs privés stratégiques dans le secteur de l'eau constitueront l'axe principal de la réforme sectorielle du gouvernement.

Objectifs à atteindre à l'horizon 2010 :

- satisfaire les besoins en volume d'eau qui sont estimées à 23 millions de m³ pour la ville de Djibouti, à 4 millions de m³ pour les villes de districts et 8 millions de m³ pour l'hydraulique rurale.
- un accroissement du nombre des points d'eau ruraux de 800 à 1 000 points d'eau.

Les actions prioritaires prévues consistent à :

- La réalisation d'une étude pour la gestion et la protection de la nappe de Djibouti.
- La réalisation d'une étude technico-économique comparative entre l'adduction d'eau depuis la plaine de Hanlé et le dessalement de l'eau de mer.
- Le remplacement de forages vétustes et développement du champ de captage de l'ONED.
- Amélioration de la gestion des points d'eau en adoptant une approche participative, réalisation d'un inventaire et de la maintenance régulière des points d'eau
- Création de nouveaux points d'eau dans les zones rurales non desservies.
- La création d'un Fonds National de l'Eau.

Le coût total est évalué à **34 Millions \$US**.

COÛT ESTIMATIF DU PROGRAMME 2

Le coût du programme décennal de valorisation des ressources humaines et d'amélioration des conditions de vie est estimé à 338,6 Millions \$US mais il faut préciser que pour l'éducation la quantification n'est faite que pour 5 années. Le financement promis est de l'ordre de 133,5 Millions \$ dont une part non négligeable (environ 15,7%) proviendrait des ressources propres de l'Etat. Le financement recherché serait de 202 Millions \$.

(en Milliers \$US)

Programme ou projet	2001-2005	2006-2010	Coût total	Financement promis (*)	Financement recherché
Education	124 000	nd	124 000	50 000 (22 000)	74 000
Santé	12 200	12 200	22 400	8 000 (4 500)	14 400
Promotion de la Femme	5 858	5 000	10 858	2 170 (1 085)	8 688
Politique de l'Emploi	1 000	-	1 000	100 (100)	9 000
Agriculture/Elevage	6 500	6 500	13 000	3 900 (1 300)	9 100
Pêche	4 944	-	4 944	3 095 (495)	1 849
Habitat/Assainissement	50 000	32 000	82 000	48 300 (12 300)	33 700
Urbanisme	20 000	20 000	40 000	4 000 (4 000)	36 000
Environnement/Aménag. Terr.	6 400	-	6 400	640 (640)	5 760
Eau	17 000	17 000	34 000	24 400 (6 800)	9 600
TOTAL	247 902	92 700	338 602	144 605 (53 220)	202 097

(*) Les montants entre parenthèses correspondent aux promesses de contribution de l'Etat.

III.3 PROGRAMME DE STABILISATION BUDGETAIRE ET DE CROISSANCE ECONOMIQUE

L'objectif de réduction de la pauvreté, pierre angulaire de la politique de développement économique et social de Djibouti, ne peut être matérialisé que dans le contexte de la croissance économique et en garantissant que les pauvres tireront avantage grâce à de meilleurs services sociaux de base et des dispositifs de filet social. Toutefois, la politique de croissance économique est conditionnée par l'assainissement du cadre macro-économique à travers la poursuite du programme de stabilisation budgétaire engagé depuis 1996 et sera également basée sur le rôle moteur que devra jouer le secteur privé dans le développement des secteurs potentiels de croissance de l'économie djiboutienne.

Les objectifs du programme sont de créer un cadre macro-économique, juridique et institutionnel favorable au développement du secteur privé et d'atteindre un taux de croissance de 4% en 2003 et 6% en 2005 avec un taux d'inflation annuel stabilisé autour de 2%.

III.3.1 La poursuite du Programme de stabilisation macro-économique

Afin de consolider la stabilisation du cadre macro-économique et créer ainsi les conditions d'une reprise de la croissance économique, le Gouvernement de Djibouti est déterminé à poursuivre le programme de réformes conclu avec le FMI et la Banque Mondiale, en octobre 1999, dans le cadre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et de la Croissance (FRPC).

Politique budgétaire

En tant que principal outil de politique économique, l'orientation de la politique budgétaire sera axée sur le maintien de la stabilité macro-économique. Dans le même temps, la structure du budget sera renforcée par les mesures visant à améliorer l'efficacité et l'élasticité du système fiscal, à réduire l'impôt sur le revenu, à réduire la part des dépenses dans le PIB et à améliorer la qualité des dépenses en les réorientant vers les domaines prioritaires (éducation, santé, infrastructures).

Les arriérés internes feront l'objet d'un plan d'apurement durable d'ici la fin de 2001. En effet, le cumul des arriérés internes de l'Etat auprès des fournisseurs privés, de ses agents et des entreprises publiques a atteint un niveau difficilement tolérable (23% du PIB) et préjudiciable à la bonne exécution du programme de stabilisation budgétaire. Le poids de la dette intérieure a étendu ses répercussions négatives sur l'évolution de la conjoncture économique du Pays, provoqué la méfiance des opérateurs privés envers l'Etat et le discrédit de ce dernier, engendré la faillite des petites et moyennes entreprises créancières de l'Etat, favorisant ainsi le développement de la pauvreté.

La solution au problème de la dette intérieure de l'Etat passe certainement par l'amélioration du recouvrement fiscal, la rationalisation de l'exécution des dépenses publiques et de la gestion de la trésorerie en ce qui concerne le non-cumul de nouveaux arriérés mais l'apurement du stock existant (129 millions \$US au 31/12/99) ne pourrait être envisagé qu'avec l'appui des partenaires au développement. En effet, le cumul des arriérés internes s'est fait au profit du remboursement des échéances de

la dette extérieure qui constitue un critère-clé du programme d'ajustement. Une mission d'audit chargée d'inventorier et d'arrêter le montant des arriérés est actuellement en cours.

La Réforme de la fonction publique et des caisses de retraite prévoit une rationalisation des effectifs et de la grille de rémunération ainsi qu'une amélioration de la qualité des services publics au moyen de programmes de formation visant à améliorer les compétences, à sensibiliser les agents aux services. Par ailleurs, pour appuyer le programme de réformes de la fonction publique et de départ à la retraite, le gouvernement est déterminé à mettre en œuvre un programme de réforme des caisses de retraite à partir de 2001 en collaboration avec la Banque Mondiale.

Privatisation et réforme des entreprises publiques

Après celle du Port, le programme prévoit la privatisation (partielle ou totale) des entreprises publiques (EDD, ONED, Djibouti Telecom, Aéroport) afin d'améliorer leur performance, d'accroître leur compétitivité et de réduire les coûts d'exploitation. Au préalable, les autorités mettront en place un cadre réglementaire et des organes de régulation pour chacun des secteurs concernés par la privatisation.

Autres réformes structurelles

Le gouvernement entend également poursuivre d'autres réformes du secteur réel de l'économie en collaboration avec les services de la Banque Mondiale et du FMI, concernant le code du travail, le code des investissements, le code du commerce et la mise en place d'un tribunal de commerce afin de renforcer l'environnement institutionnel et juridique dans lequel opère le secteur privé.

Renforcement du système d'informations statistique

La faiblesse du système de production et de collecte des informations statistiques à Djibouti constitue un handicap à la formulation de la politique économique et sociale et à l'élaboration de tout programme de développement. Faute de statistiques fiables, la gestion économique du Pays a relevé davantage du principe du pilotage à vue que de celui de la gestion prévisionnelle.

L'objectif de développement est de doter le Pays en général, l'administration économique en particulier, d'instruments statistiques économiques, sociales et démographiques pouvant servir à la formulation de politiques économiques et sociales, à l'évaluation de ces politiques.

Les actions envisagées sont :

- Au niveau institutionnel, coordination et rapprochement entre la Direction de la Statistique (DINAS) et le Bureau Central du Recensement (BCR)
- Renforcement en moyens humains et matériels des services chargés des statistiques
- réalisation d'études et d'enquêtes en appui à la réalisation des objectifs stratégiques du gouvernement en matière de formulation de sa politique de population et sa politique économique (réalisation d'une base de sondage, la réactualisation de l'Enquête EDAM, recensement général de la population et de l'habitat, enquête auprès des entreprises, enquête sur le secteur informel).

Le coût de ce programme de renforcement de l'appareil statistique pour toute la décennie s'élèverait à **6 Millions \$US**.

III.3.2 Dispositifs de protection et de réduction de la pauvreté

Le programme de réforme prévoit des mécanismes de protection sociale et de réduction de la pauvreté. Le Gouvernement a ainsi mis en place, avec l'assistance financière de la Banque Mondiale, un Programme de création d'emplois dans le cadre des travaux d'intérêt public (ADETIP) afin de supporter les familles à faible revenu, un Projet de réinsertion des anciens combattants (PRAC) et, avec l'appui de la BAD, un Fonds pour les micro-entreprises et la remise en état des infrastructures sociales (éducation, santé).

Projets pilotes du Gouvernement pour la Réduction de la Pauvreté

PRAC (Projet de Réinsertion des Anciens Combattants)

Entré en vigueur en 1999, le PRAC est un projet de 2.7 Millions \$ financé par l'IDA et dont les objectifs visés sont la réinsertion économique et sociale des combattants démobilisés à travers des formations techniques et commerciales, une assistance financière (micro-crédit) pour les activités génératrices de revenus et une assistance médicale pour les handicapés. L'avantage de ce projet est son approche participative qui le conduit à associer au programme de réinsertion les groupes-cibles bénéficiaires par l'intermédiaire des agences d'encadrement (ONG, bureaux d'études). Le PRAC a ainsi entrepris la formation (gestion, techniques de sécurité) des jeunes démobilisés avec l'appui de ces agences d'encadrement. Cependant, les ressources financières allouées au Projet PRAC ne sont pas suffisantes face aux besoins de réinsertion des démobilisés qui se chiffrent à plus de 10 000 hommes.

PDSTIP (Projet de Développement Social des Travaux d'Intérêt Public)

Géré selon le modèle des AGETIP par l'Agence Djiboutienne d'Exécution des Travaux d'intérêt Public (ADETIP), le Projet ayant démarré en mars 2000 avec le financement de la Banque mondiale (15 Millions \$) vise à atténuer les effets du programme d'ajustement structurel en améliorant le cadre de vie de la population à travers la réhabilitation des infrastructures économiques et sociales, en encourageant les travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO), en créant des emplois dans la zone urbaine et péri-urbaine de Djibouti, renforçant les capacités, le savoir-faire et la compétitivité des entreprises et bureaux d'étude locaux et en promouvant la participation communautaire.

L'ADETIP a ainsi réalisé la réhabilitation de 3 dispensaires, la construction d'une maternité, la remise en état de 16 écoles primaires et d'un collège de la capitale et de 3 centres de développement communautaire. Le PDSTIP, à travers sa composante appui au développement communautaire, collabore avec les ONG sur le terrain et contribue au transfert de compétences et au renforcement du milieu associatif. L'Agence a participé avec des ONG à l'élaboration d'un plan de développement de 10 quartiers défavorisés de la capitale et a lancé la formation de ces ONG en gestion participative.

Fonds Social de Développement (FSD)

Le Fonds Social de Développement financé par un crédit de la BAD (à hauteur de 10 Millions \$US) est entré en vigueur en mars 1999 pour une durée de 5 ans. Le projet vise à contribuer aux efforts pour réduire la pauvreté en mettant l'accent sur le développement socio-économique des districts de l'intérieur (réhabilitation des services sociaux de base) et la promotion de l'accès aux femmes et jeunes au financement pour les activités génératrices de revenus et d'emplois (micro-crédits et micro-entreprises).

La stratégie d'action du FSD consiste à sensibiliser, impliquer les communautés bénéficiaires à travers la délégation de responsabilités, condition nécessaire pour pérenniser les investissements et conduire à l'appropriation du processus par les bénéficiaires. Cette approche participative suppose la permanence de la proximité avec la population relayée par les ONG pour les activités de micro-financement, participations communautaires, les consultants et bureaux techniques, ainsi que les entreprises dans le cadre des activités de génie civil. Le FSD est également un instrument d'appui à la politique de décentralisation du Gouvernement. Au titre des travaux de génie civil réalisés par le FSD durant l'année 2000 : la réhabilitation de 2 dispensaires dans le nord du territoire, la remise en état de 3 écoles des districts de l'intérieur. Pour sa composante micro-crédit, le FSD a entamé un partenariat avec le PNUD qui, dans un premier temps, devrait atteindre 1000 femmes.

III.3.3 Le développement des secteurs de croissance

Après des expériences peu fructueuses dans l'agriculture et le secteur industriel, les autorités de Djibouti se sont rendus à l'évidence que les seuls créneaux porteurs de la croissance économique du Pays sont axés autour du positionnement commercial régional de Djibouti, du développement de la chaîne des transports, du secteur des télécommunications et des nouvelles technologies de l'information, du secteur financier, des ressources minières (sel, géothermie, perlite, argile).

Toutefois, les deux principaux piliers sur lesquels doit se baser la politique de développement des secteurs de croissance sont la libéralisation économique et l'intégration économique régionale :

- le système économique djiboutien est certes libéral et bénéficie d'atouts appréciables (monnaie forte et librement convertible, performance du système bancaire, libre transfert de capitaux) mais il est certain que l'environnement politique, institutionnel et juridique constitue à bien des égards un frein, sinon un facteur de blocage au développement des activités de commerce et de services. Le Gouvernement aura donc pour mission principale de créer les conditions nécessaires pour le développement du secteur privé et des investissements directs étrangers (IDE) en privatisant les grandes entreprises publiques afin d'améliorer leur compétitivité, en procédant à la réforme de la législation du travail et du code des investissements, en mettant en place des tribunaux commerciaux chargés de régler les différends commerciaux et de faire respecter les contrats. La récente création de l'Agence Nationale pour les Investissements (ANPI) fait partie des dispositifs prévus pour encourager les investisseurs privés.
- En raison de l'étroitesse de son marché, les perspectives de développement économiques de Djibouti se situent au niveau régional. Le secteur des transports, financier, les télécommunications et le commerce constituent les secteurs déterminants permettant à Djibouti de se positionner au niveau de la sous-région (Ethiopie, Erythrée, Somalie, Yémen) et du marché de la COMESA. L'augmentation du trafic éthiopien transitant par le port de Djibouti et le développement des activités connexes (transport routier, transitaires, assurances...), la reconstruction de l'économie somalienne suite au retour progressif de la paix sont des sources potentielles de croissance pour l'économie djiboutienne mais conditionnées par la compétitivité de la place.

III.3.3.1 La chaîne des Transports

L'objectif de développement est d'assurer la compétitivité et l'efficacité du système de transport djiboutien en faisant de Djibouti le grand site intermodal régional. Les stratégies communes à l'ensemble de la chaîne des transports consistent au recentrage du rôle et des responsabilités de l'Etat et des différents acteurs, la privatisation de la gestion des entreprises publiques de transport (Aéroport, Chemin de fer), la participation beaucoup plus active des opérateurs privés dans l'éclairage de choix en matière de politiques et stratégies relatives au transport et la valorisation des ressources humaines à travers la formation/perfectionnement des ressources humaines.

Transport maritime

Le Gouvernement a déjà entrepris une réforme institutionnelle importante en procédant au désengagement de l'Etat de la gestion du port et à la signature de la mise en concession de l'entreprise au profit du Port de DUBAI (Dubai Port Authority). Ce partenariat constitue un atout important dans le cadre du développement régional des activités portuaires car l'amélioration de l'efficacité du Port et de ses infrastructures connexes est un objectif-clé.

Après le renouvellement de ses équipements et infrastructures, le Port a programmé la création d'une vaste zone franche sur le site de Doralé qui serait à la fois une zone commerciale et portuaire. L'objectif est de désengorger le domaine portuaire saturé par l'accroissement du trafic de transit éthiopien.

Transport aérien

Les objectifs stratégiques de développement consistent à :

- élargir et consolider le réseau des liaisons régionales de Djibouti,
- développer une activité de réexport par voie aérienne,
- placer le corridor djiboutien sur le transit des pays enclavés de la sous-région (région des Grands Lacs),
- placer le Pays sur le marché du transbordement mer-air des trafics Asie-europe,
- développer la participation du Pays à l'activité régionale et internationale des transports aériens.

Les mesures prévues :

- ◆ instituer la politique « ciel ouvert » sur l'aéroport international de Djibouti pour mettre fin à toute restriction de fréquence pour les compagnies et négocier le « ciel ouvert » avec les pays de la région.
- ◆ négocier avec les pays de la région des droits de cinquième liberté pour les compagnies locales.
- ◆ doter l'Aéroport des meilleures facilitations de passage et de transit des passagers.
- ◆ créer une zone franche aéroportuaire.
- ◆ offrir les meilleures facilitations de passage portuaire et aéroportuaire et de transfert port-aéroport (transfert sous douane).
- ◆ accorder des avantages tarifaires (redevances de stationnement, handling) aux compagnies locales.
- ◆ réglementer les conditions d'accès à la profession de transporteur aérien et réviser les textes régissant les agences aériennes.
- ◆ privatiser les activités aéroportuaires à caractère commercial.
- ◆ instituer un cadre juridique pour la concurrence et sa régulation.
- ◆ réformer le département de l'aviation civile pour en faire une administration de régulation et de développement.

Les investissements publics nécessaires porteront sur l'aménagement de la zone franche aéroportuaire, l'amélioration de l'infrastructure ferroviaire entre le port et l'aéroport pour les activités de transbordement air-mer.

Transport routier

L'objectif est de développer le transport et le trafic routiers de voyageurs avec les pays de la sous-région, développer la participation des opérateurs nationaux à l'activité des transporteurs routiers internationaux.

Les mesures envisagées :

- ◆ encourager la participation et la compétitivité des transporteurs nationaux à travers des mesures d'incitation fiscales et d'appui au financement des investissements.
- ◆ faciliter la circulation des personnes, des biens et des véhicules aux frontières.
- ◆ offrir les meilleures facilitations pour le transit sous douane sur le territoire djiboutien.
- ◆ mise en place d'un programme de formation de routiers professionnels.

Au niveau des investissements publics, des financements complémentaires à ceux de la Banque Mondiale et de l'Union Européenne sont nécessaires pour la réhabilitation et l'entretien des itinéraires routiers régionaux.

Transport ferroviaire

Objectifs stratégiques : développer les transports et les trafics de matériel lourd liés au transit éthiopien et aux échanges entre les deux pays, développer la contribution du transport ferroviaire dans le transport des conteneurs.

Actions proposées :

- ◆ doter l'exploitation ferroviaire de matériel adapté et fiable.
- ◆ encourager la participation d'opérateurs économiques djiboutiens et éthiopiens dans les investissements en matériel de traction.
- ◆ doter la société CDE d'un cadre institutionnel adapté à ses objectifs (privatisation de la gestion).

III.3.3.2 Les Télécommunications et les nouvelles technologies de l'information

Les objectifs stratégiques de développement consistent à développer et promouvoir les services des télécommunications et les produits des nouvelles technologies de l'information au niveau régional, le développement de la téléphonie rurale permettant l'accès au téléphone des districts de l'intérieur du Pays.

Les objectifs quantifiés visent à doubler le nombre d'abonnés pour la téléphonie fixe d'ici 2005, atteindre le même nombre d'abonnés que pour le fixe pour la téléphonie mobile pour la même période, tripler le nombre d'abonnés à internet, installer un poste public dans chaque village accessible.

Les mesures envisagées :

- ◆ la révision du cadre réglementaire tenant compte de l'ouverture à la concurrence de tous les services à valeur ajoutée (internet, services IP), la mise en place d'un organe de régulation indépendant des autorités politiques.
- ◆ la privatisation de Djibouti Telecom (de préférence, la privatisation de la gestion) en optant pour un partenaire stratégique qui soit un opérateur des télécommunications et par la voie de l'offre publique de vente.
- ◆ instituer un cadre fiscal favorable au développement des activités de télécommunications et des technologies de l'information.
- ◆ adopter une politique tarifaire attractive pour encourager l'accès à internet.
- ◆ mise en place du réseau GSM pour la téléphonie mobile et extension aux districts de l'intérieur et aux principaux axes routiers.
- ◆ mise en place du câble sous-marin Africa One prévu à partir de 2002.

Les investissements publics nécessaires s'évaluent à **28 Millions \$US** et le financement est à rechercher.

III.3.3.3 Développement des activités commerciales et bancaires

Malgré l'importance du commerce dans l'économie nationale et l'abondance des textes qui encouragent la promotion du commerce extérieur, il n'existe pas de schéma directeur spécifique à la stratégie du commerce extérieur. Or, au niveau régional, les perspectives sont très prometteuses avec un marché éthiopien de près de 60 millions d'habitants et en plein essor, le Marché Commun de l'Afrique de l'Est et Australe (COMESA) auquel Djibouti est partie prenante, les marchés de la sous-région arabe.

Pour tirer profit de ces débouchés, le Gouvernement s'est fixé comme objectif d'assouplir la réglementation en matière commerciale afin de lever toutes les contraintes d'ordre administratif et politique, le développement des formations commerciales et la promotion du marketing commercial régional en associant étroitement la Chambre de Commerce de Djibouti (CICID).

Quant au secteur financier, il doit faire face à un faible niveau d'intermédiation et au comportement non concurrentiel de la part des banques de la place (structure des taux d'intérêt quasi identiques, marges importantes) et à la frilosité de ces dernières qui s'explique par les difficultés rencontrées dans le recouvrement des crédits et la défaillance du système judiciaire. Pour développer le secteur bancaire, le Gouvernement entreprendra les réformes visant à préserver la solvabilité du système bancaire commercial et à renforcer la compétitivité.

Les actions envisagées sont :

- l'élaboration d'un code de commerce djiboutien se conformant aux dispositions des différents engagements commerciaux conclu par le Pays (COMESA, OMC) ;
- une étude exploratoire sur les potentialités d'une zone franche jumelée avec Jebel Ali (Dubai), déjà présent au port de Djibouti, qui pourrait devenir une base arrière sous-régionale de Dubai avec pour vocation de desservir les pays voisins ainsi que les pays enclavés de l'hinterland ;
- le renforcement du rôle de la Chambre Internationale de Commerce et d'Industrie de Djibouti (CICID) qui serait le véritable interlocuteur privilégié dans les questions commerciales en particulier, celles concernant le secteur privé en général, un guichet unique (Trade point ou pôle commercial) pour les opérations de commerce international ;
- le renforcement des règles prudentielles et celui des capacités de supervision de la Banque centrale ;
- la limitation des restrictions à l'établissement de nouvelles banques afin de développer la concurrence.

III.3.3.4 Valorisation des ressources minérales et énergétiques

La république de Djibouti se trouve dans un environnement géologique exceptionnel qui laisse à penser l'existence d'un fort potentiel minier, notamment la perlite, le ciment, le gypse et le sel. Si le sel est exploité dans des conditions d'ailleurs peu regardant vis à vis des règles en matière de protection de l'environnement et exporté vers l'Ethiopie les autres ressources n'ont pas encore été exploitées.

L'objectif de développement est de valoriser les ressources minérales, tout en veillant au souci de sauvegarde de l'environnement, et de réduire la dépendance énergétique. Les actions à entreprendre visent à améliorer les connaissances géologiques du pays, l'inventaire des ressources minérales et la reconnaissance puis la mise en valeur de toutes formes d'énergie nouvelle et renouvelable.

Les potentialités des ressources géothermiques ont été identifiées depuis 30 ans car le pays est riche en indices de fluides thermiques dus à l'activité tectonique et volcanique de la région. Le Gouvernement a donc fait le choix de la diversification des sources d'approvisionnement énergétique en faisant appel aux services d'une société privée américaine pour l'étude, la recherche de financement, l'exploitation et la commercialisation de l'énergie géothermique à Djibouti. L'étude en cours permettra l'installation d'une centrale géothermique d'une capacité de 30 mégawatts dans la région du lac Assal. Cette politique répond au souci constant des autorités de réduire la dépendance énergétique en optant pour des solutions alternatives et d'encourager les investisseurs privés freinés par la cherté du coût de l'énergie. Le coût est évalué à **116 Millions \$US**.

COUT ESTIMATIF DU PROGRAMME 3

Le coût estimatif du programme de stabilisation budgétaire et de croissance économique est évalué à 275,5 Millions \$US en ne tenant pas compte de secteurs importants comme les transports (dont la quantification n'est pas disponible) et le financement recherché si l'on inclut l'appui budgétaire prévu par la Banque Mondiale (15 Millions \$US) dans le cadre du FRPC serait de 259 Millions \$. Toutefois, il faut souligner que les programmes prévus pour lancer la croissance économique devront principalement être financés par des investissements privés (privatisation d'entreprises).

(en Milliers \$US)

Programme ou projet	2001-2005	2006 - 2010	Coût total	Financement promis (*)	Financement recherché
Apurement des Arriérés	124 000	-	124 000	21 000 (6 000)	103 000
Diverses études prospectives économiques et commerciales	1 500	-	1 500	-	1 500
Elaboration code du commerce	70		70	70	-
Chaîne des Transports	nd	nd	nd	nd	
Télécommunications	28 000	-	28 000	-	28 000
Exploitation de la Géothermie	116 000	-	116 000	-	116 000
Renforcement du système statistique	4 000	2 000	6 000	600 (600)	5 400
TOTAL	273 570	2 000	275 570	21 670 (6 600)	253 900

(*) Les montants entre parenthèses correspondent aux promesses de contribution de l'Etat.

Chapitre III : Mobilisation des ressources

III.1.1 Financement du programme

En raison de l'élaboration en cours des programmes d'actions des différents départements sectoriels (la méthode utilisée est la programmation triennale), il est difficile d'évaluer avec exactitude le coût global du programme d'actions pour le développement pour toute la décennie, de même qu'il n'est pas aisé de faire la ventilation des coûts entre la part de financement revenant à l'Etat, au secteur privé et aux bailleurs de fonds internationaux.

Cependant, des tendances principales se dégagent des nouvelles orientations du Gouvernement en matière de développement économique et social et de coopération économique internationale pour la décennie prochaine :

- l'Etat s'attellera par tous les moyens à se restructurer et à dégager des ressources propres conséquentes (produit des privatisations, renforcement du recouvrement fiscal, élargissement de l'assiette fiscale, rationalisation des dépenses) pour financer dans la mesure du possible son programme d'actions ;
- le secteur privé aura un rôle déterminant à jouer dans la mise en œuvre, le financement et la gestion des programmes sectoriels et la priorité de l'Etat sera de créer un environnement politique, institutionnel, juridique, macro-économique et social propice aux investissements privés nationaux et étrangers ;
- les autorités sont conscientes que, même avec la meilleure volonté possible, un programme de développement qui ne serait pas conçu, élaboré et mis en œuvre avec l'appui des populations bénéficiaires, qui n'aurait pas fait l'objet d'une appropriation de la société civile est voué à l'échec. C'est dans cette optique que le partenariat avec les ONG, la Chambre de Commerce et les bailleurs de fonds constituera l'axe central de la politique de développement pour la décennie 2001-2010.

COÛT RECAPITULATIF DU PROGRAMME D' ACTIONS

(en Milliers \$US)

Programmes	2001-2005	2006-2010	Coût total	Financement promis (*)	Financement recherché
1 Programme de réformes institutionnelles et de bonne gouvernance	20 550	15 500	36 050	19 300 (12 800)	16 750
2 Programme de valorisation des ressources humaines et d'amélioration des conditions de vie	247 902	92 700	338 602	144 605 (42 450)	202 097
3 Programme de stabilisation budgétaire et de croissance économique	273 570	2 000	275 570	15 670 (6 600)	253 900
TOTAL	542 022	110 200	650 222	167 955 (61 850)	482 267

(*) Les montants entre parenthèses correspondent aux promesses de contribution de l'Etat.

Le coût global du Programme d'Actions National pour la décennie 2001-2010 serait de l'ordre de **650 Millions \$US** mais il faut souligner que ce montant est purement à titre indicatif car certains programmes sectoriels n'ont pu être quantifiés et d'autres à moitié (l'exercice d'une programmation décennale n'étant pas aisé). En évaluant le financement escompté à 167,9 Millions \$, le financement à rechercher serait de 482 Millions \$US. Si la contribution totale attendue de l'Etat (près de 10%) semble ne pas traduire parfaitement les efforts que le Gouvernement s'engage à déployer, la répartition du financement de l'Etat selon les programmes reflète les orientations prioritaires des autorités (bonne gouvernance, amélioration des services sociaux de base) et l'approche de développement adoptée (le financement du développement des secteurs de croissance se fera par le secteur privé).

En dehors du souci d'une quantification exacte des coûts, cette estimation permet, et là est l'objectif recherché, de dégager les tendances prioritaires que le Gouvernement entend impulser à son programme d'actions pour le développement afin de réduire la pauvreté sur la base d'une croissance économique durable.

III.1.2 Mécanismes de coordination et d'évaluation du Programme

L'expérience de ces dernières décennies a démontré que l'efficacité de l'aide au développement est étroitement liée aux instruments de coordination de l'aide et aux mécanismes d'évaluation des programmes et projets que l'Etat aura mis en place. La coordination de l'aide revêt une importance capitale dans le développement du pays d'une part, du fait qu'elle est liée au processus de prise de décisions et, de l'autre, du fait qu'assurer l'efficacité de l'aide nécessite une bonne coordination de cette dernière. Faute d'une bonne coordination, l'on a assisté dans le passé à un chevauchement, voire même à une contradiction, des interventions des partenaires au développement dans un même secteur donné, un mauvais suivi et évaluation des projets au sein des différents départements ministériels du pays et faible impact des projets sur le développement et une faible capacité d'absorption.

Au cours de la décennie, l'aide extérieure à Djibouti a diminué de 62 %, passant de 15,6 milliards de FD (88 millions de \$) en 1993 à 6,5 milliards de FD (37 millions de \$) en 1999 (voir tableaux ci-dessous). Bien que les principaux bailleurs de fonds aient indiqué qu'ils étaient intéressés à poursuivre leur appui notamment aux secteurs sociaux et au renforcement des capacités, le niveau de l'aide extérieure est largement insuffisant pour aider Djibouti à relever les défis majeurs.

Assistance extérieure par secteur								
<i>(décaissements annuels, en millions de francs djiboutiens)</i>								
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	Total
Infrastructure	3.735	1.498	267	190	75	449	554	6.768
Logement			631	986	923	52		2.592
Transport	3.896	4.229	3.610	3.097	737	3.720	1.627	20.916
<i>dont Port</i>	<i>1.441</i>	<i>1.469</i>	<i>2.713</i>	<i>2.983</i>	<i>296</i>		<i>120</i>	<i>9.022</i>
Aménagement urbain	551	138	155	578	1.263	1.715	146	4.546
Aménagement rural	1.141	861	232	865	842	138	202	4.281
Education	3.802	3.432	3.468	2.778	3.325	2.778	2.172	21.755
Santé	190	178	171	162	249	164	183	1.297
Finance/Commerce & Industrie	481	360	788	154	125	90	123	2.121
Administration publique	309	315	169	150	214	388	283	1.828
Autres	1.538	2.525	2.310	2.079	2.596	2.004	1.210	14.262
Total	15.643	13.536	11.801	11.039	10.349	11.498	6.500	80.366

Assistance extérieure par bailleur de fonds								
<i>(décaissements annuels, en millions de francs djiboutiens)</i>								
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	Total
IDA	713	158	466	470	424	507	267	3.005
Japon	1.728	2.307	2.919	2.562	766	2.930	1.279	14.491
Italie	3.602	3.254	885	71	71	71	90	8.044
Chine	802	135	153	350	523	367	279	2.609
Banque Africaine de Développement	1.685	1.485	1.635	1.577	807	803	338	8.330
Banque Islamique de Développement	13	4	13	106	1.129	541	246	2.052
Banque Européenne d'Investissements	608	55	408	133	548	810	64	2.626
France	4.142	4.223	3.852	3.802	5.162	4.831	3.291	29.303
<i>dont Ministère de la Coopération</i>	<i>3.900</i>	<i>4.082</i>	<i>3.717</i>	<i>3.246</i>	<i>2.842</i>	<i>2.613</i>	<i>2.827</i>	
Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social (FADES)	618	447	-	-	-	-	300	1.365
Fonds Koweïtien	853	684	587	1.170	296	-	84	3.674
Fonds Saoudien de Développement	879	784	883	798	622	638	262	4.866
Total	15.643	13.536	11.801	11.039	10.349	11.498	6.500	80.366

Source : Ministère de l'Economie et des Finances

De ce fait, la formation de partenariats avec les agences extérieures de financement est une composante importante de la stratégie de coopération, rendue nécessaire par la nécessité de la concertation et l'obligation de concentrer les ressources limitées de l'aide extérieure aux grandes priorités de développement. Les autorités djiboutiennes et les partenaires au développement essaient déjà de mieux coordonner dans ce sens.

Tirant les leçons de ces échecs du passé, le Gouvernement est déterminé à instituer un système de partenariat avec les bailleurs de fonds, les représentants du secteur privé et de la société civile pour se concerter régulièrement sur les problèmes et les perspectives de développement économique et social du Pays. Il s'engage dans le cadre de ce programme d'actions décennal à susciter et soutenir toutes les formes de participation la plus large possible pour obtenir l'adhésion aux programmes de développement de tous les acteurs concernés. Il pourrait s'agir d'un Forum national qui se réunirait périodiquement (tous les semestres, par exemple) sur une base tripartite (administration, bailleurs de fonds, société civile incluant les ONG, les syndicats et le secteur privé).

Pour sa part, dans le cadre de sa stratégie pour Djibouti (Country Assistance Strategy) pour la période 2001-2003, la Banque mondiale s'est fixée comme objectif d'améliorer la cohérence des approches des bailleurs de fonds et de l'Etat aux grands problèmes de développement de Djibouti. Pour ce faire, elle encouragera et contribuera à l'organisation de réunions régulières entre bailleurs de fonds et instances officielles pour analyser les problèmes sectoriels et macro-économiques et dégager un consensus sur les stratégies arrêtées pour remédier aux problèmes. Son appui au processus PRSP contribuera également à l'adoption d'un cadre global incorporant de manière effective l'assistance des bailleurs de fonds. Une réunion des bailleurs de fonds pour Djibouti sera envisagée vers le milieu de l'exercice 2002.

Toutefois, la viabilité de ce Programme d'actions national 2001-2010 est étroitement liée au risque de perturbation de certains facteurs dont Djibouti n'a pas la maîtrise : instabilité régionale, calamités naturelles (sécheresse, inondations). Et c'est là que l'appui de la communauté internationale est capitale.

ANNEXES TITRE I
(1991-2000)

EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT - ANNEES 1985 et 1990 à 1999
DEPENSES

millions de FDJ

	1985	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES (I+II)	23 463	26 603	25 325	27 614	30 481	33 916	32 403	28 666	27 763	23 232	31 644
I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	20 941	24 627	24 341	25 160	26 894	33 081	31 825	26 409	27 049	23 016	29 474
Classement fonctionnel											
A- Services et pouvoirs publics (*)	19 147	21 912	21 071	23 413	24 129	27 316	28 002	22 583	23 378	19 151	25 277
A1- Administration générale (1)	9 905	11 476	10 452	10 995	12 544	9 985	9 879	8 232	8 680	7 179	7 859
A2- Défense nationale	4 751	4 709	4 809	5 096	4 784	7 950	7 612	6 067	5 856	4 905	4 784
A3- Services sociaux (2)	3 162	3 931	4 052	5 428	4 827	4 813	5 064	4 662	5 090	4 105	4 465
dont :											
<i>Education nationale</i>	1 495	1 981	2 095	3 162	2 552	2 829	3 202	2 919	3 314	2 699	2 946
<i>Santé</i>	1 667	1 778	1 780	2 066	2 051	1 765	1 653	1 497	1 594	1 258	1 373
A-4 Services économiques	760	951	899	1 199	1 320	1 327	1 274	1 047	1 081	972	990
A-5 Dépenses communes	569	845	759	695	654	3 241	4 173	2 575	2 670	1 990	7 179
B - Service de la dette publique	622	1 058	1 436	685	471	1 305	2 112	2 261	1 754	1 713	1 788
<i>B1- Dette extérieure</i>	618	522	668	789	663	909
<i>B2- Dette intérieure</i>	687	1 590	1 593	941	1 040	879
C- Contributions - subv. Accordées	1 172	1 657	1 833	1 052	2 294	4 060	1 710	1 565	1 917	2 150	2 408
Avances-Remboursements											
Classement économique											
1. Traitements et salaires	11 688	14 446	14 230	16 076	16 108	20 868	20 731	17 438	18 222	15 006	14 846
2. Fournitures, Matériel, Entretien	7 459	7 466	6 841	7 360	8 021	6 848	7 271	5 145	5 156	4 146	10 432
3. Service de la dette publique	622	1 058	1 436	685	471	1 305	2 112	2 261	1 754	1 713	1 788
4. Transferts, avances et rembts.	1 172	1 657	1 833	1 052	2 294	4 060	1 710	1 565	1 917	2 150	2 408
II - DEPENSES D'EQUIPEMENT	2 512	1 176	985	2 464	3 587	835	578	457	714	277	2 370
Financement intérieur	835	...	457	...	277	408
Financement extérieur	0	...	0	...	0	1 962
TOTAL DES RECETTES	25 782	25 876	26 387	24 642	26 964	27 679	26 111	23 844	24 611	24 240	30 350
EXCEDENT (+) ou DEFICIT (-)	(+ 2330)	(+ 73)	(+ 1 062)	(- 2 972)	(- 3 517)	(- 6 237)	(- 6 292)	(- 3 022)	(- 3 162)	(+ 848)	(- 1 494)

Source : Lois de règlement du budget de l'Etat (Ministère des Finances)

(*) y compris Assemblée nationale et Conseil constitutionnel

(1) = Assemblée Nat. + Conseil Const. + Présidence + Premier Ministre + Justice + Intérieur + Affaires étrangères + Finances + Fonction publique

(2) Education nationale + Santé + Jeunesse et sport

Agrégats Economiques de la Nation

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999*	2000**
Besoin de financement = Déficit de la balance des paiements courants (en millions FDJ)	n.d.	3 144	14 410	4 695	6 536	3 014	3 489	2 044	578	3 121	6 488
2. Investissements en millions de FDJ	22 448	20 546	21 241	20 157	19 114	16 607	14 549	18 760	18 175	18 068	20 373
3. Epargne nationale en millions de DJF (1 + 2)	3 760	23 690	35 651	24 852	25 650	19 621	18 038	20 804	18 753	21 189	26 861
4. Epargne intérieure en millions de FDJ (PIB - CF)		-827	-9 957	-2 876	-213	1 802	-72	5 271	3 920	-1 202	1 144
5. Solde des revenus de l'extérieur en millions de FD (3 - 4)	4,7%	24 517	45 608	27 728	25 863	17 819	18 110	15 533	14 833	22 391	25 717
6. Taux d'épargne intérieure 4 / PIB		-3,7%	-8,4%	-5,0%	7,9%	-3,2%	-0,2%	2,0%	-0,1%	6,1%	4,7%
7. Taux d'autofinancement		115,3%	167,8%	123,3%	134,2%	118,1%	124,0%	110,9%	103,2%	117,3%	131,8%
8. Taux d'investissement 2 / PIB	27,1%	24,2%	24,0%	22,5%	20,2%	18,3%	17,0%	21,8%	21,6%	20,8%	22,3%
9. Produit Intérieur brut en millions de FDJ	82 710	84 906	88 402	89 645	94 799	90 855	85 799	86 192	83 987	86 877	91 243
10. Consommation finale (CF) en millions de FDJ	76 579	85 733	98 359	92 521	95 012	89 054	85 872	80 921	80 067	88 078	90 099
11. Population (en milliers habitants)	520	550	580	610	645	680	715	755	795	840	885
12. PIB / tête (en FDJ)	159 057	154 375	152 417	146 959	146 976	133 611	119 999	114 162	###	103 425	103 099
13. PIB / tête (en USD)	895	868	857	827	827	752	675	642	594	582	580
14. Taux de croissance nominale du PIB		2,7%	4,1%	1,4%	5,7%	-4,2%	-5,6%	0,5%	-2,6%	3,4%	5,0%
15. Taux de croissance réelle du PIB		-1,6%	1,2%	1,7%	1,6%	-5,1%	-10,6%	1,1%	-3,5%	2,7%	4,0%
16. Déflateur du PIB		4,3%	2,9%	-0,3%	4,1%	1,0%	5,1%	-0,7%	0,9%	0,8%	1,0%
17. Indice des prix à la consommation		5,4%	3,3%	4,3%	7,5%	2,6%	5,5%	1,0%	-1,8%	1,3%	1,8%

(*) provisoire (**) prévision

Source : Ministère de l'Economie et des Finances - Direction Nationale de la Statistique (DINAS)

**Balance commerciale et balance des paiements
(1991 - 2000)**

millions de FDJ

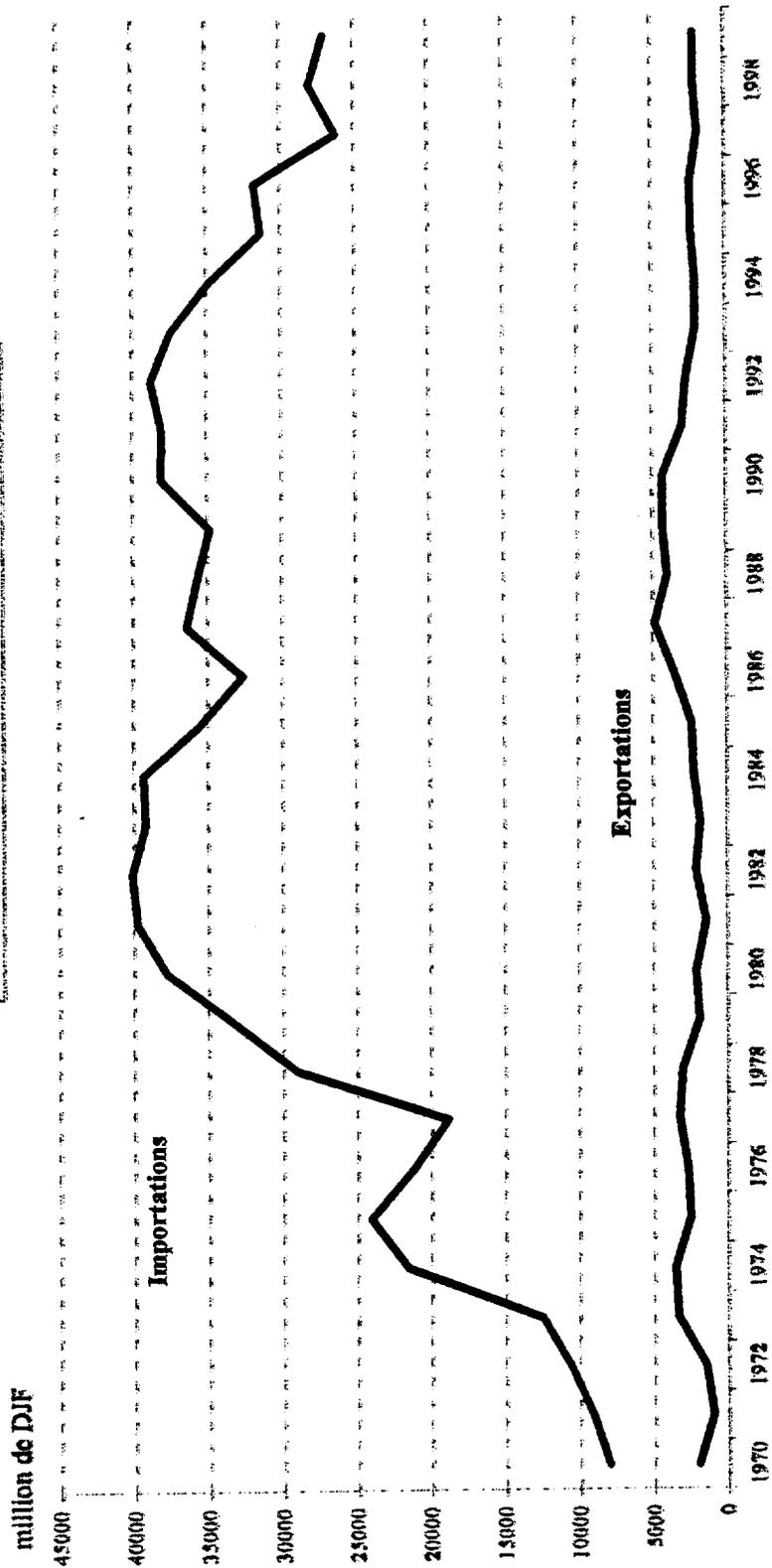
	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999 *	2000**
1- Exportations f.o.b.	12 716	9 447	12 654	10 015	6 681	7 034	7 569	10 508	12 307	13 000
export produits locaux	3 018	2 784	2 151	3 424	2 414	2 439	2 292	2 465	2 494	2 574
réexport suite entrepôt	4 562	3 111	5 191	2 254	1 522	2 281	2 645	6 464	8 261	
avitaillement portuaire	5 136	3 552	5 312	4 337	2 745	2 314	2 632	1 579	1 552	
2- Importations f.o.b.	45 879	48 160	45 337	42 134	36 753	35 672	36 249	42 575	46 998	49 926
selon statistiques douanières	31 175	32 186	31 463	29 253	25 447	26 016	29 282	30 901	33 676	40 453
ajustement (sous-estimation)	0	4 615	1 726	3 006	4 486	2 514	0	2 385	0	0
entrées en entrepôt	20 447	16 843	17 875	14 780	11 558	11 756	11 587	15 044	19 844	18 283
importations de bétail	2 000	2 245	1 932	2 151	1 486	1 429	1 510	1 495	1 506	
coût fret et ass. (15% de c.a.f.)	-7 743	-7 729	-7 660	-7 056	-6 224	-6 043	-6 130	-7 250	-8 028	-8 810
Balance commerciale (1 - 2)	-33 163	-38 713	-32 683	-32 119	-30 072	-28 638	-28 680	-32 066	-34 691	-36 925

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999 *	2000**
3- Services (3a-3b)	11 790	7 515	9 650	12 792	15 267	14 018	15 192	17 368	18 374	17 697
3a - crédit (total)	30 059	26 933	29 335	28 744	29 429	28 548	29 624	32 853	32 025	32 110
services portuaires	1 679	1 679	1 055	1 164	1 096	1 250	1 630	4 177	4 770	
transp. aériens (com.et droits atter.)	1 195	1 195	1 600	2 205	1 170	1 078	819	928	1 005	
transport par rail	982	982	1 113	750	625	625	634	1 095	1 570	
tourisme	978	978	2 013	583	823	682	585	1 414	1 135	
transitaires	600	600	600	525	599	1 128	1 229	2 410	2 948	
autres services commerciaux	1 184	1 184	1 003	1 302	1 282	1 153	1 169	1 742	1 492	
administrations (net) dont :	23 441	20 315	21 951	22 215	23 834	22 632	23 558	21 087	19 105	
institutions françaises (yc armée)	12 690	9 563	11 960	12 296	12 428	11 900	12 498	10 748	9 746	
dépenses des militaires et familles	9 801	9 801	9 420	9 607	10 765	10 495	10 810	9 884	8 904	
postes diplo. et org. internationales	951	951	571	312	641	237	250	455	455	
3b - débit (total)	18 269	19 418	19 685	15 952	14 162	14 531	14 433	15 485	13 651	14 413
frêt maritime (90% de fret et ass.)	6 969	6 956	6 894	6 350	5 601	5 439	5 517	6 524	7 225	1 929
transport aérien passagers	2 825	2 825	2 945	2 523	2 216	2 376	2 158	2 369	1 337	
bourses, frais mission, tourisme	465	465	913	468	683	697	763	469	521	
services et primes assurances	1 895	1 895	1 535	1 342	1 207	1 541	1 269	1 603	1 774	
autres services (locat., négoce,...)	5 575	6 364	6 540	4 199	2 576	3 490	3 125	3 608	1 804	
divers et ajustement	540	913	858	1 070	1 879	988	1 601	912	990	
4 - Revenus (4a-4b)	3 642	3 552	4 091	2 957	3 076	2 797	2 166	1 881	2 056	2 295
4a - crédit	4 921	5 217	5 379	4 204	4 602	4 303	3 853	3 817	3 853	4 326
salaires expatriés ou assimilés	2 070	2 070	3 116	2 141	1 931	1 760	1 867	1 847	1 889	1 927
revenus portef. banques et BND	2 851	3 147	2 263	2 063	2 671	2 543	1 986	1 970	1 964	2 399
4b - débit	1 279	1 665	1 288	1 247	1 526	1 506	1 687	1 936	1 797	2 031
dividendes	591	591	457	507	824	843	799	774	719	738
banques commerciales	311	311	320	139	38	97	279	280	174	352
intérêts payés emprunts publics	377	763	511	601	664	567	609	881	904	941
5 - Transferts sans contrepartie (5a-5b)	14 587	13 236	14 247	9 834	8 714	8 334	9 279	12 239	11 140	10 445
5a - crédit	17 204	16 124	17 176	13 095	11 680	11 119	11 866	14 790	13 516	12 813
dons dépenses courantes (budget)	4 892	4 574	3 117	2 133	960	1 217	1 458	1 617	3 600	2 636
dons dépenses invest. (PIP)	4 999	4 015	4 265	2 191	961	394	2 147	4 394	1 843	3 076
entreprises publiques	39	16	1 720	41	1 700	1 700	938	1 344	1 660	800
assistance technique	4 749	5 241	5 204	5 603	5 118	4 947	4 450	3 938	3 573	3 558
ITS militaires et assistance techn.	1 305	1 058	1 100	1 285	1 300	1 250	1 349	1 435	1 048	995
pensions	518	518	758	692	797	757	582	623	576	518
mandats reçus (poste)	262	262	267	267	182	185	172	275	166	180
divers	440	440	745	883	662	669	770	1 164	1 050	1 050
5b - débit	2 617	2 888	2 929	3 261	2 966	2 785	2 587	2 551	2 376	2 368
mandats émis (poste)	0	0	0	0	0	0	65	241	266	276
coopérants français (55% revenus)	2 612	2 883	2 862	3 082	2 815	2 650	2 448	2 166	1 965	1 957
cotisat. org. internationales	5	5	67	179	151	135	74	144	145	135
Balance courante (1- 2+3+4+5)	-3 144	-14 410	-4 695	-6 536	-3 014	-3 489	-2 044	-578	-3 121	-6 488

* provisoire ** estimation

Source : Banque Nationale de Djibouti

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS (1970 - 1998)



**Programme d'investissements publics
Sommaire des dépenses 1992 - 2000**

Unité : millions de francs Djibouti

Secteurs économiques et sociaux	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
I. Secteur public								
Agriculture, Elevage et pêche	754	504	459	1 178	1 474	979	321	390
Hydraulique rurale	507	697	573	1 008	437	1 353	23	44
Secteur secondaire	199	213	189	81	9	-	72	104
Infrastructures routières	3 819	3 120	2 355	1 060	484	340	3 855	1 560
Urbanisme et logement	606	1 141	504	1 071	2 092	3 020	2 037	133
Santé	1 226	1 198	1 468	1 571	1 375	1 501	1 687	1 252
Education et formation	4 252	4 816	5 228	4 622	3 474	2 865	3 649	2 470
Affaires sociales	1 117	1 881	2 014	1 575	1 202	1 272	1 125	1 284
Équipements publics	1 551	1 293	1 258	565	269	172	-	683
Gestion économique et financière	425	705	646	446	396	364	612	584
Appui budgétaire	4 089	2 635	2 856	252	1 748	2 622	...	2 481
Sous total	18 545	18 203	17 550	13 429	12 959	14 488	13 381	10 995
II. Entreprises publiques								
EDD	427	377	350	350	350	1 783	1 371	2 064
ONED	2 217	1 134	725	582	678	1 010	600	187
PAID	4 367	2 814	2 099	2 403	3 325	1 817	772	1 080
CDE	-	-	-	-	389	193	760	346
AID	983	675	253	135	125	162	209	169
OPT	76	129	122	36	11	122	-	929
STID	-	195	357	438	100	201
RTD	-	-	-	-	-	11	-	-
Sous total	8 071	5 325	3 906	3 906	4 978	5 299	3 712	4 775
Total des investissements publics	26 616	23 528	21 456	17 374	17 937	19 787	17 093	13 793

Source : Direction de l'Economie

Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE)

en millions DJF

Années	1996	1997	1998	1999
Recettes et dons	27 006	27 778	31 233	29 429
Recettes budgétaires totales	25 395	24 408	23 154	22 362
Recettes fiscales	23 486	21 881	20 258	20 605
Directes	10 409	9 560	9 073	8 469
Indirectes	13 077	11 323	10 335	11 287
Enregistrements, vignettes		998	850	849
Recettes non fiscales	1 909	2 527	2 896	1 757
Dons officiels	1 611	3 370	8 079	7 067
Dépenses totales	30 430	31 469	30 427	31 412
Dépenses courantes	26 999	27 813	24 350	28 497
Salaires et traitements (1)	18 348	19 701	14 976	14 694
Matériels	4 268	4 400	4 182	6 463
Entretien	422	453	271	365
Transferts	2 109	2 518	2 534	3 117
Intérêts sur la dette publique	606	456	319	499
Programme de développement		285	2 068	3 179
Dépenses d'investissement	3 431	3 836	6 077	2 915
Budgétaire	444	584	259	399
Hors budgétaire	2 987	3 252	5 818	2 516
Déficit base ordonnancement	(-) 3424	(-) 3 871	806	(-) 1 575
Arriérés (paiement = -)	603	2 193	(-) 723	1 297
Déficit base caisse	(-) 4027	(-) 1 678	83	(-) 711
Financement	4027	1 678	(-) 83	711
Financement interne	1085	405	(-) 780	320
Financement bancaire	(-) 15	1 008	(-) 740	278
Financement non bancaire	1100	(-) 603	(-) 40	42
Financement externe	2942	1 273	675	469
Ajustements			22	(-) 78

(1) avec la démobilisation

Source : MFEPP

ANNEXES TITRE II
(2001-2010)

INDICATEURS DE PROGRES DU DEVELOPPEMENT

OBJECTIFS PRINCIPAUX	INDICATEURS	OBJECTIFS 2010-2015
Réduire l'extrême pauvreté La proportion de personnes qui vivent dans une extrême pauvreté devrait être réduite au moins de moitié d'ici 2015.	Incidence de l'extrême pauvreté : 45 % <i>(population disposant de moins de 1 dollar E.U. / jour)</i>	20%
	Inégalité : 5% <i>(part du cinquième de la population considérée comme la plus pauvre dans la consommation nationale)</i>	10%
	Malnutrition infantile : 25,7% <i>(prévalence de l'insuffisance pondérale chez les moins de 5 ans)</i>	15%
Enseignement élémentaire universel L'enseignement élémentaire doit devenir universel d'ici 2015.	Taux brut de scolarisation : 39 %	80%
	Taux d'alphabétisation : 74% <i>(15 à 24 ans)</i>	100%
Egalité entre les sexes Elimination des disparités entre garçons et filles dans l'enseignement primaire et secondaire avant 2005.	Rapport filles - garçons : 0,7 <i>(dans l'enseignement primaire public et privé).</i>	1
	Rapport filles - garçons : 0,6 <i>(dans l'enseignement secondaire public et privé).</i>	1
	Rapport femmes-hommes parmi les alphabètes : 0,7 <i>(15 à 24 ans)</i>	1
Mortalité infantile et post-infantile Les taux de mortalité chez les nourrissons et les enfants de moins de 5 ans doivent être réduits des deux tiers (1990-2015).	Taux de mortalité infantile : 114 ⁰ /100 <i>(entre 0 et 1 ans).</i>	70 ⁰ /100
	Taux de mortalité infanto-juvénile : 192 ⁰ /100 <i>(entre 0 et 5 ans).</i>	100 ⁰ /100
Mortalité liée à la maternité Le taux de mortalité maternelle devrait être réduit de trois quarts (1990-2015).	Taux de mortalité maternelle : 740 <i>(pour 100 000 naissances vivantes).</i>	200
	Accouchements assistés par du personnel de santé qualifié : 56%	100%
Santé génésique L'accès aux services de santé génésique devrait être assuré d'ici à 2015.	Taux de pratique de la contraception : 2%	
	Prévalence du VIH chez les femmes enceintes : 3% <i>(15 à 24 ans).</i>	0%
Environnement Le Pays devrait, d'ici à 2005, disposer d'une stratégie nationale de développement durable.	Population ayant accès à l'eau potable : 78% <i>(ensemble du pays).</i>	90 à 100%
	Rendement énergétique : 2,3 \$ / kWh <i>(PIB par unité d'utilisation de l'énergie électrique).</i>	
Indicateurs généraux Autres indicateurs de développement :	PIB par habitant : 582 \$	
	Epargne intérieure en % du PIB : 4,7	
	Aide en % du PIB : 22	
	Services de la dette en % des exportations de biens et de services : 6	
	Dette extérieure en % du PIB : 65	
	Investissement en % du PIB : 20,8	
	Commerce en % du PIB : 44	
	Apports d'IED en % de la FBCF : 97	
	Taux d'alphabétisation des adultes : 30% <i>(population de 25 ans et plus).</i>	60%
	Espérance de vie à la naissance : 50 <i>(en nombre d'années).</i>	55

Source : Direction Nationale de la Statistique.

Conférence sur les P.M.A. – Bruxelles Mai 2001

Djibouti : Projections des Opérations Budgétaires de l'Etat
2000-2005

(en millions de Francs Djibouti)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
PIB (prix du marché)	98 486	103 607	110 031	116 853	124 098	131 792
Taux de croissance	4,4	5,2	6,2	6,2	6,2	6,2
Recettes et dons	35 691	34 300	35 324	36 153	37 736	38 393
Total des recettes	25 914	26 085	27 114	28 248	29 450	30 038
Recettes fiscales	24 468	23 003	23 873	24 838	25 882	26 350
<i>Impôts directs</i>	9 322	9 915	10 046	10 149	10 786	10 900
<i>Impôts indirects</i>	15 147	13 088	13 827	14 689	15 095	15 450
Recettes non fiscales	1 446	3 082	3 241	3 410	3 569	3 688
Dons Officiels	9 777	8 216	8 210	7 905	8 286	8 355
Dépenses Totales	34 961	34 893	35 327	36 509	37 153	37 921
Dépenses Courantes	29 562	30 119	30 388	31 285	31 507	31 994
<i>Salaires</i>	14 643	14 390	13 494	12 700	12 700	12 700
<i>Matériel</i>	5 010	5 165	5 211	5 487	5 780	6 091
<i>Entretien</i>	1 132	766	673	719	761	805
<i>Transfert</i>	2 600	3 448	3 444	3 658	3 884	4 125
<i>Intérêts</i>	489	451	428	430	430	430
Prog.de developpement sur fin. ex	5 688	4 400	4 376	4 557	4 653	4 544
Autres dépenses courantes	0	0	0	0	0	0
	0	1 500	2 763	3 735	3 300	3 300
Dépenses d'investissement	5 399	4 774	4 939	5 223	5 646	5 927
	1 419	1 024	1 024	1 087	1 155	1 227
	3 980	3 750	3 915	4 136	4 491	4 700
Solde(base ordonnancement)	730	-593	-3	-356	583	472
Arriérés (paiement caisse=-)	-4 462	-15 801	-511	-164	-1 409	-1 487
	-4 517	-15 871	-532	-164	-1 409	-1 487
	0	0	0	0	0	0
	55	70	21			
Solde (base caisse)	-3 732	-16 394	-514	-520	-826	-1 015
Financement	3 732	16 394	514	520	826	1 015
Financement intérieur	1 186	14 114	-1 912	-1 802	-1 566	-1 408
<i>Financement bancaire</i>	1 097	1 240	1 150	1 143	879	879
<i>Financement non bancaire</i>	89	12 874	-3 062	-2 945	-2 445	-2 287
		15 871				
		-1 587				
		-1 399				
Financement extérieur	2 544	2 280	2 426	2 322	2 392	2 423
Emprunt net	2 544	2 280	2 426	2 322	2 392	2 423
<i>Decaissement</i>	3 020	2 777	2 927	3 100	3 170	3 201
<i>Amortissements</i>	-475	-497	-501	-778	-778	-778
	-708	-583	-569	-778	778	-778
	0	0	0	0	0	0
	-1 800	-1 800	0	0	0	0
	2 033	1 886	68	0	0	0
Différence	1	0	0	0		0

source : Ministère des Finances / services FMI

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS PUBLICS

2001 - 2003

(en millions FD)

SECTEURS	BAILLEURS	FINANC.	COUT	2001	2002	2003
Agriculture/Eau/Pêche						
PSSA	BID	PRÊT	267	89	89	89
PSSA	BID	DON	79	26	26	27
Programme Eau	Japon	DON	302	111	111	80
Programme Eau	Fonds A. Dhabi	DON	2 843	949	947	947
Développement intégré de la Pêche	BAD	PRÊT	355	200	155	
Etude du développement de la Pêche	BAD	PRÊT	109	109		
A/T Développement rural et recherche	MCAC	DON		117	96	
Routes /Equipements publics						
Route Djibouti-Galafi	IDA	PRÊT	2 665	418	1 123	1 124
A/T Transports	MCAC	DON		168	105	87
construction bâtiment Affaires étrangères	Chine	DON	426	300	126	
Assainissement						
Assainissement Quartiers	FED	DON	600	300	300	
Réhabilitation Quartier 7	OPEP	PRÊT	325	325		
Etude stratégique	BAD	PRÊT	140	140		
Assainissement Quartier 4	FED	DON	890	445	445	
Assainissement Arhiba -Engueila	MCAC	DON	90	8	82	
1000 logements sociaux	FADES	PRÊT	2 944	981	981	982
1000 logements sociaux	A. Dhabi	PRÊT	1 432	477	477	478
Affaires sociales						
PDSTIP (ADETIP)	IDA	PRÊT	1 125	250	250	250
Projet de Réinsertion des Démobilisés	IDA	PRÊT	489	229	224	
Fonds social	BAD	PRÊT	1 778	533	350	350
Réhabilitation/Reconstruction zones affectées	PNUD	DON	67	28	10	
Education						
Education II	BAD	PRÊT	3 000	1 136	567	
Alphabétisation des filles	BID	PRÊT	235	78	78	79
Amélioration capacité des écoles	IDA	PRÊT	1 777	692	542	543
Appui à l'éducation	MCAC	DON		1 557	1 179	1 179

SECTEURS		BAILLEURS	FINANC.	COUT	2001	2002	2003
Santé							
Divers projets de santé		OMS	DON		108	108	108
Amélioration des infrastructures sanitaires		BID	PRÊT	229	50		
RHB Hopital Peltier		France	DON	540	492		
Assistance technique (personnel coopérant)		CHINE	DON		89	89	89
Assistance technique		MCAC	DON		531	531	432
Divers projets de santé		FNUAP	DON		104	100	100
Assistance technique		IDA	DON	85	45	40	
Renforcement Capacités Gestion							
Projet PATARE		IDA	PRÊT	1 066	142		
Assistance technique		MCAC	DON		546	421	421
Etablissements publics							
E.D.D.							
Acquisition d'un groupe (G12)		BID	PRÊT	945	700		
Assistance technique		MCAC	DON	140	20		
P.A.I.D.							
Extension terminal à conteneurs		multiples*	PRÊT	6 221	2 459		
A.I.D.							
Investissements courants		AID	Fonds Propres		50		
Balissage lumineux des pistes		MCAC	DON		400		

Source : Ministère des Finances (direction de l'Economie)

*L'extension du terminal à conteneurs est cofinancé par FADES (3,000,000 DK), OPEP (4,950,000 USD), FSD (37,500,000 RS) et le Koweït (3,000,000 DK)

Djibouti
MATRICE DU PROGRAMME CAS
Exercices budgétaires 2001-2003

Diagnostic	Stratégie/mesures gouvernementales	Indicateurs de performance de la Banque et du Gouvernement 1/	Instruments du Groupe de la Banque	Appui des partenaires
I. Réduction de la pauvreté et valorisation du capital humain				
<p>Pauvreté :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le taux de pauvreté se situe à 45 %, et est plus élevé parmi les réfugiés et les nomades qui représentent respectivement 28 % et 19 % de la population. Filets de protection informels pour les groupes vulnérables sont inadéquats. <p>Education :</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de scolarisation brut au cycle primaire 39 %. Taux d'analphabétisme 37 %. Ecart important entre les sexes au niveau des taux de scolarisation et d'alphabétisation. Allocations budgétaires faussées, 50 % seulement du budget éducation sont consacrés au cycle primaire. Part du budget consacrée à l'éducation n'est que de 17 %. Curriculum et livres scolaires font défaut et ne répondent pas aux besoins nationaux. Demande croissante, qualité à la baisse. 	<ul style="list-style-type: none"> Préparer un PRSP afin d'orienter les activités de l'Etat et des bailleurs de fonds Définir une stratégie exhaustive pour remédier aux faiblesses de l'enseignement public. Rechercher l'appui de bailleurs de fonds pour la mise en œuvre de la stratégie. Accroître la construction d'écoles, améliorer la fourniture en matériel scolaire, et accroître le nombre d'enseignants qualifiés. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour de l'Evaluation de la pauvreté en 2001. EDP en 2001. Taux de pauvreté réduit à 40 % en 2004. Adoption de la stratégie sectorielle Taux de scolarisation brut au primaire passent à 50 % en 2003. Ecart entre les sexes au niveau du primaire réduit de 10 % en 2003. Part du budget pour l'éducation passe à 20 % en 2003. 	<ul style="list-style-type: none"> SHP : Appui analytique au PRSP (EB01, EB02) SHP : Education Stratégie sectorielle (EB01) Table ronde bailleurs de fonds (EB01) Projet Education (EB01) SHP : Examen des dépenses publiques (EB02) 	<p>Banque, FMI, autres bailleurs de fonds</p> <p>France, BAD, Japon, Banque islamique de développement, Fonds arabe, Union européenne, PNUD, UNICEF, Norvège</p>

1/ Les indicateurs de performance de la Banque sont soulignés

Diagnostic	Stratégie/mesures gouvernementales	Indicateurs de performance de la Banque et du Gouvernement 1/	Instruments du Groupe de la Banque	Appui des partenaires
<p>Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faibles indicateurs d'espérance de vie, de mortalité infantile, et de mortalité maternelle. • Maladies infectieuses et malnutrition à la hausse. • Prestation gratuite des soins de santé mais très faible niveau de qualité. • Faible stratégie de santé publique qui ne cible pas de manière efficace les principales maladies. • Baisse de l'aide financière extérieure. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une stratégie sectorielle exhaustive de financement, gestion et prestation des services de soins de santé. • Réaffecter les dépenses de santé aux soins primaires et à la santé publique et combler leurs principales lacunes. • Mobiliser l'appui des bailleurs de fonds vis-à-vis de la nouvelle stratégie. 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Adoption de la stratégie sectorielle</u> • Transfert des dépenses publiques en faveur des soins primaires et de la santé publique. • Amélioration mesurable des taux de mortalité infantile et maternelle en 2003. 	<ul style="list-style-type: none"> • SHP : Stratégie secteur santé (EB02) • Projet Santé (EB02) • SHP : Examen des dépenses publiques (EB02) 	<p>France, BAD, Japon, Banque islamique de développement, Fonds arabe, Union européenne, PNUD, UNICEF</p>
<p>Protection sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Système existant de protection sociale bénéficie principalement aux travailleurs des secteurs public et privé formel, et avantage surtout les non pauvres. • Système existant n'est pas viable sur le plan budgétaire. • Systèmes d'administration et de suivi sont faibles. • Prête gestion des fonds. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un système de protection sociale axé sur les groupes les plus vulnérables, et réduire l'aide aux autres groupes afin de garantir la viabilité budgétaire. • Développer un système efficace d'identification et de suivi des bénéficiaires. • Veiller à ce que les fonds de retraite ne servent pas à financer le budget. 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Conception d'un système de protection sociale viable sur le plan budgétaire et qui atteint effectivement les groupes les plus vulnérables.</u> • Démarrage de la mise en œuvre du système de protection sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> • SHP : Appui analytique au PRSP (EB01, EB02) • SHP : Note stratégique de protection sociale (EB02) • Deuxième opération d'ajustement avec composante de protection sociale (EB03) 	<p>France, BAD, PNUD, UNICEF, FNUAP</p>

1/ Les indicateurs de performance de la Banque sont soulignés

Diagnostic	Stratégie/mesures gouvernementales	Indicateurs de performance de la Banque et du Gouvernement 1/	Instruments du Groupe de la Banque	Appui des partenaires
II. Atteindre la viabilité budgétaire				
<p>Arriérés budgétaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Importants arriérés publics (plus de 23 % du PIB) sur salaires, caisses de retraite, fournisseurs privés, entreprises publiques. • Champ d'action restreint pour restaurer l'équilibre budgétaire et risque de coûts élevés au niveau du bien-être des pauvres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la réduction des dépenses inutiles à la dotation en effectifs et au matériel. • Etudier les mesures alternatives d'amélioration de la compétitivité et leur impact potentiel sur les pauvres. • Régler le système fiscal pour garantir une réponse rapide à la croissance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Arriérés suffisamment réduits pour liquider les arriérés aux caisses de retraite d'ici 2003. 	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit à l'ajustement structurel (SAC) • SHP : Examen des dépenses publiques(EB02) 	Banque, FMI
<p>Réforme des caisses de retraite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réforme des retraites est une condition préalable au dégraissage de la fonction publique. • Régime de retraite n'est pas viable sur le plan actuariel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Restructurer le système des retraites afin d'en assurer la viabilité actuarielle et appuyer un dégraissage substantiel de la fonction publique. • Règlement des arriérés de l'Etat aux caisses de retraite. 	<ul style="list-style-type: none"> • Arriérés aux caisses de retraite liquidés en 2003. 	<ul style="list-style-type: none"> • SHP : Etude sur les caisses de retraite (en cours) 	FMI, Union européenne, Banque
<p>Fonction publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La taille de la fonction publique ne peut être maintenue. • Les agents de la fonction publique n'ont pas les qualifications requises. • La corruption est un grave problème. 	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer le niveau actuel et adéquat des effectifs de la fonction publique et des forces de sécurité, encourager la retraite anticipée pour les sureffectifs. • Formuler une stratégie exhaustive d'amélioration de la fonction publique. • Lancer la mise en œuvre de la stratégie. 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Achèvement du recensement de la fonction publique.</u> • Evaluation de la gestion financière du pays et des audits complétés. • Mise à la retraite des fonctionnaires ayant passé l'âge. • Stratégie exhaustive élaborée et mise en œuvre démarrée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement de la fonction publique (dans le cadre du projet d'AT en cours) • SHP : Evaluation de la gestion financière et des audits (EB02) • SHP : Examen des dépenses publiques (EB02) • SAC (EB01) 	France, FMI, Union européenne, Banque

1/ Les indicateurs de performance de la Banque sont soulignés

Diagnostic	Stratégie/mesures gouvernementales	Indicateurs de performance de la Banque et du Gouvernement 1/	Instruments de la Banque	Appui des partenaires
III. Relance de la croissance				
<p>Privatisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les entreprises publiques à l'exception du Port sont financièrement insolubles. • La majorité des entreprises publiques fournissent des services de faible qualité à un coût élevé. • Manque de compétitivité et de flexibilité des prix renforce l'inefficacité et les pertes financières, ce qui accroît le fardeau sur le budget de l'Etat. • L'investissement privé est entravé par les monopoles publics. 	<ul style="list-style-type: none"> • Compléter la stratégie de privatisation en cours. • Revoir le cadre juridique et réglementaire en vue de l'adoption de la loi sur la privatisation, et la séparation des fonctions régulateurs de l'exploitation des entreprises. • Préparer les grandes entreprises publiques à la vente ou aux contrats privés de gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Achèvement de la stratégie de privatisation</u> • Quatre entreprises publiques prêtes pour la vente ou le contrat de gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet AT (en cours) • SHP : Stratégie de privatisation et appui à la mise en œuvre (EB01-03) 	Banque
<p>Législation du travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Législation du travail ne permet pas la flexibilité salariale, salaires sont en moyenne cinq fois supérieurs à ceux des pays voisins, ce qui entrave la compétitivité du pays. 	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir la législation du travail afin de permettre une plus grande flexibilité à la baisse des salaires. • Evaluer les mesures alternatives pour redresser les déséquilibres des barèmes salariaux et renforcer le filet social qui atténuera l'impact des mesures sur les pauvres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Législation du travail révisée. • Evaluation des mesures réalisées. 	<ul style="list-style-type: none"> • SAC (EB01) 	Banque, FMI

1/ Les indicateurs de performance de la Banque sont soulignés

Diagnostic	Stratégie/mesures gouvernementales	Indicateurs de performance de la Banque et du Gouvernement 1/	Instruments du Groupe de la Banque	Appui des partenaires
<p><u>Développement du Port et des services connexes</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le port de Djibouti et ses services connexes offrent les meilleures perspectives de croissance. Contrat de gestion pour l'Autorité portuaire de Dubai devrait améliorer la gestion. Besoins importants en infrastructures, à la fois pour le port et, tout particulièrement, pour le corridor de transport vers la frontière éthiopienne. 	<ul style="list-style-type: none"> Satisfaire les principaux besoins en infrastructure du port. Relaxer le goulet d'étranglement actuel dû aux mauvaises conditions du corridor de transport vers l'Éthiopie. 	<ul style="list-style-type: none"> Trafic portuaire accru. Réhabilitation des routes. 	<ul style="list-style-type: none"> Projet de réhabilitation du corridor routier international (EB00) SHP : Ajustement des tarifs portuaires (EB01) 	France, Union européenne, Banque
IV. Formation de partenariats/Coordination des bailleurs de fonds				
<p><u>Coordination des bailleurs de fonds</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Assistance des bailleurs de fonds a diminué de 62 % entre 1993 et 1999. Intérêt latent des bailleurs de fonds à mobiliser, notamment pour les secteurs sociaux et le renforcement des capacités. 	<ul style="list-style-type: none"> Rechercher une assistance plus importante de la part des bailleurs de fonds structurée autour de la stratégie de réduction de la pauvreté. Sur la base de progrès satisfaisants au niveau de la mise en œuvre des réformes économiques, opter pour une réunion du Groupe consultatif. 	<ul style="list-style-type: none"> <u>Performance de l'Etat et programme de réforme en bonne voie pour susciter l'appui des bailleurs de fonds.</u> <u>Importante initiative lancée pour catalyser l'appui des bailleurs de fonds.</u> 	<ul style="list-style-type: none"> SHP : Coordination permanente des bailleurs de fonds SHP : Réunion des bailleurs de fonds (EB02) 	

¹⁷ Les indicateurs de performance de la Banque sont soulignés

Diagnostic	Stratégie/mesures gouvernementales	Indicateurs de performance de la Banque et du Gouvernement 1/	Instruments du Groupe de la Banque	Appui des partenaires
<p>Partenariats régionaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La petite taille du marché djiboutien ne permet pas de réaliser des économies d'échelle. • Opportunités existantes pour tirer avantage des liens actuels et potentiels avec les pays voisins. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le corridor routier Djibouti-Ethiopie. • Rechercher d'autres partenariats pour le transport régional, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Corridor routier Djibouti-Ethiopie en cours de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de réhabilitation du corridor routier international (EB00) 	Union européenne, Banque

1/ Les indicateurs de performance de la Banque sont soulignés

**LISTE DES PARTICIPANTS
A L'ELABORATION DU PROGRAMME D' ACTIONS NATIONAL 2001-2010**

INSTITUTIONS PUBLIQUES & PARA-PUBLIQUES

MOHAMED ABDI DOUKSIEH	Secrétaire Général du Ministère des Finances et Président du Comité Technique de préparation de la Conférence
SIMON MIBRATHU	Consultant National
ALI FARAH ASSOWEH	Sous- directeur à l'élaboration budgétaire
OTHMAN MOUMIN BADAR	Directeur de la DINAS
AMAREH ALI SAID	Sous-directeur de l'Economie
RACHID BOUSSAID	Conseiller Technique à la Direction de l'Economie
Mlle FATO ABDOULKADER	Cadre au cabinet du Ministre des Finances
ABOUBAKER DOUALEH WAISS	Secrétaire Général du Ministère de l'Habitat
ALI CHEIK BARKADE	Conseiller du Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme
Mlle YASMINE AHMED MOUSSA	Chef de Service au Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme
ABDOURAHMAN ELM I ELABE	Chef de Service – Direction de l'Assainissement
DIRIEH ABDI MOHAMED	Cadre à la Direction de l'Environnement
MOHAMED OMAR DABAR	Secrétaire Général adjoint de la CICID
AHMED DARAR DJIBRIL	Chef de Service de la Pêche
ISSA ABDILLAHI	Assistant du Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères
CHARMARKE IDRIS ALI	Directeur de la Solidarité Nationale
ALI KAMIL	Directeur de l'Emploi
IDRIS ABDILLAHI ORAH	Conseiller au Ministère des Affaires Présidentielles
Mme RODA DAHER NOUR	Conseiller du Ministère du Commerce
MOHAMED MAHYOUB	Conseiller du Ministre de la Santé Publique
DJAMA MAHMOUD	Conseiller Technique du Ministre de l'Agriculture
MAHDI MAHMOUD ISSA	Chef de Service de la Planification au Ministère de l'Education Nationale
ELMI AWALEH ELABE	Directeur du Projet Femme au Ministère de la Femme, du Bien-être social et de la Famille
GUEDDA MOHAMED AHMED	Secrétaire Général du Ministère Délégué chargé de la Décentralisation
MALIK GARAD	Cadre à la BND
MOHAMED ABDILLAHI WAISS	Directeur de l'Office National du Tourisme de Djibouti

ONG & MOUVEMENTS ASSOCIATIFS

Mme DEGMO MOHAMED	Secrétaire Générale adjointe de l' UNFD
Mme FATOUMA MOHAMED ROBLEH	Association ATU YOO FAN
IBRAHIM BARREH ADAWEH	ADEPF et Association Dikhiloise d'Entraide et de Bienfaisance
KASSIM YOUSOUF DJAMA	Association des Jeunes Démobilisés
ABDO SIKIEH DIRIEH	Secrétaire Général de l'UGTD
SOUGUEH AHMED ROBLEH	Président de l'Association AL BIRI

BAILLEURS DE FONDS ET PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT

MOHAMED SAID SEIF	Assistant du Représentant Résident du FMI
HARBI OMAR CHIRDON	Chargé de Programme au PNUD
STEFAN MULLER	Délégation de l'Union Européenne
JEAN-PIERRE LEMELLE	Directeur de l'Agence Française de Développement
JORGE MEJIA	Représentant Résident de l'UNICEF
Mme AICHA IBRAHIM DJAMA	Chargée de Programme au FNUAP

BIBLIOGRAPHIE

- Document - Cadre de Politique Economique (DCPE) + Mémoires FMI
- Projet de Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (en cours)
- Country Assistance Strategy (CAS) de la Banque Mondiale
- Programme d'Assistance Technique de l'OMC et CNUCED (1999)

- Rapport National sur l'Environnement (Rio, 1992)
- Rapport National pour le Sommet Social de Copenhague (1995)
- Rapport National sur les Femmes (Beijing, 1995)
- Rapport National sur la Population (Le Caire, 1995)
- Document - Cadre de la Table Ronde de Genève (1997)
- Rapport de l'Enquête sur les Ménages – EDAM-IS (1996-97)
- Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE- 2000)
- Stratégie Nationale pour la diversité biologique
- Rapport National sur le Développement Humain 2000 (PNUD)
- Loi d'Orientation Economique et Sociale (1991-2000)
- Plan Quinquennal (1991-1995)
- Annuaire Statistiques et Commerce Extérieur (1990-1999)
- Budget de l'Etat et Lois de Règlement (1992-1999)
- Programme Politique du Gouvernement (1999)

- Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (FAO) 1999
- Stratégie de développement du Secteur Primaire 2000 - 2010
- Rapport sur le Schéma directeur pour l'Eau (2000)
- Plan d'Actions et Schémas directeurs pour l' Education (2001-2005)
- Politique de Réforme de la Santé 2001-2010
- Plan d' Actions pour la Réforme de la justice (Etats Généraux)
- Plan de développement du Tourisme (1999-2001)
- Rapport National d'évaluation de la mise en oeuvre des plates formes de Beijing présenté à Beijing + 5 (juin 2000)
- Projet de Stratégie Nationale d'Intégration de la Femme Djiboutienne dans le développement (décembre 2000)
- Rapport sur l'Habitat
- Etude sur le Développement économique de Djibouti dans le cadre régional (1998)
- Propositions de Réforme de l'Administration publique djiboutienne (octobre 1999).